



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DE LA COMMUNE D'AGOE-NYIVE 5



Décembre 2025

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES FIGURES.....	6
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION GENERALE.....	12
1. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	14
2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE D'AGOE-NYIVE 5	19
2.1. CADRE PHYSIQUE.....	19
2.1.1. Situation géographique de la commune	20
2.1.2. Relief.....	20
2.1.3. Données climatiques et hydrographiques	21
2.1.4. Sol, végétation et faune	23
2.2. CONTEXTE HUMAIN	24
2.2.1. Histoire communale, peuplement et groupes ethniques	24
2.2.2. Mouvements migratoires	26
2.2.3. Religions	26
2.2.4. Données démographiques	26
2.2.5. Facteurs démographiques, tendances d'évolution et impacts potentiels	29
2.2.6. Genre et inclusion.....	30
2.2.7. Principales formes d'organisation sociale et dynamique associative	32
3. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE.....	36
3.1. STRUCTURATION DE L'ECONOMIE LOCALE	36
3.1.1. L'économie formelle	36
3.1.2. L'économie informelle.....	36
3.2. LES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ECONOMIE LOCALE.....	38
3.2.1. Agriculture.....	38
3.2.2. Elevage.....	39
3.2.3. La pêche et la chasse	39
3.2.4. Sylviculture	39
3.2.5. Cueillette	39
3.2.6. L'industrie et l'artisanat	39
3.2.7. Activités de transformation	40
3.2.8. Tourisme et culture.....	40
3.2.9. Exploitations minières.....	41
3.2.10. Analyse de l'accès et le contrôle des revenus au niveau ménage.....	41
4. SOURCES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	45
4.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	
COMMUNALE.....	45
4.1.1. Le conseil municipal.....	45
4.2. SOURCES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	48
4.2.1. Processus d'élaboration du budget.....	48
5. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL.....	52
5.1. DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS	52
5.2. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL	53
5.3. LOGEMENT.....	56
5.4. L'INTERCOMMUNALITE.....	57

6. LE NIVEAU D’EQUIPEMENT ET LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE	59
6.1. EDUCATION	59
6.2. SANTE	62
6.3. EAU ET ASSAINISSEMENT	65
6.4. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES	67
6.5. ENERGIE.....	67
6.6. INFRASTRUCTURES MARCHANDES	68
6.7. BANQUE ET FINANCE	69
6.8.....	69
6.9. SPORT ET LOISIRS.....	69
6.10. SERVICES DE SECURITE.....	70
7. IMPACTS DES ACTIONS HUMAINES SUR L’ENVIRONNEMENT	74
7.1. IMPACTS DES ACTIVITES AGRICOLES SUR L’ENVIRONNEMENT	74
7.2. IMPACT DE L’URBANISME SUR L’ENVIRONNEMENT	74
7.3. ECOSYSTEME NATUREL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	74
10. PROGRAMMES D’ACTIONS ET D’INVESTISSEMENTS	90
10.1. SYNTHESE DES COÛTS DU PDC	121
11. PROGRAMMATION FINANCIERE DU PDC	123
12. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PDC	146
12.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC	146
12.1.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre.....	146
12.1.2. Mécanisme de mise en œuvre	149
12.1.3. Outils techniques de mise en œuvre.....	151
12.1.4. Stratégie de communication	151
12.1.5. Stratégie de mobilisation des ressources	151
12.2. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION.....	157
12.2.1. Dispositif de suivi-évaluation.....	157
CONCLUSION.....	163
BIBLIOGRAPHIE	165
ANNEXES	167

SIGLES ET ABREVIATIONS

APE	Associations des Parents d'Elèves
CAN5	Commune d'Agoè-Nyivé 5
CDB	Comité de Développement à la Base
CDPH	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFIA-EI	Conseil Formation en Industries Agroalimentaires et en Ecologie Industrielle
CoPil	Comité de Pilotage
CVD	Comité de Développement Villageois
DAF	Division des Affaires Financières
DAGL	District Autonome de Grand Lomé
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales
FCT	Faîtière des Communes du Togo
FdR	Feuille de route
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FNAFPP	Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnels
GPS	Global Positioning System
IGN	Institut Géographique National
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PDC	Plan de Développement Communal
PND	Plan National de Développement
RN	Route Nationale
SG	Secrétariat Général
SIG	Système d'Information Géographique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Analyse FFOM des éléments du contexte physique	24
Tableau 2. Evolution de la population	30
Tableau 3. Analyse FFOM du contexte humain	34
Tableau 4. Analyse FFOM des principaux secteurs de l'économie	42
Tableau 5. Catégorie d'employés et compétences dans l'administration communale	46
Tableau 6. Capacité d'autofinancement de la Commune	49
Tableau 7. Evolution des recettes et des dépenses	50
Tableau 8. Tendances budgétaire et analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations budgétaires	50
Tableau 9. Liste des réserves administratives	55
Tableau 10. Analyse FFOM du contexte territorial	58
Tableau 11. Infrastructure scolaire dans le préscolaire et le primaire	61
Tableau 12. Le personnel de santé du secteur public	63
Tableau 13. Analyse FFOM des secteurs sociaux	72
Tableau 14. Synthèse des problèmes liés au développement de la Commune	75
Tableau 15. Lien du DC avec la FdR Togo 2025 et les cibles des ODD	88
Tableau 16. Programmation spatiale et temporelle	91
Tableau 17. Synthèse des coûts du PDC	121
Tableau 18. Contribution de chaque partie au financement du PDC.	155
Tableau 19 : Acteurs du suivi-évaluation et leurs rôles	158
Tableau 20 : Périodicité des activités de remontée d'informations et de rapportage	159

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte administrative montrant la situation géographique de la CAN 5	19
Figure 2. Carte montrant le modèle numérique d'Altitude de la CAN 5	20
Figure 3. Carte montrant Classes des Pentes de la CAN 5	21
Figure 4. Photo montrant l'étang de Fozoe et de Klikame	22
Figure 5. Photo montrant le type de végétation existant dans la CAN 5	23
figure 6. Photo du groupe de discussion au palais du chef canton	25
Figure 7. Graphique de la répartition de la population de la CAN 5 par tranche d'âge	27
Figure 8. Répartition des effectifs des populations par sexe et par village de la Commune	28
Figure 9. Carte de répartition des effectifs des populations par sexe et par village	29
Figure 10. Graphique de répartition de la population par sexe et par secteur d'activité	38
Figure 11. Photo d'un site vodou (a) et d'une manifestation culturelle (b)	40
Figure 12. Photo de la coexistence des habitats traditionnels et modernes de la commune	57
Figure 13. Graphique montrant l'évolution de l'effectif dans les écoles maternelles	60
Figure 14. Graphique montrant l'évolution de l'effectif dans les écoles primaires	60
Figure 15. Carte de distribution spatiale des infrastructures éducatives de la commune	61
Figure 16. Photo montrant le CMS de Sanguéra	63
Figure 17. Carte de distribution spatiale des infrastructures sanitaires de la Commune	64
Figure 18. Graphique illustrant l'utilisation d'eau potable dans la CAN5	65
Figure 19. Types de toilettes utilisées dans la Commune	66
Figure 20. Photo montrant un dépotoir sauvage dans la Commune	66
Figure 21. Graphique présentant le niveau de gestion des ordures par les ménages	67
Figure 22. Photo montrant le marché de Sanguéra	68
Figure 23. Photo présentant la banque postale de la Commune	69
Figure 24. Carte de distribution spatiale des principales infrastructures socio – communautaires	70
Figure 25 : Dispositif de la mise en œuvre	150
Figure 26. Evolution des prévisions de la mobilisation des ressources propres de la Commune	152
Figure 27. Evolution des prévisions des subventions de l'Etat	153
Figure 28. Evolution des prévisions de l'appui des PTF, ONG et ministères sectoriels	153
Figure 29. Evolution des prévisions de la mobilisation des ressources internes	154
Figure 30. Diagramme de la contribution de chaque partie au financement du PDC	156

Préface

Chères citoyennes, chers citoyens de la Commune d'Agoè-Nyive 5, chers partenaires au développement,

C'est avec fierté et un profond sens de responsabilité que je vous présente le Plan de Développement Communal (PDC) 2026-2030 de notre Commune. Ce document est bien plus qu'un recueil de projets. Il incarne notre vision collective : « **une Commune pour tous et durablement prospère** ». Il est le fruit d'une démarche participative qui a mobilisé l'ensemble de notre population dans les villages et quartiers, sur les marchés et dans les ateliers. Votre voix nourrit chaque ligne de ce plan.

Notre Commune dispose d'atouts considérables : une jeunesse dynamique, une position stratégique au cœur du Grand Lomé et à proximité de la frontière avec le Ghana (pays voisin du Togo), un tissu commercial et artisanal vivant et surtout, la détermination de ses habitants. Ces forces nous permettent d'ambitionner de devenir une Commune modèle de développement durable et inclusif.



Comme toute Commune en pleine croissance, nous avons des défis à relever ensemble. La croissance rapide de notre population a créé de nouveaux besoins en infrastructures et en services. Notre capital foncier évolue rapidement. Nos capacités doivent continuer à se renforcer. Le changement climatique nous interpelle. L'emploi des jeunes reste notre priorité absolue.

Pendant mes années au service de la culture et du tourisme, j'ai appris que le développement authentique se construit en respectant l'identité des peuples et en valorisant leurs talents. Cette philosophie guide notre approche : une commune moderne, fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité.

« Une commune pour tous » signifie que personne ne sera laissé de côté ni les femmes qui portent l'économie familiale, ni les jeunes en quête d'opportunités, ni les aînés qui ont bâti notre Commune, ni les personnes en situation de handicap. Comme nous l'enseignent les Saintes Ecritures ; « Les projets réussissent quand il y a de nombreux conseillers » (Proverbes 15 : 22). Ce plan a été élaboré avec vous et sera mis en œuvre avec vous.

A nos jeunes, ce plan crée des opportunités concrètes – formation, entrepreneuriat, infrastructures culturelles et sportives. En retour, croyez en vous, formez-vous, organisez-vous et devenez les bâtisseurs de votre avenir et de la Commune.

Aux femmes de notre Commune, nous reconnaissons votre contribution immense. Votre autonomisation économique est au cœur de nos priorités.

A nos partenaires - Etat dont nous saluons l'accompagnement constant, les organisations internationales, les ONG, le secteur privé, la diaspora - ce document démontre notre vision claire et notre engagement. Investissez dans notre Commune, c'est un pari gagnant.

Pour garantir la réussite de ce plan, nous avons mis en place des mécanismes rigoureux de suivi-évaluation. Des indicateurs précis mesureront nos progrès. Des bilans réguliers seront partagés avec vous. Nous intégrons également des innovations dans notre gestion, digitalisation des services, gouvernance participative renforcée, transparence financière locale. Mon bureau restera ouvert. La confiance se mérite chaque jour.

Les cinq années à venir sont déterminantes. Elles peuvent faire d'Agoè-Nyivé 5 une référence au sein du Grand Lomé. Mais cela n'arrivera que si nous marchons ensemble, avec foi et détermination.

Que Dieu bénisse notre commune et guide nos pas. Je compte sur vous.

Vive Agoè-Nyive 5 ! Vive le Togo !

Dr. Kossi Gbényo LAMADOKOU
Maire de la Commune d'Agoè-Nyive 5
Ancien Ministre de la Culture et du Tourisme.

RESUME EXECUTIF

Le plan de développement communal (PDC) de la Commune d'Agoè-Nivé 5 est élaboré conformément aux dispositions de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et celles qui l'ont modifiée. Il est un outil stratégique de planification des actions d'amélioration des conditions des populations locales. Il a pris sa source dans une étude diagnostique, qui, est une analyse minutieuse de la situation de base ayant utilisé :

- la collecte des données secondaires (revue documentaire, enquête légère, etc.), indiquant les domaines (ou les secteurs) de collecte, les informations à collecter et les structures (sources) qui peuvent disposer des informations recherchées ;
- le diagnostic approfondi, pour déterminer les données primaires, nécessitant une participation intensive de l'ensemble de la population ;
- la synthèse des informations collectées et leur traitement par les outils appropriés.

Cette analyse qui a visé à comprendre la situation de référence du territoire a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées au développement de la Commune.

Les principales forces de la Commune sont :

- Commune jeune où tous les facteurs physiques sont favorables pour un développement sans exiger de coût superflu ;
- la situation géographique très avantageuse à proximité de la capitale et de la frontière d'avec un pays voisin, le Ghana ;
- le dynamisme de la population locale ;
- le commerce et l'artisanat très développés ;
- le soutien et l'accompagnement de l'autorité centrale ;
- la volonté de la population à participer à la gestion de la Commune.

Les principales faiblesses sont :

- le capital foncier disparaît rapidement et les réserves administratives sont insuffisantes ;
- la performance de l'administration locale est insuffisante ;
- la capacité financière de la Commune est faible ;
- la faible cohésion du tissu social ;
- les services sociaux sont insuffisants ;
- l'insuffisance des infrastructures sociales ;
- la performance de l'économie locale est faible.

Les principales opportunités sont :

- la force de la jeunesse qui reste à canaliser
- la gestion urbaine est du domaine des compétences de la Commune
- l'existence de terres non encore utilisées ;

- l’existence de sites culturels et touristiques inexploités ;
- l’existence d’expertise pour améliorer les conditions actuelles à travers la mise en œuvre du futur PDC.

Les principales menaces sont :

- la disparition du capital foncier ;
- le changement climatique ;
- la perte des valeurs traditionnelles ;
- précarité de l’emploi en augmentation chez la jeunesse ;
- l’exacerbation des conflits sur les lignes de frontières d’avec les Communes voisines.

La validation des résultats du diagnostic a permis de développer un consensus communal autour de la vision suivante partagée par l’ensemble de la population de la Commune :

« Une commune pour tous et durablement prospère ».

Sur la base de cette vision, six (06) axes stratégiques ont été définis en cohérence avec la feuille de route du gouvernement (2020-2025) et les principales cibles des objectifs du développement durable (ODD). Ces axes sont :

- *développement inclusif des infrastructures et services sociaux de base ;*
- *développement des infrastructures économiques ;*
- *aménagement et protection de l’espace communal ;*
- *renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de l’administration communale ;*
- *Renforcement du dialogue social et l’identité communale ;*
- *Développement de la culture, des sports et des loisirs.*

Les axes stratégiques ont généré neuf programmes :

- programme 1. Renforcement des capacités des infrastructures sociales de base
- programme 2. Inclusion sociale et genre
- programme 3. Redynamisation des secteurs productifs de l’économie locale
- programme 4. Amélioration des infrastructures marchandes
- programme 5. Organisation de l’espace communal
- programme 6. Résilience face au changement climatique
- programme 7. Organisation structurelle et opérationnelle de l’administration communale
- programme 8. Renforcement du dialogue social et l’identité communale
- programme 9. Développement de la culture, des sports et des loisirs

Pour rendre opérationnels ces programmes, trente-quatre (34) projets ont été identifiés. Le coût total pour la mise en œuvre de l’ensemble des programmes s’élève à quatre milliards huit cent-quatre-vingt-six millions cent mille (4 890 100 000), y compris les coûts pour les activités de suivi-évaluation.

Les sources de financement sont :

- Financement propre : 2 062 000 000 FCFA, soit 42,16%
- Subvention de l'Etat à travers le FACT : 409 875 000 FCFA, représentant 8,38%
- PTF, ONG et ministères sectoriel : 2 000 0000 000 FCFA, soit 40,89%
- Mobilisation interne : 100 000 000 FCFA, soit 3,15%.

Un mécanisme, bien éprouvé est élaboré pour assurer une mise en œuvre efficace de ce PDC.

INTRODUCTION GENERALE

L'article 85 de la Constitution togolaise de la 5^e République dispose : « les collectivités territoriales sont la région et la Commune. Les régions et les Communes s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel direct dans les conditions prévues par la Constitution et les lois ». A l'instar de cette disposition constitutionnelle, l'article 7 de la Loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales et l'ensemble des textes qui l'ont modifiée, stipulent que « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétence ».

Ce cadre, défini par la politique nationale, vise à accroître l'aptitude des collectivités territoriales décentralisées à assumer leurs missions de promotion du développement local y compris celle de planification. Le PND, le guide national d'élaboration d'un plan de développement communal, pour ne citer que ces deux documents, se veulent un cadre national et un mécanisme de mise en œuvre d'un grand nombre d'initiatives de développement. C'est à ce titre que la Commune Agoè-Nyivé 5, à travers la délibération N° 005/2024/CA-N5 en date du 29 novembre 2024, du Conseil Municipal, s'est engagée de manière participative, dans le processus d'élaboration de son PDC. Pour poursuivre la préparation de la mise en œuvre du processus, un Comité de Pilotage est installé, suivant l'arrêté communal N° 001/2025/CA-N5/SG-SA, du 26 février 2025 pour passer une étape importante dans la mise en œuvre de la décentralisation au Togo.

L'objectif principal du processus est de doter la Commune d'Agoè-Nyivé 5 d'un outil de programmation du développement local qui soit fonction des priorités définies par l'ensemble des populations de la Commune et qui prend en compte les ODD, les orientations et schémas nationaux.

Les objectifs spécifiques tiennent à :

- associer les élus communaux, la population, les acteurs économiques, sociaux, traditionnels et politiques, religieux autour d'une volonté commune d'améliorer les conditions de vie dans la Commune d'Agoè-Nyivé 5 ;
- disposer d'un état des lieux (en ce qui concerne les infrastructures, la vie sociale et économique, etc.) pour dégager les actions prioritaires qui permettront un développement durable et la satisfaction des besoins des populations ;
- produire, pour une période de 5 ans, le document de référence qui permet d'identifier et de planifier toutes les activités de développement, aussi bien pour le Conseil Municipal que pour les services de l'Etat, les acteurs locaux et les partenaires de la Commune ;
- mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre.

Les résultats attendus au terme du processus présentent le fait que :

- le document de l'analyse diagnostique de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est élaboré ;

- la vision stratégique ainsi que les objectifs de développement sont formulés ;
- les besoins et problèmes identifiés dans la Commune sont exprimés en projets ;
- le plan de développement communal de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est élaboré et validé.

Ainsi, dans le cadre de l'exécution du budget communal 2025, une convention de financement du PDC et des activités connexes est signée entre la Commune Agoè-Nyivé 5 et le cabinet CFIA-EI. Ce dernier est l'organisme d'appui recruté pour accompagner cette collectivité dans l'élaboration de cet important outil de développement. Le lancement officiel de ce processus présidé par le Préfet d'Agoè-Nyivé a eu lieu, le 29 juillet 2025 à l'hôtel Wings'n Shake à Sanguéra. Le lancement est l'aboutissement de la phase préparatoire du processus, qui se continue par les phases du diagnostic, de définition de la vision et d'orientations stratégiques et de programmation.

En application du guide national d'élaboration du PDC, le contexte que présente la Commune Agoè-Nyivé 5 impose l'usage d'une méthodologie en quatre (04) phases pour assurer la réalisation du PDC. Pour l'équipe d'experts, chaque phase requiert la collaboration étroite des responsables de la Commune et la participation de tous les acteurs pour garantir la cohérence et l'appropriation de l'ensemble du processus.

1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le plan de développement communal de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 va être élaboré à la suite d'un processus de planification participative, mis en œuvre en quatre (04) grandes phases à savoir :

- la préparation ;
- la collecte d'informations, l'analyse des données et la restitution du diagnostic ;
- la définition de la vision et la formulation des orientations et objectifs et l'identifications des projets ;
- la programmation, la rédaction et la validation du document de PDC.

1.1. PREPARATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

1.1.1. Réunion de cadrage de la mission d'élaboration du plan de développement communal

Le processus a commencé avec des réunions de cadrage de l'équipe d'experts avec les autorités de l'institution communale en présence de certaines personnes ressources. Ces rencontres, d'une part, ont permis, aux parties prenantes, une compréhension commune du déroulement du processus, les enjeux et défis. D'autre part, elles ont permis de préciser les étapes successives du processus et les acteurs qui seront amenés à être impliqués.

Au cours de ces réunions, tenues les 05 et 06 mars 2025, la méthodologie devant permettre la mise en œuvre du processus a été validée, après des observations jugées mineures, mais prises en considération pour la suite du processus. En effet, la méthodologie comporte :

- le plan de collecte des données et le chronogramme ;
- les outils de collecte (le guide d'entretien avec les institutions, les focus groups, etc.) ;
- le plan de rédaction du rapport diagnostic.

Après cette réunion de cadrage, plusieurs rencontres ont été effectuées au niveau de la Mairie avec les membres du CoPil et d'autres acteurs pour davantage de sensibilisation sur l'importance de leur implication à toutes les phases du processus d'élaboration du PDC.

1.1.2. Formation des membres du comité de pilotage

Rappelons ici que dans le souci de rendre le processus d'élaboration du PDC légal, le conseil municipal sur proposition du Maire, a pris une délibération autorisant l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDC. De plus, pour une conduite inclusive et participative, un organe local de gestion du processus, appelé *comité de pilotage*, a été constitué. L'exécutif municipal a identifié des personnes devant faire partie de ce comité de pilotage, selon le guide d'élaboration du PDC. Il est, en effet, composé des représentants de la mairie, des organisations de la société civile, des services techniques déconcentrés de l'Etat, de la chefferie traditionnelle, des organisations de développement à la base, etc, du ressort communal.

Il est nécessaire que les membres de ce comité internalisent les outils et maîtrisent le processus d'élaboration du PDC. Ainsi, le groupe d'experts a préparé et dispensé une formation

conformément aux termes de référence qui ont permis de renforcer les capacités techniques et méthodologiques des membres du CoPil, ainsi que de certains acteurs clés afin de conduire efficacement le processus d'élaboration du PDC.

Pendant cette formation, qui a eu lieu les 13 et 14 août 2025, l'accent a été mis sur la charge importante qui revient au CoPil pour la gestion opérationnelle du processus jusqu'à son terme. Il doit, pour cela, jouer le rôle d'interface entre les populations et l'équipe technique d'appui en facilitant la mobilisation des populations et la collecte d'informations. Ces membres du CoPil, élargi à certaines personnes ressources, ont été formés sur les étapes du processus d'élaboration du PDC, leurs rôles et responsabilités.

1.2. LANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PDC

La cérémonie marquant le lancement officiel des activités du plan de développement communal a été organisée à Sanguéra le 29 juillet 2025. L'objectif est de créer une dynamique de communication et de mobilisation des différents acteurs autour du projet. L'atelier a vu la participation de l'ensemble du conseil municipal. Il a été réhaussé par la présence du préfet d'Agoè-Nyivé, accompagné de ses collaborateurs, les chefs des services techniques déconcentrés, les responsables des ONG et des associations, de la chefferie traditionnelle, des médias, des responsables des groupes religieux, les agents de la Mairie, etc. L'atelier fut animé essentiellement par le consultant. Au terme de l'atelier, le projet de chronogramme détaillé mentionnant le calendrier prévisionnel des différentes étapes de la planification et le rôle des parties prenantes a été soumis et adopté.

1.3. PHASE DE COLLECTE DES DONNEES

Cette phase est celle dans laquelle le futur plan de développement prend sa source. Elle est menée du 23 octobre au 04 novembre 2025 pour collecter les données secondaires, les données primaires et pour faire le traitement de ces données. A cet effet, les différents acteurs, notamment les membres du CoPil et le groupe d'experts se sont réunis en atelier pour préparer et faire une revue approfondie des activités à réaliser pendant cette phase. Cette réunion, tenue le 23 septembre 2025, a permis aussi de présenter la méthodologie, les outils, de déterminer les sources de collecte et l'échéance de 05 novembre 2025 est fixée comme date de fin des activités de cette phase. La méthodologie est adoptée par l'ensemble des parties présentes. Dans l'organisation de la mission de collecte, nous avons adressé des correspondances aux différentes structures des services techniques, des OSC, des projets et personnes ressources pour la mise à disposition des documents et pour leur disponibilité à des entretiens directs et semi-directs.

Nous avons, à cet effet, élaboré une grille de collecte des données secondaires, indiquant les domaines (ou les secteurs) de collecte, les informations à collecter et les structures (sources) qui peuvent disposer des informations recherchées.

1.3.1. Les données secondaires

Il s'agit du diagnostic préliminaire, consacré à faire une revue documentaire des ouvrages appropriés qui traitent de la décentralisation ainsi que du cadre juridique qui la régit (lois, règlements, décrets, arrêtés, etc.). La recherche documentaire concerne tout aussi bien les

documents techniques (les politiques nationales et régionales de développement des secteurs de l'éducation, santé, agriculture, hygiène et assainissement, etc.), les rapports d'études, les rapports d'activités des différents services déconcentrés (les statistiques des secteurs de l'économie, etc.), les documents sur les stratégies transversales (genre, environnement, changement climatique, droits de l'homme, etc.) ; etc. Ce travail de documentation est complété par la réalisation d'entretiens avec les responsables des institutions locales et des enquêtes légères auprès des personnes ressources. A l'issue de cette analyse documentaire, les informations enregistrées ont permis de faire la synthèse de l'état des lieux en termes de potentiels, d'atouts/contraintes, d'acquis/insuffisances et d'opportunités/menaces. Cette étape va se compléter avec la collecte des données primaires.

1.3.2. Les données primaires

Cette étape est un diagnostic approfondi, nécessitant une participation intensive de l'ensemble de la population. A cet effet, il est nécessaire de déterminer le profil des parties prenantes, le plan et les outils de collecte des données.

1.3.2.1. Profil des parties prenantes du diagnostic

En raison de la représentativité des différentes catégories d'acteurs impliqués, de leur influence et de leur intérêt au processus d'élaboration du PDC, nous avons établi une cartographie des acteurs prenant partie du processus. Celle-ci comprend : la chefferie traditionnelle, les acteurs institutionnels (responsables et agents techniques de la mairie, responsables des services déconcentrés de l'Etat, responsables d'ONGs et d'associations intervenant dans les divers domaines de développement), les personnes ressources de la Commune, des représentants des communautés, les responsables religieux, etc.

1.3.2.2. Plan et outils de collecte des données

Nous avons proposé un plan de collecte, à trois niveaux, qui a été validé par le comité de pilotage :

- des entretiens individuels auprès des acteurs institutionnels, des ménages et certaines personnes ressources ;
- des observations sur le terrain ; et
- un focus group auprès des acteurs locaux.

Ainsi, selon l'interlocuteur considéré et les résultats recherchés, l'outil de collecte que nous avons utilisé est : soit un questionnaire, soit un guide d'entretien / une grille de collecte.

1.3.2.3. Formation des agents de collecte

Sur des critères définis, nous avons identifié et recruté cinq (05) agents pour la collecte des données de terrain. Pour rendre capables ces agents à collecter efficacement les informations demandées dans les fiches de collecte des données primaires, nous avons organisé une séance de formation. La formation des agents de collecte, faite le 22 octobre 2025, a pour but de présenter la démarche de collecte des informations dans les villages, les outils de collecte (questionnaires et grilles de synthèse) et de donner des conseils pratiques. Nous avons sensibilisé les membres du CoPil et les chefs de villages pour qu'ils jouent le rôle de relais

qu'ils facilitent la représentativité lors de l'échantillonnage. Ils doivent également faire régner la confiance pendant la collecte et aider les agents de collecte à considérer tous les aspects de la vie des villages.

1.3.2.4. Collecte dans les villages de la Commune

Pour certaines données, notamment liées aux infrastructures, nous avons privilégié une couverture complète de la Commune. Ainsi, tous les dix-neuf (19) villages de la Commune ont servi de terrain de la réalisation de l'enquête, de focus groups et d'entretiens individuels et d'observations menés par les agents chargés de la collecte des données. Au cours de la période du 23 octobre au 04 novembre 2025, 29 ménages ont été enquêtés pour le niveau de l'assainissement et les consultants sont passés dans chaque village pour suivre le travail de collecte. Pendant ce suivi, les consultants ont effectué dans les villages une succession de consultations publiques, de visualisation, de sondages d'opinions et d'observation participante. Ainsi, les problèmes de chaque village ont été inventoriés.

1.3.2.5. Collecte auprès des organisations de la société civile et des services techniques de l'Etat

Une grille spécifique a été élaboré, par le groupe de consultants, pour collecter les données auprès des organisations, privées comme publiques installées dans la Commune. La fiche de collecte a été adressée à ces organisations de la société civile et aux services techniques déconcentrés pour être complétée. Une semaine après que la fiche soit envoyée aux acteurs, les agents de collecte se sont déplacés vers ces acteurs pour mener des entretiens individuels et des échanges avec les acteurs concernés. Parfois nous avons fait plusieurs visites dans le bureau de certains acteurs pour besoins d'informations complémentaires. Ainsi, nous avons fait une synthèse concernant les atouts, problèmes, causes, conséquences et approches de solutions sur les différents secteurs de développement de la Commune.

1.3.2.6. Diagnostic fonctionnel de la Mairie

Afin d'apprécier les forces et les faiblesses dans l'organisation et le fonctionnement de l'administration communale, nous avons également procédé à la collecte d'informations à travers le questionnaire, les interviews semi-structurées, les fiches d'analyse du budget, les fiches d'analyses des ressources humaines, les observations directes, etc. L'objectif est de pouvoir identifier les besoins en formation des agents et d'élaborer un plan de renforcement des capacités qui soit pertinent. A cet effet, nous voudrions remarquer l'importance de la contribution des différents responsables des services communaux.

1.3.3. Traitement, consolidation des données du diagnostic et cartographie

Nous avons élaboré une fiche, dite fiche de consolidation des données qui nous a permis de mettre ensemble sous forme de synthèse toutes les informations issues des différents diagnostics. Ainsi, au terme de l'étape de la recherche documentaire et de la collecte de terrain, les données primaires et secondaires ont été dépouillées par secteur pour faire une situation des données quantitatives d'une part et des forces, faibles, opportunités et menaces d'autre part. Toutes les informations collectées ont permis d'orienter nos réflexions vers les voies d'amélioration et d'inventorier les actions possibles de développement.

En plus, un spécialiste en SIG (système d'information géographique) a été recruté au sein de notre équipe. En ce qui le concerne, il a récupéré les informations générales (topographique, infrastructure, réseau localité, limites administratives, etc.) et largement exploité le feuillet de la carte topographique IGN de Lomé. Plusieurs autres cartes thématiques sur la Commune ont été récupérées, scannées et géoréférencées à l'aide de points GPS. Les thématiques récupérées sur les fonds cartographiques et intégrées à la carte de base sont essentiellement : les voies de communication, les localités, notamment les villages, les limites administratives, les courbes de niveau, les infrastructures (sanitaires, éducatives, etc.). Les tables attributaires ont été générées et renseignées à l'aide des données des populations totales résidentes et par sexe (RGPH-5, 2022), par village. La superposition des différentes cartes géoréférencées et des données de base collectées (Géodata|Cartes) ont permis de produire toutes les cartes de cette étude.

1.3.4. Restitution, validation du rapport du bilan diagnostic

L'étape de la restitution est faite au cours d'un atelier tenu les 16 et 17 décembre 2025. Ces restitutions ont permis d'approfondir le diagnostic et d'améliorer l'intégration des thématiques émergentes. Ainsi, des responsables d'ONGs et associations intervenant dans les divers domaines de développement, des agents techniques de la mairie et conseillers municipaux, des représentants des communautés et de la chefferie, des agents des services déconcentrés de l'Etat ont pris une part active à cet atelier. Le groupe de consultants, après présentation du rapport diagnostic, a consacré 40 minutes pour répondre aux questions des participants. Après ce temps les groupes thématiques ont travaillé, chacun sur une thématique. Pendant la restitution en plénière et la synthèse, les amendements et suggestions jugés pertinents ont permis d'enrichir le document.

A la suite de la validation du rapport diagnostic, s'en est suivie l'étape de la planification. En effet, avec la facilitation des consultants, les participants à l'atelier de formulation de la vision, après avoir une formation sur le sujet le 18 décembre 2025, se sont mis à cet exercice pour formuler la vision de la Commune et définir les axes stratégiques.

L'atelier de planification proprement dite a été mené les 30 et 31 décembre 2025 pour identifier les projets prioritaires, ainsi leur localisation et leurs coûts estimatifs, permettant de trouver des solutions aux problèmes de la Commune. A cet effet, nous avons utilisé l'arbre à problème et la grille de priorisation, le cadre logique par secteur, etc.

1.4. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées sont notées au fur et à mesure que la collecte d'informations se déroule, notamment :

- l'insuffisance de la fourniture de la documentation dans certains secteurs et la réticence de certains acteurs à mettre à disposition des documents sectoriels existants pour consultation ;
- certaines données issues d'étude ou d'activités menées à un niveau supra communal (régional voir national) n'ont pu être désagrégées au niveau de la Commune ;

- la lassitude de la population face aux multiples enquêtes pour la collecte des données dont ils se désolent de n'avoir par la suite aucun résultat ;
- l'attente des populations à obtenir de promesse de récompense financière individuelle à leur participation à des séances d'enquêtes.

Sur le plan technique :

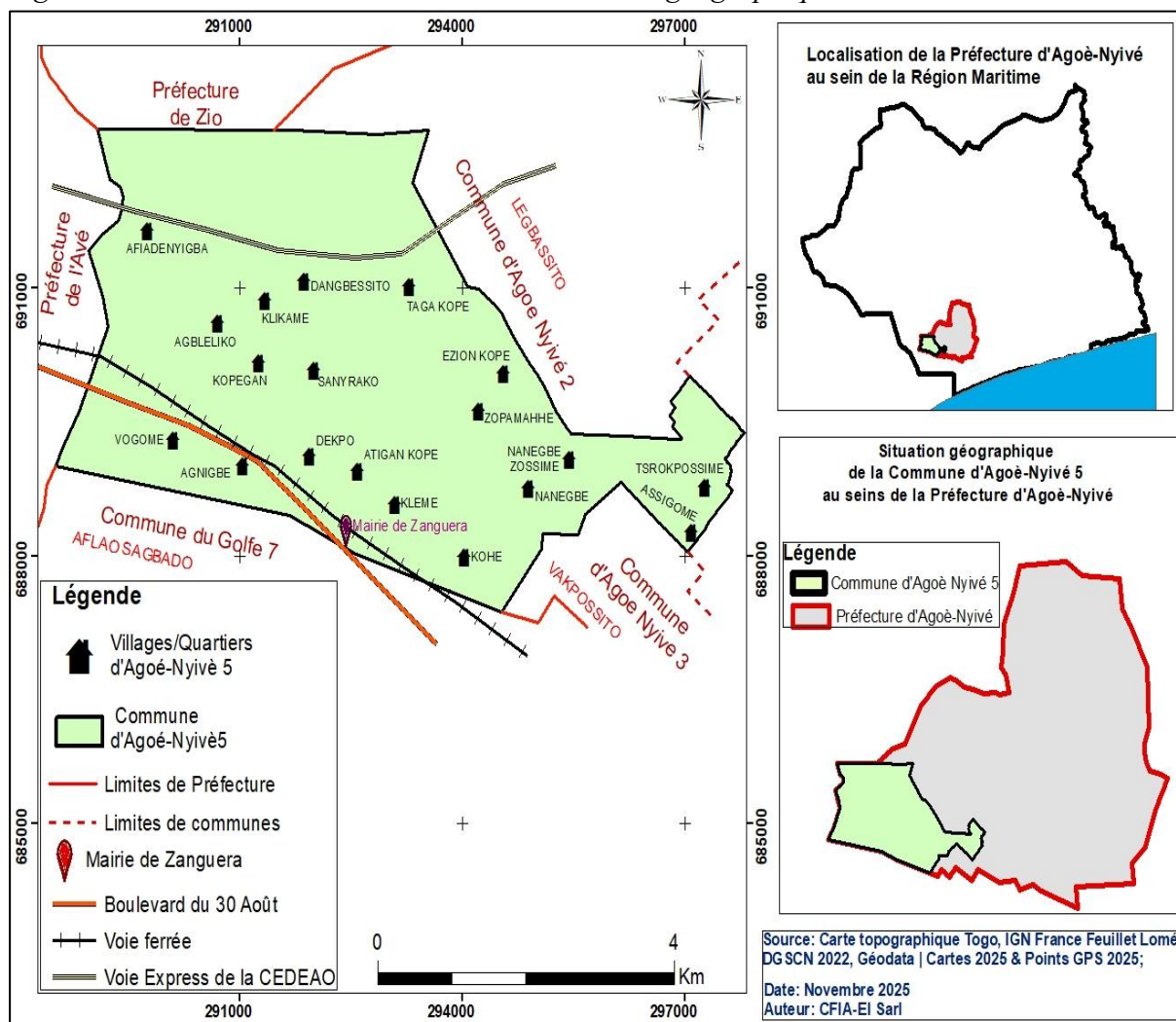
- il a été difficile de disposer de données spatiales régulièrement actualisées ;
- les cartographies qui existent ne sont pas standardisées dans une base de données globale ;
- les points des limites de base sont sujets à des contestations par les communes voisines.

Malgré ces difficultés, la collaboration entre le cabinet et la Commune a permis d'avoir l'essentiel des données qui ont été bien exploitées pour assurer la qualité du travail.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE D'AGOE-NYIVE 5

2.1. CADRE PHYSIQUE

Figure 1. Carte administrative montrant la situation géographique de la CAN 5



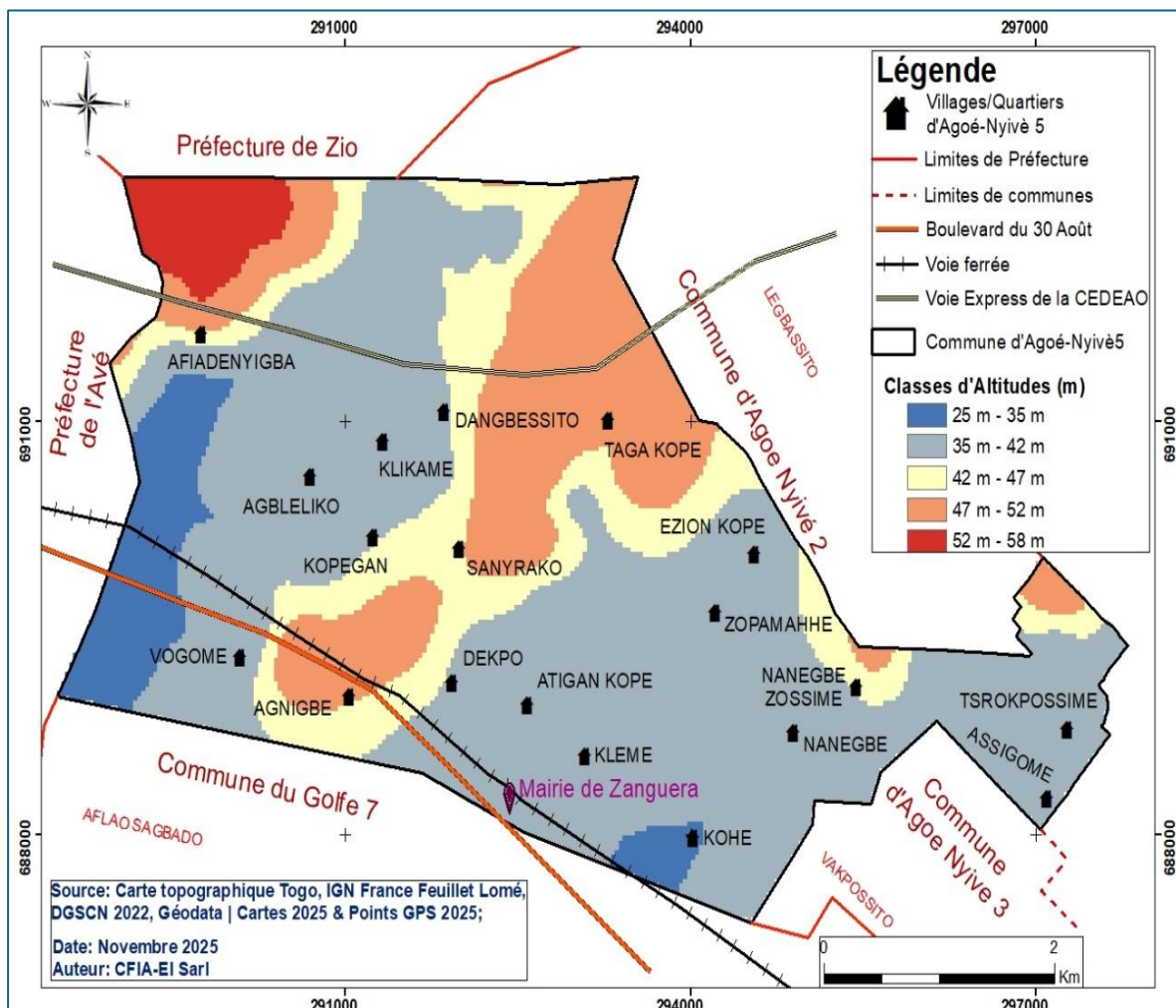
Source : cabinet CFIA-EI, 2025

2.1.1. Situation géographique de la commune

La Commune d'Agoé-Nyivé 5 est l'une des six (06) Communes de la préfecture d'Agoé-Nyivé. Le chef-lieu est Sanguéra. Elle est limitée au Sud-Ouest par la commune du Golfe 7, au Nord par Zio 2 et Agoé-Nyivé 2, à l'Est par la commune d'Agoé-Nyivé 1, au Sud par Agoé-Nyivé 3 et à l'Ouest par Avé 2 (figure 1). Constituée en majorité des Ewé, Sanguéra est à 19 km de la plage (bord de la mer) entre 01°06' Longitude Est et 06°13' de Latitude Nord. Avec une superficie de 28 km², Agoé-Nyivé 5 est composée de dix-neuf (19) villages : Afiadényigban, Agblelikor, Fozoe-Anyigbe, Attigan-Kope, Dangbessito, Dekpo, Kleme, Klikame, Kopegan, Nanegbe, Nanegbe-Zossime, Sanyrakor, Vogome, Tsrokpossime, Taga-Kope, Zopomahe, Assigome, Kohe, Ezion-Kope.

2.1.2. Relief

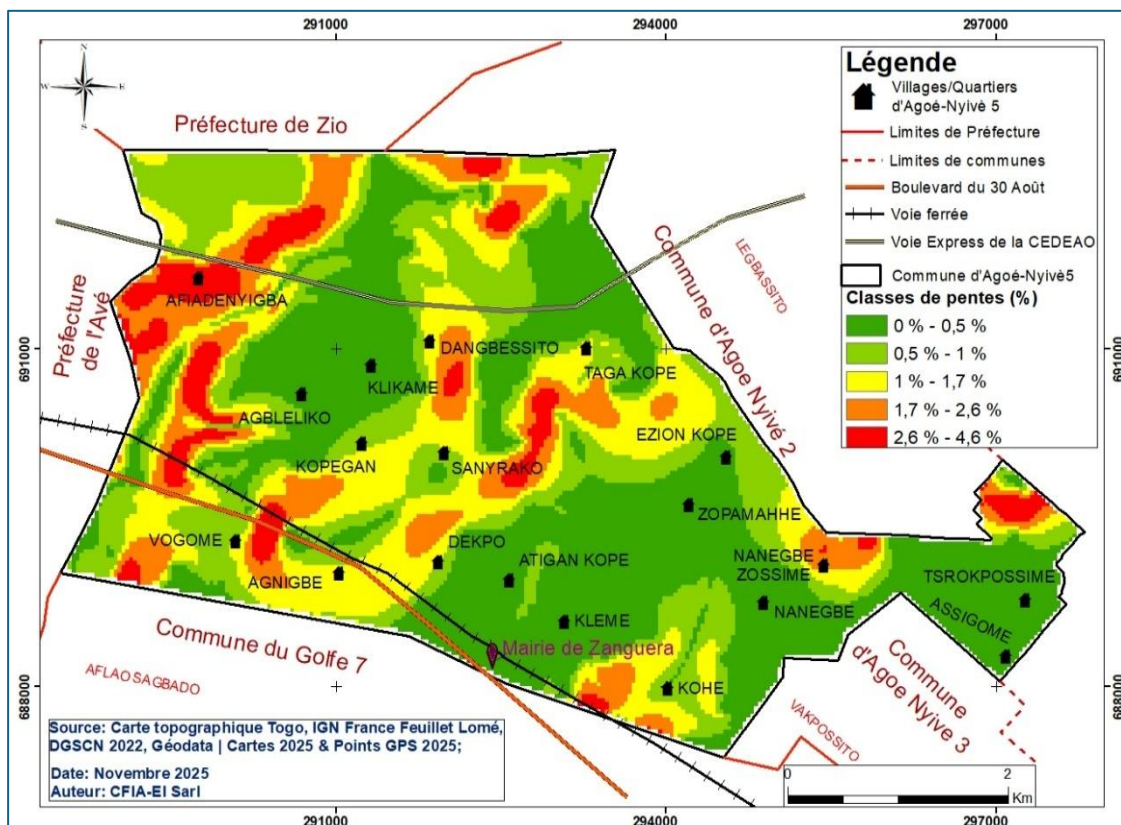
Figure 2. Carte montrant le modèle numérique d'Altitude de la CAN 5



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Inscrit dans les grandes unités morphologiques du Grand Lomé, le relief de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 s'intègre au plateau continental situé entre le littoral au Sud et la pénélaine au Nord. Ce plateau est légèrement incliné vers le Sud et vers l'Est. Le point le plus haut est de 58 m d'altitude (Afiadenyigban, Sanyrako, etc) tandis que le point le plus bas est situé en dessous du niveau de la mer à 25 m (Vogome, Kohe, etc) d'altitude comme le montre la carte du relief sur la figure 2. Du point de vue morphologique, le territoire est faiblement accidenté. Les pentes sont faibles et varient généralement de 0 à 4,6% (figure 3).

Figure 3. Carte montrant Classes des Pentés de la CAN 5



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

2.1.3. Données climatiques et hydrographiques

La Commune d'Agoè-Nyivé 5 bénéficie, à l'instar de l'ensemble de la région du littoral, d'un climat subtropical. Ce climat est caractérisé par des températures qui varient peu au cours de l'année (entre 25 °C et 30 °C). La pluviométrie varie de 850 mm à 1 350 mm d'eau par an (Anonyme, 2023). La Commune jouit de deux saisons pluvieuses : une première dite « grande saison de pluie » qui va de mi-mars à mi-juillet et une petite saison de pluie qui va de mi-septembre à mi-novembre. Entre les deux saisons pluvieuses sont intercalées deux saisons sèches : une petite saison sèche qui vient après la grande saison de pluie (de mi-juillet à mi-septembre) et une grande saison sèche (de mi-novembre à mi-mars), qui succède à la petite saison de pluie. L'alternance saison sèche et saison pluvieuse permet à l'agriculteur de mener deux campagnes agricoles sur la même superficie au cours de l'année. Il est important de

spécifier qu'il est observé depuis quelques décennies de décalages, parfois importants, dans les périodes qui situent les saisons. Ces changements sont dus aux dérèglements climatiques.

Le climat est influencé par deux types de vents dominants, venant des zones de hautes pressions et allant vers des zones de basses pressions à des moments différents de l'année. Il s'agit de :

- l'harmattan du Nord - Est, sec et chaud, provenant du Sahara et qui souffle de novembre à Janvier. Il n'engendre pas de précipitations ;
- la mousson du Sud - Ouest, froide et humide, qui souffle de mars à Septembre et apporte de la pluie. Le contact entre ces deux masses d'air se fait au niveau de la zone de convergence inter tropicale appelée Front Intertropical (FIT) dont le déplacement détermine les saisons au cours de l'année sur le littoral.

Le réseau hydrographique de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 n'est pas dense. On note l'existence de quelques étangs (figure 4) notamment : Fozoe-Anyigbe, Kohe, Agblelikor, Dangbessito, Danlime, etc. Il faut noter que la Commune compte quelques zones marécageuses, généralement inondées en saison pluvieuse.

Figure 4. Photo montrant l'étang de Fozoe et de Klikame



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

2.1.4. Sol, végétation et faune

Les sols de la Commune d'Agoé-Nyivé 5 sont typiques des sols argilo-sableux et de couleur rouge. Ils sont appelés par les pédologues des « sols ferrugineux », des sols qui ont une texture grossière, limono-sableuse. Ils sont peu profonds, avec une faible capacité de rétention d'eau. Leurs aptitudes culturales sont très bonnes. Ils ont une bonne structure et un niveau de fertilité assez bon (Lamouroux, 1969).

Sur le plan de géomorphologique, la Commune d'Agoé-Nyivé 5 appartient au plateau de la terre de barre (Plateau d'Agoé Nyivé) (Anonyme, 2023).

Sous l'influence des éléments du relief, les sols de type ferrugineux prédominent dans le territoire de la Commune et constituent l'essentiel des terres de culture de maïs, arachide, de manioc, niébé, etc. S'agissant des formations géologiques, la Commune est formée des 03 roches énumérées ci-après et présentées dans des formations géologiques (Lamouroux, 1969) :

- argiles feuilletées et marnes grises qui dominant largement le territoire et couvrent toute la partie nord ;
- calcaire argileux peu phosphaté qui couvre tout le sud du territoire communal ;
- fluviatiles lacustres et lagunaires : couvre une portion du territoire sur le côté Est.

Figure 5. Photo montrant le type de végétation existant dans la CAN 5



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Les conditions édaphiques de la Commune d'Agoé-Nyivé 5 suggèrent une formation végétale caractérisée auparavant par de forêt subtropicale et de savane arborée. Mais de nos jours, la richesse en espèces floristiques est fortement érodée par des actions anthropiques liées à

l'habitat, aux besoins alimentaires, à la pression de la poussée démographique. Ainsi, la végétation que l'on rencontre dans la Commune sont sur des parcelles acquises non encore bâties, les zones fortement inondables, les places publiques plantées d'arbres, des arbres d'alignements des voiries publiques, des jardins privés, des sites sacrés, etc. Les espèces végétales les plus rencontrées dans la Commune de nos jours sont : le neem, le cocotier, le Terminalia, l'eucalyptus, le teck, le caillédra, le manguiier, le papayer, le palmier à huile, etc. La Commune d'Agoè-Nyivé 5 ne dispose pas d'aire protégée, mais il existe des endroits qui sont des lieux de culte ancestral où les fétiches sont dans des clôtures en haie vivante. La faune sauvage a presque disparu. Néanmoins, on rencontre rarement des animaux tels que : le rat, les serpents, le lièvre, le lézard, les chauves-souris, la volaille.

Tableau 1. Analyse FFOM des éléments du contexte physique

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Contexte physique	<ul style="list-style-type: none"> - Climat propice - Relief non accidenté - Présence de fleuve et de marécages - Subsistance de certaines espèces d'arbres 	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Tarrissement des points d'eau - Disparition des espèces végétales et fauniques - Absence d'aménagement des marécages - Absence de capacité de recherche et d'exploration dans le domaine des ressources minières 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du projet « un arbre, un ménage » ; - Politique de reboisement - Actions des ONG et associations. - Existence de zones exploitables 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation des phénomènes liés au changement climatique - Epuisement des sites exploités

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

2.2. CONTEXTE HUMAIN

2.2.1. Histoire communale, peuplement et groupes ethniques

L'histoire de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est contée dans « un groupe de discussion » semi structuré, animé par le consultant principal en présence des autres experts. Les participants étaient sélectionnés par le chef canton selon l'expérience et la capacité à contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de la séance. Il y avait les dix-neuf chefs de village et certains notables. L'historique de la Commune est quasi-semblable à celui de tout le peuple Ewe, qui dans leur migration successive, ont peuplé la partie sud du territoire national. En effet, les premiers occupants de la Commune sont venus de Tado et du Bénin pour s'installer à Notsé. Agokoli était leur roi, mais un roi qui était impitoyable avec son peuple. La cruauté du roi a contraint le peuple à organiser et réussir une évasion. A partir de ce moment, commence l'odyssée des aïeux qui viendront peupler notre Commune. De Notsé, ils se sont installés successivement dans le Kloto (Kpalimé), à Anloua (Ghana), à Bè et à Agoè-Nyivé Apedome

(actuellement, Commune Agoè-Nyivé 1) vers les années 1700 (Anonyme, 2023). L'installation des peuples à Agoè Apedome s'est faite par vague donnant naissance à des clans qui constituent aujourd'hui les 7 quartiers à Agoè-Nyivé. La croissance de la population à Agoè Apedome a provoqué à nouveaux de l'exode conduisant les membres de chaque clan à la recherche des terres à cultiver. La conséquence est que Sanguéra a offert ses terres pour les activités agricoles pour la population d'Agoè Apedome. Ainsi, il est reconnu que les gens viennent dans leur champ à Sanguéra, ils y restent pendant des jours avant de retourner à Agoè Apedome. Ils y retournent souvent le jour du marché (le jour du marché s'appelle HOINGBE). Les années passèrent, la population croissait, il y a besoin d'arrêter les navettes et de s'établir définitivement à Sanguéra sans perdre pied à Agoè Apedome. À l'origine, Sanguéra fut désigné par plusieurs appellations « BEGUELI », « FIDA », « DJIGBE », « MOTO » et « DEME ». Toutes ces appellations renvoyaient à une image donnée du lieu qu'est Sanguéra. En effet, « DJIGBE » signifie que le lieu est situé au Nord d'Agoè-Nyivé Apedome. « FIDA » parce que le marché du lieu s'animait les vendredis (FIDA signifie vendredi), « DEME » qu'il y avait à cet endroit de grands champs de palmiers.

Figure 6. Photo du groupe de discussion au palais du chef canton



Source : diagnostic, cabinet CFIA-EI, 2025

Vers les années 1884, au plus fort de la période coloniale, les esclavagistes allemands ont installé un comptoir d'échange d'esclaves et autres produits locaux dans le marché actuel. Ce

dernier servait également de lieu de promenade et de divertissement pour tous ceux qui quittaient Agoè-Nyivé Apedome pour les champs. Ils appelaient cet endroit « SAÏSSI-ME » (qui signifie lieu de promenade), une dénomination contractée en « SANYRAN-ME ». Les Allemands avaient du mal à prononcer et à orthographier le nom « Sanyran ». Ils ont donc écrit « Sanguéra » dans leurs documents administratifs. C'est ainsi que « SANYRAN » est administrativement devenu « Sanguéra » aujourd'hui. Du moment où ce sont les Allemands qui l'ont inscrit, l'orthographe est restée « S » au début au lieu de « Z » en Français.

De nos jours, les Ewé qui sont autochtones occupent une proportion relativement forte de la population de Sanguéra. A ces autochtones s'est ajouté, du fait de l'étalement de Lomé, plusieurs autres ethnies de par le pays et d'ailleurs : Tem, Ibo, Kabyè, Tchokossi, Moba, Haoussa, Zerma, etc. faisant de Sanguéra un creuset ethnique. Les différents groupes vivent en harmonie en dépit des litiges fonciers.

2.2.2. Mouvements migratoires

La Commune subit des flux migratoires et devient un lieu d'installation ou de passage pour les populations fuyant les zones rurales ou venant des villes à la recherche d'opportunités. Ainsi, il apparaît une coexistence de modes de vie traditionnels et de pratiques urbaines, ce qui influence les habitudes alimentaires, vestimentaires et sociales. L'émigration concerne surtout les autochtones qui ont perdu leur champ de culture et qui sont allés s'installer hors de Grand Lomé, dans des zones encore franchement agricoles des préfectures voisines. Une part relativement importante des autochtones sont dans les pays européens.

2.2.3. Religions

Traditionnellement la population de la Commune Agoè-Nyivé 5 est, dans sa majorité, animiste. Mais aujourd'hui, on note une forte présence du christianisme et de l'islam qui tendent à faire reculer l'animisme. La religion animiste est pratiquée par la majeure partie des populations autochtones et est composée de : Kundé, Alafia, Gbewussi, Alafia, Fa, Flimani Kokou, Tohono (Yéwé), Dan, Aholu Sakpatè, Zikpi, Gnigblin, etc. Le christianisme regroupe les catholiques, les protestants et les autres églises dites révélées (Assemblés de Dieu, Témoins de Jéhovah, Pentecôtistes, etc). La Religion musulmane est pratiquée souvent par les Tems, les Haoussas et certains locaux, etc. Un accent particulier est mis sur les conflits existant entre les religions, surtout les animistes et les adeptes du christianisme, non à cause de l'idéologie, mais à cause des attitudes qui sont de la provoque. En effet, il apparaît clairement que du côté des églises dites éveillées, les adeptes se persuadent de détenir, de façon exclusive, la vérité sur la connaissance de Dieu. Ainsi, ils proclament la « vérité de Dieu » si fort que cela devient une nuisance sonore pour le voisinage.

2.2.4. Données démographiques

2.2.4.1. Caractéristiques de la population

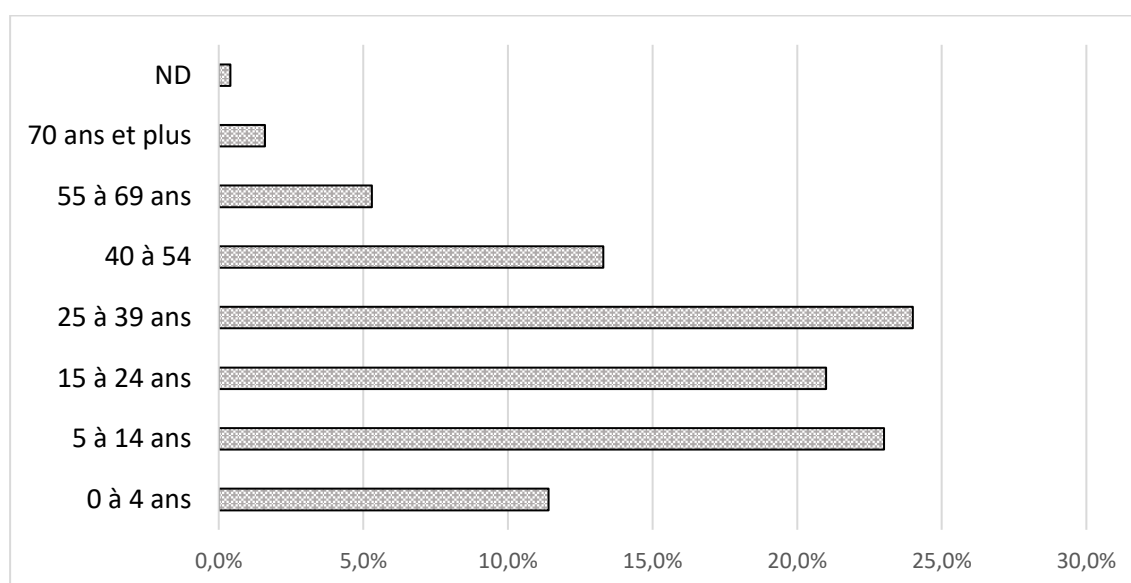
D'après les chiffres du 5^e recensement général de la population et de l'habitat de novembre 2022, la Commune d'Agoè-Nyivé 5 compte dans son ensemble 120 834 habitants, dont 58 775 hommes et 62 059 femmes. Avec une superficie de 28 km², la Commune enregistre une densité de population de 5686 habitants/km². Cette densité est spécifique des Communes en plein état

d'urbanisation, créant des centres de population actifs. La population potentiellement active présente des caractéristiques variées : les actifs occupés, les chômeurs, les étudiants, les retraités et rentiers, ceux qui s'occupent du foyer, les invalides, etc. De ce fait, la Commune est composée de la population économiquement active et de la population inactive. Il sera nécessaire de voir le poids relatif de ces différents groupes dans le potentiel humain disponible et comment ils s'intègrent dans le système productif du territoire communal.

2.2.4.2. Répartition de la population communale par tranche d'âge

Selon la figure 7 ci-dessus, les jeunes sont en très forte proportion de la population de la Commune.

Figure 7. Graphique de la répartition de la population de la CAN 5 par tranche d'âge



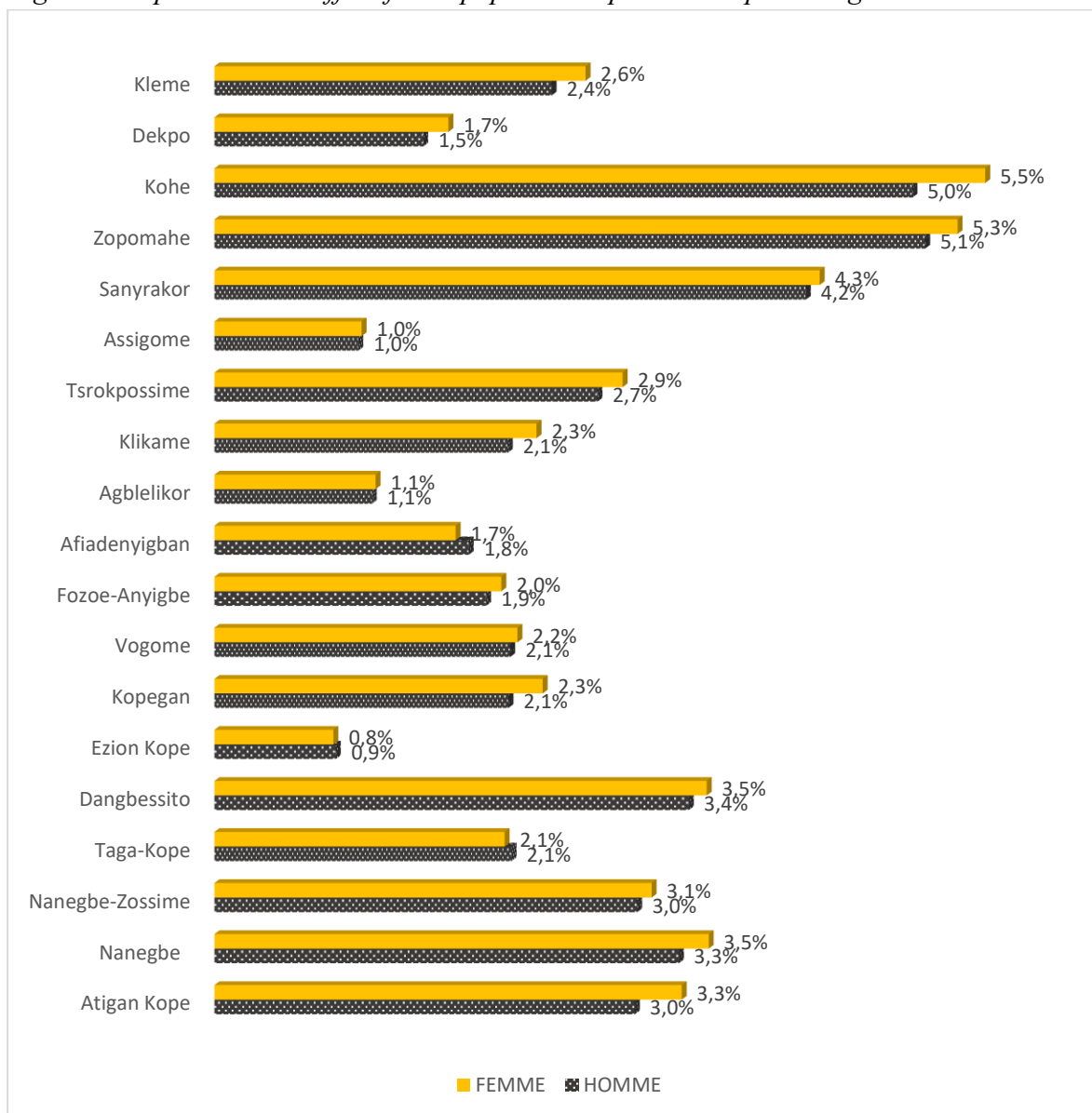
Source : diagnostic CFIA-EI, 2025

Et dans la mesure où notre objectif principal est de résoudre les problèmes que pose la vie et assurer l'épanouissement de la population, nous devons mettre en contribution les jeunes. C'est dans cette perspective que le rôle de la jeunesse dans le programme de développement de l'Afrique a pris de l'ampleur avec l'Acte constitutif de l'Union Africaine (UA) qui reconnaît expressément la jeunesse comme un partenaire important pour renforcer la solidarité et la cohésion entre "nos peuples".

2.2.4.3. Répartition spatiale de la population communale

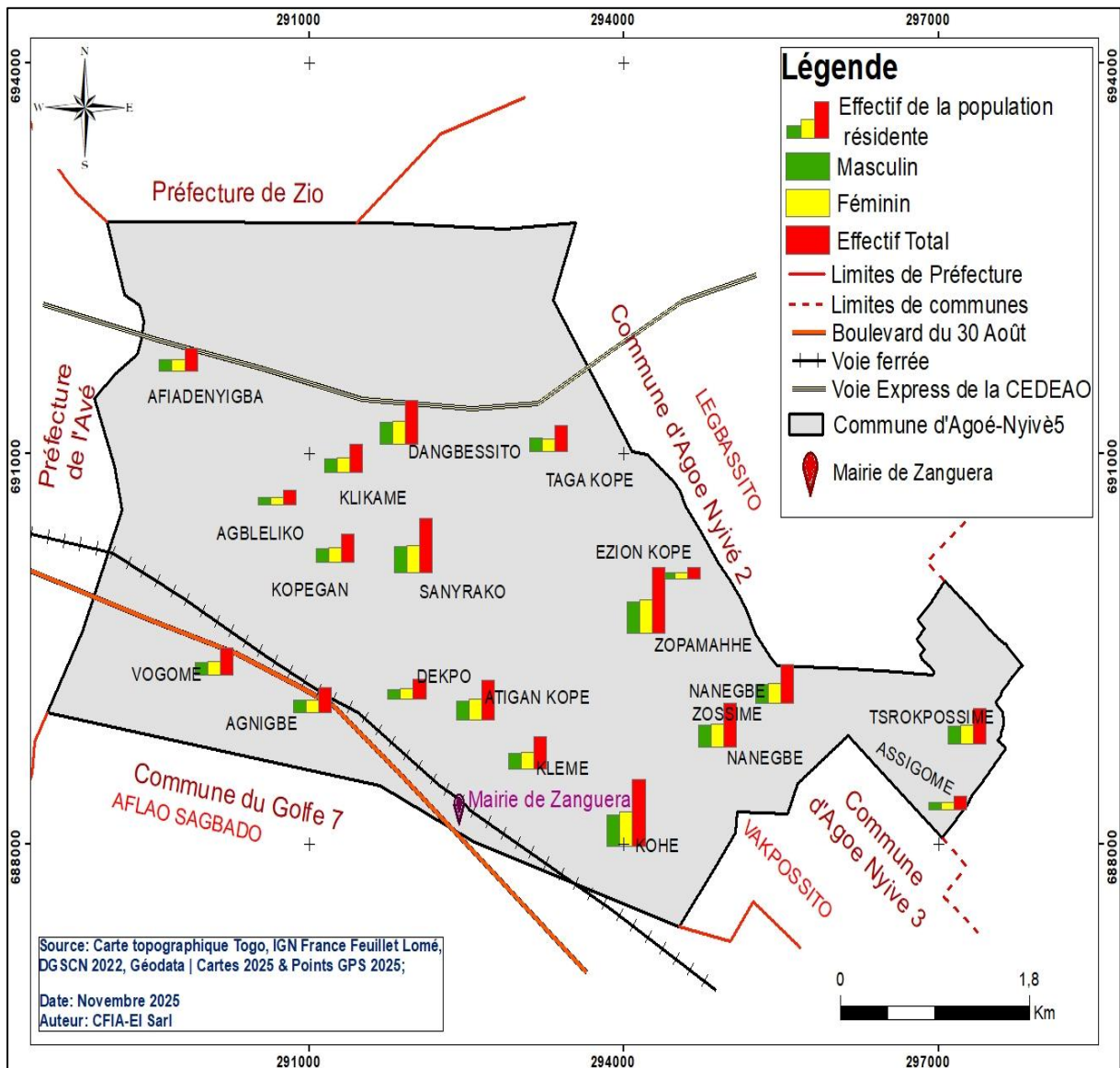
Aujourd'hui, il serait intéressant de procéder à l'analyse détaillée de tous les facteurs déterminants de la population, ainsi que leurs interactions. Parce que dans la nouvelle dynamique de développement que nous poursuivons avec l'élaboration du PDC, nous devons déterminer les objectifs dans lesquels le potentiel humain peut servir d'atout privilégié. En effet, la population peut être considérée comme une ressource pour le développement économique. Parallèlement, elle est génératrice de besoin et il sera nécessaire de connaître la proportion de la population que chaque village renferme (figures 8 et 9).

Figure 8. Répartition des effectifs des populations par sexe et par village de la Commune



Source : diagnostic CFIA-EI, 2025

Figure 9. Carte de répartition des effectifs des populations par sexe et par village



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

2.2.5. Facteurs démographiques, tendances d'évolution et impacts potentiels

Il va être difficile de connaître l'évolution spécifique de la population de la Commune d'Agoé-Nyivé 5. Mais selon le chiffre du RGPH5 de 2022, le taux de croissance annuelle de la population togolaise est de l'ordre de 2,8%. En tenant ce chiffre comme sensiblement égal au taux de croissance de la population de la Commune, celle-ci sera peuplée d'environ 150 000 habitants dans le 5 années à venir. La croissance de la population devrait faciliter l'obtention de main-d'œuvre et favoriser le développement de l'économie de la Commune. Lorsque la taille de la population et la densité s'accroissent, les coûts de transport sont réduits, simplifiant la communication, le transfert de technologie et le commerce à la fois au sein et en dehors du territoire (Boserup, 1965). A contrario, l'accroissement de la population a un impact sur les prix des produits agricoles. L'idée est que lorsque la population augmente, il devient nécessaire d'exploiter des terres moins fertiles pour subvenir aux besoins alimentaires de tous. Cela

entraîne une hausse des coûts de production, ce qui se traduit par une augmentation des prix des produits agricoles. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'utiliser le concept des avantages comparatifs, qui voudrait que la population de la Commune se spécialise dans la production de biens pour lesquels ils ont un avantage comparatif. Cela va être l'option de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 où les ressources agricoles s'amenuisent. Toutefois, la population qui augmente, a besoin d'être éduquée, car la richesse véritable ne peut être obtenue que grâce à une population dynamique et productive.

La croissance démographique de la Commune est induite par l'immigration et la naissance. La fécondité passe pour l'heure comme un objectif majeur pour une économie émergente et in fine l'amélioration des conditions de vie des populations. Mais, il existe un lien conflictuel entre la fonction reproductive de la femme et son activité productive. Il s'agit là d'un enjeu de taille parce qu'il implique la mise en place d'un mécanisme qui doit permettre d'amener les individus à adopter un nouveau type de comportement pour que l'accroissement de la population rime avec la performance de l'économie locale.

Tableau 2. Evolution de la population

Tranche d'âge	RGPH4 - 2010	RGPH5 - 2022	Taux d'accroissement (%)
0-14 ans	15 085	42 934	185
15-35 ans	14 495	56 281	288
35-60 ans	7 896	23 357	196
65 et +	787	2 525	221
Total	38 263	125 097	227

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

2.2.6. Genre et inclusion

L'égalité des sexes est un levier décisif des politiques de développement, et mérite à ce titre une place centrale dans l'élaboration du plan local de développement. Parce que c'est à la fois un droit fondamental et un moyen d'atteindre plus rapidement et plus durablement les autres objectifs de développement, quels qu'ils soient. Car, au premier rang des objectifs de développement, il y a l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Sur le plan national, de nombreuses avancées ont été réalisées portant sur l'adoption :

- d'un nouveau code pénal plus égalitaire ;
- d'un code foncier mettant fin à l'ambivalence des textes coutumiers et modernes qui pénalisaient les femmes, la loi N° 2015- 010 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal modifiée par la loi N° 2016-027 du 11 Octobre 2016 et la loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial ;
- d'une stratégie nationale d'intégration du genre dans les politiques de développement ;
- de la stratégie révisée de lutte contre les violences basées sur le genre.

Mais les barrières persistent, notamment au niveau de l'accès des femmes au foncier, des violences physiques et sexuelles, des mariages précoces et des barrières qui empêchent les jeunes filles d'accéder à certain niveau d'éducation et à certains emplois.

Par ailleurs, parmi les 1527 conseillers municipaux répartis dans les 117 Communes du pays, on compte 187 femmes conseillères, ce qui représente 12%. De plus, les femmes maires représentent 10% (12 femmes maires sur les 117 maires). Dans la Commune d'Agoè-Nyivé 5, les femmes conseillères représentent 27% (3 femmes sur un total de 11 conseillers) et les trois commissions permanentes sont présidées toutes par des hommes. Il n'y a pas de femme chef de village et elles sont sous représentées dans les comités de développement à la base. Quelques associations de femmes existent et s'occupent de leurs problèmes spécifiques.

Il n'est pas constaté de pratique discriminative apparente. Mais, il est constaté que le système de protection sociale existant dans la Commune ne dispose pas assez de ressources face aux nombreux défis de la communauté. Il faut noter, toutefois, l'existence des œuvres caritatives de quelques Organisations de la Société Civile qui interviennent dans la protection de l'enfance, le bien-être familial. Les mesures de protection sociale en matière de travail sont quasi inexistantes, d'autant plus que le secteur informel (s'exerçant en dehors des réglementations) domine les activités économiques.

De ce point de vue, l'exécutif communal conçoit qu'une politique volontariste de réforme du statut des femmes par son administration entraînera un développement économique qui aura le mérite d'être viable. Il considère, donc, la réduction des inégalités dans l'accès aux ressources économiques et le soutien à la participation des femmes aux espaces décisionnels comme des leviers d'action prioritaires.

D'un autre côté, depuis l'adoption en 2008 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), l'inclusion du handicap est devenue une partie intégrante des programmes de développement et de défense des droits humains, qui bénéficie d'un soutien et d'un investissement accrus de la part de la communauté internationale. Toutefois, il est constaté au cours des enquêtes que l'environnement de la Commune n'est pas sensible aux difficultés des personnes en situation de handicap. Dans ces conditions, elles ne peuvent pas participer sans entrave à toutes les activités sociales, économiques, citoyennes et culturelles du territoire. Il faut spécifier que les personnes handicapées ne font sujettes de stigmatisation ni d'exclusion sous d'aucune forme dans la Commune. On leur accorde un bon accueil et du respect. La problématique se pose de façon à inciter l'administration communale à faire des progrès vers un engagement en faveur de l'inclusion du handicap. Cet engagement va être suivi d'actions qui s'appliquent à l'environnement interne de l'institution communale. Celle-ci à son tour va proposer des stratégies institutionnelles globales visant à lui permettre de devenir un modèle d'inclusion et de diversité sur l'ensemble du territoire de la Commune. Dans cette stratégie, il sera recommandé de renforcer les capacités de certains agents de sorte qu'ils puissent procéder à une évaluation des besoins en matière d'accessibilité, établir une prise en charge efficace et fournir des services de proximité équitables.

Sur le plan de l'emploi et à titre indicatif, les femmes représentent trois-quarts de la population inactive togolaise et sont souvent cantonnées au travail domestique. Plus de 90 pour cent (90%) des travailleurs dépendent de l'économie informelle, et les rares opportunités d'emploi formel ne sont généralement pas accessibles aux jeunes et aux femmes. Pour l'ensemble du pays, 73% de la population ont moins de 35 ans, et il est démontré que seul 4,6% de cette jeunesse sont en chômage (Kroll, 2023). Toutefois, si par définition ces jeunes sont employés, ils effectuent souvent des travaux ponctuels à des niveaux de productivité peu élevés afin de gagner leur vie. Ces chiffres, au niveau national, ne diffèrent guère de la situation au niveau de la Commune d'Agoè-Nyivé 5.

2.2.7. Principales formes d'organisation sociale et dynamique associative

Avant que le processus de décentralisation ne se concrétise en 2019, l'administration du territoire était assurée par le Chef canton. Celui-ci est assisté par ses notables. Par le principe de subsidiarité, le Chef Canton exerce son pouvoir dans les 19 villages qui composent le Canton par l'intermédiaire des Chefs du village. En effet, le village est un espace singulier délimité et nommé par un groupe de personnes. Il est animé par plusieurs organisations communautaires (associations, groupements, comités etc.) qui constituent des ensembles de personnes ayant des préoccupations communes et s'unissant de façon formelle ou informelle pour mener des actions communes et réaliser les aspirations des membres. Chaque Chef du village est entouré de ses notables. Les chefs traditionnels reçoivent les doléances des populations qui résident sur leur territoire les traitent dans le but de maintenir la cohésion sociale. La chefferie traditionnelle n'a pas un statut régalién, mais a un rôle consultatif au sein de l'administration communale et a obligation de se mettre à disposition de celle-ci. Les chefs traditionnels sont les garants des us et coutumes et constituent le niveau primaire de la sécurité sociale.

Les comités villageois de développement (CVD) placés sous l'autorité du chef territorial (chef canton ou chef du village) ont été institués par le décret présidentiel N° 2012-005/PR. Ils ont pour mission d'assister les chefs traditionnels dans l'identification et la résolution des problèmes du village, la mobilisation des communautés, la recherche de financements, et la mise en œuvre de projets dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'environnement. Il faut noter aussi la présence sur le territoire de plusieurs associations de femmes, des groupes d'intérêt économique, des associations d'entraide dans les villages, etc. ces différentes organisations apparaissent comme des agents de mobilisation pour l'animation de la vie dans la Commune.

Aujourd'hui, sous la supervision du conseil municipal, toutes ces organisations et associations contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans communaux de développement, en veillant à ce que les priorités du village soient prises en compte.

Il a été observé que le pouvoir a été rendu quelque peu diffus au début de la mise en œuvre des prérogatives de l'institution communale. Les relations entre la chefferie traditionnelle et la mairie de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 sont marquées par des problèmes de statut juridique flou, des conflits de compétences, des rivalités entre légitimités et une instrumentalisation politique. Ces tensions créent des blocages, notamment dans la gestion des conflits et du développement local, et exigent une clarification du cadre juridique et une coopération accrue

entre les institutions modernes et l'autorité traditionnelle. Par ailleurs, les difficultés suivantes ont été relevées pendant les entrevues et méritent d'être mises en étude pour que des solutions adéquates soient proposées. Elles sont liées :

- à la confusion sur les limites territoriales en raison du nouveau découpage ;
- à la réduction du niveau d'implication de la chefferie dans les transactions foncières, source de conflits et de litiges ;
- au faible niveau d'instruction de certains chefs traditionnels ;
- aux invitations et avis d'information venant de la mairie, qui parviennent hors délai ;
- à l'absence de statut juridique qui précise les prérogatives des différentes institutions ;
- aux conflits de leadership entre chefferies traditionnelles, les CVD et la mairie.

Tableau 3. Analyse FFOM du contexte humain

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Caractéristiques démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Population jeune et dynamique - Croissance urbaine - Développement de L'économie locale - Faible taille des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> - Part élevée des personnes inactives - Dérives et dépravations de mœurs (banditisme, insécurité, etc.) - Précarité d'emploi des femmes - Faible prise en compte des personnes en situation d'handicap dans les politiques publiques - Délinquance juvénile - Chômage des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité culturelle et ethnique - Présence des associations des femmes et des personnes en situation d'handicap - Taux élevé de l'auto emploi - Existence de programmes nationaux d'emploi : ANVT, VEC, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Population vulnérable - Pauvreté
Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Production abondante de logement individuel - Marchés immobiliers très actifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitations qui ne font l'objet de titre légal valable - Absence de zonage notamment en ce qui concerne l'affectation des terres pour les activités de développement de la Commune (par ex. de l'agriculture à l'aménagement urbain) - Séquestration de terres qui empêche tout aménagement - Habitats situés dans les interstices de la ville (logement) - Marchés immobiliers informels - Logements mal desservis par les réseaux d'infrastructures et les services publics. - Inexistence de codes locaux du bâtiment sur lesquels vont s'accorder la structure solide. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'urbanisation « irrégulière », apporte des solutions de logements à une part croissante de la population - Existence de textes légiférant et règlementant le secteur l'urbanisme et de l'habitat au niveau national - L'Etat transfère aux collectivités territoriales, dans leur ressort territorial respectif, des compétences notamment dans le domaine de la gestion urbaine (habitat) 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des terres aménageables

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Genre et inclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes ont de multiples rôles : la production, la reproduction et la vie communautaire. - Développement précoce des filles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes occupent des positions marginales : faible accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et sociales - Accession difficile à une redistribution sociale à parité avec les hommes. - Faible représentativité des femmes dans les sphères de prise des décisions - Autonomisation précoce des enfants - Insuffisance d'encadrement des jeunes - Existence d'enfants de la rue et d'enfants dans la rue, mariage précoce des filles - Persistance de la marginalisation des personnes handicapées - Viol, grossesses non désirées / précoces, en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un juge pour enfants - Présence de service de la direction de l'action sociale - Dynamisme des femmes - Existence d'une association de femmes Existence de planning familial 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'empathie - développement de comportement ségrégationniste

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

3. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE

3.1. STRUCTURATION DE L'ECONOMIE LOCALE

Sur le territoire d'Agoè-Nyivé 5, les acteurs œuvrant dans les entreprises nationales stratégiques (appelées ici publiques), les entreprises locales organisées (en petites et microentreprises) et les entreprises locales informelles (secteur informel) modèlent le paysage de l'économie locale. Les entreprises à capitaux étrangers sont quasi-inexistantes.

3.1.1. L'économie formelle

Elle est constituée par des activités qui respectent globalement les règles officielles, caractérisées par les règles formelles de l'économie du travail, l'existence d'une comptabilité formalisée, le droit du travail, etc. elles constituent incontestablement le maillon faible du tissu économique local. Il s'agit des établissements publics, des sociétés d'État à proprement parler, des sociétés d'économie mixte où la part de l'État est plus ou moins importante et des sociétés privées.

Les services publics sont constitués de :

- le service de l'Action Sociale ;
- les services des postes et de télécommunication ;
- la brigade de gendarmerie ;
- le commissariat de police ;
- etc.

Les services privés sont constitués des agences des microfinances, des ONGs et des associations.

3.1.2. L'économie informelle

Elle est constituée par les activités dont les acteurs ne s'acquittent pas d'obligations fiscales et rémunèrent leurs employés en dehors des mesures conventionnelles fixées par l'administration. Il a été constaté que, véritablement la grande partie de la population active de la Commune s'emploie dans ce secteur où l'observation et l'imitation des plus anciens constituent le mode principal de transmission des connaissances. La maîtrise du savoir par l'apprenti débouche tout naturellement sur le désir de devenir indépendant et de créer sa propre unité de production. Ces activités comprennent la production (travail du bois et du métal), les services (réparations de véhicules, réparations électriques et petite mécanique), le bâtiment (métiers du bâtiment et tâcherons) et des activités de vente des aliments de rue, etc.

L'entreprise « refuge » correspond en général à une activité annexe. Elle a un rôle d'assurance contre les vicissitudes de la vie professionnelle et fournit une situation éventuelle de repli à son propriétaire en cas de difficultés (de licenciement, par exemple). Elle a aussi un rôle d'assurance-vieillesse permettant à son propriétaire de maintenir un niveau de vie plus conséquent lorsque l'heure de la retraite vient. Dans notre pays, certaines de ces entreprises appartiennent souvent à des fonctionnaires d'Etat qui utilisent leur position dans l'administration pour développer leurs affaires privées.

L'entreprise de type familial fonctionne sur une base essentiellement familiale : le patron s'entoure d'abord de son noyau familial proche (frère, fils...) pour le seconder directement, puis de sa famille élargie. Lorsque le besoin en travail, et donc en revenu, de cette dernière est satisfait, la croissance de l'entreprise s'arrête. L'excédent de profit par rapport à ce niveau de besoin ne sert pas à développer l'entreprise ; il est soit affecté à des dépenses de consommation, soit transféré en milieu rural.

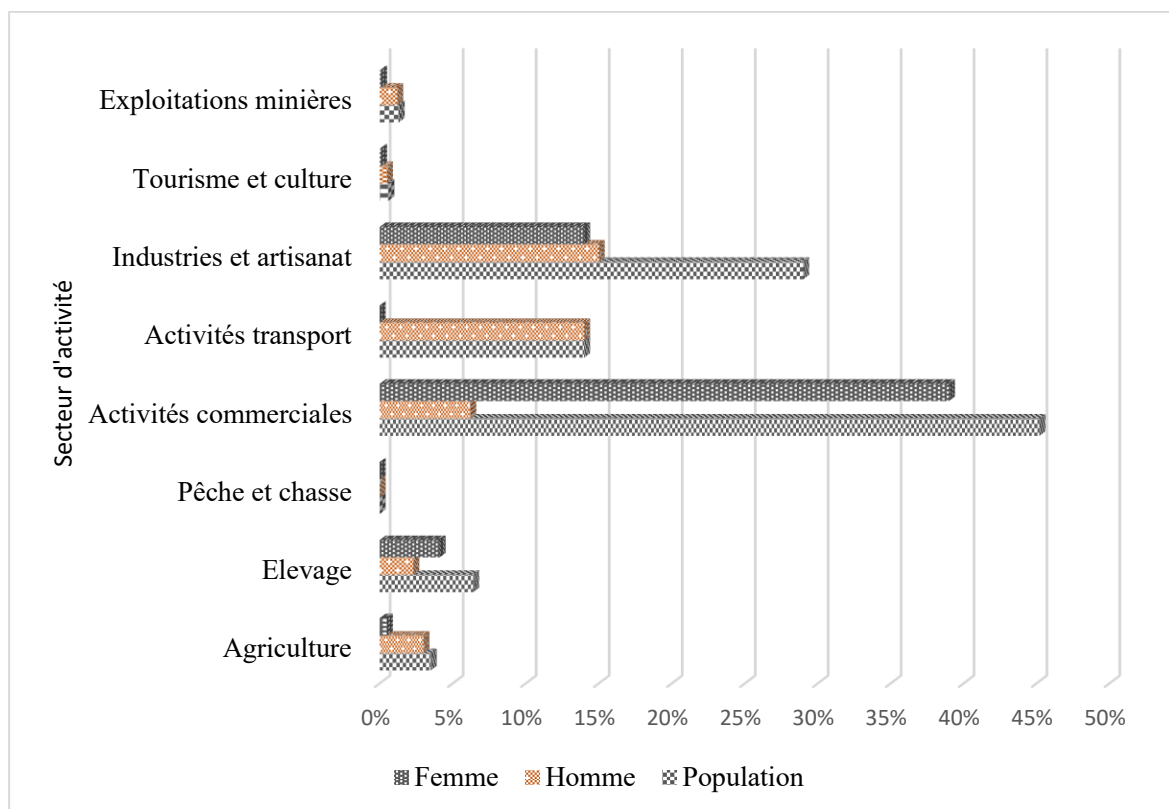
Par ailleurs, il faut spécifier qu'il n'est pas rare de voir des enfants exercer des activités économiques en contribution au revenu familial ou pour leur propre compte. Ces activités sont exercées parfois même en période scolaire, agissant de ce fait négativement sur la réussite scolaire. Il y a une tendance à l'intensification de ces activités économiques pendant les vacances. La déperdition scolaire qui s'en suit parfois conduit à une intégration précoce dans l'apprentissage ou à des activités professionnelles précaires dans le secteur informel. L'insuffisance de structures et mécanismes formels dédiés à la protection des groupes défavorisés, en situation de pauvreté, favorise le glissement de ces couches vulnérables dans un cercle vicieux de pauvreté.

3.1.3. Répartition de la population par secteur d'activités

Sur la base des réponses obtenues à partir des entretiens, pour l'ensemble de la Commune, près de 82% des actifs occupés travaillent dans le secteur informel. De ces 82%, près de 90% travaillent à leur propre compte. Ce résultat est un peu différent pour la population féminine dominée essentiellement par les activités du secteur tertiaire. Dans cette population féminine, celles qui exercent les activités de transformation se retrouvent également dans le segment en aval de la chaîne en commercialisant leurs produits. Cela démontre la polyvalence des femmes, mais rend le travail d'analyse difficile.

Par ailleurs, l'urbanisation rapide et incontrôlée de la commune présente une prédominance du secteur tertiaire dans l'économie locale marquée par la forte proportion des activités de services. En effet, 74% de la population active de la Commune évoluent dans le secteur tertiaire (45% sont des commerçants et 29% sont des artisans). Dans l'ensemble de la commune, 10% seulement des actifs s'emploient dans le secteur primaire (agriculture et l'élevage). Ce chiffre rassemble également des acteurs qui s'exerçant dans le domaine donné de leur compétence, font aussi de l'agriculture de subsistance. Les autres activités telles que le tourisme, la culture, l'exploitation minière, etc restent marginales dans l'économie locale (figure 10). Dans le détail des principales activités, on note une prépondérance des femmes dans les activités de commercialisation contre une presque parité entre les deux sexes (15% de femmes et 14% d'hommes) dans le secteur secondaire.

Figure 10. Graphique de répartition de la population par sexe et par secteur d'activité



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

3.2. LES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ECONOMIE LOCALE

3.2.1. Agriculture

La Commune est en pleine transformation économique à cause de la périurbanisation de la capitale Lomé. En effet, il y a un peu plus d'une décennie, Sanguéra était un territoire rural où l'activité principale des populations autochtones était essentiellement l'agriculture. Aujourd'hui l'extension de la ville de Lomé s'effectuant, sans considération des servitudes d'utilité publique, a dépossédé la Commune des terres agricoles qui ont fait place aux immeubles. Cet état de fait a anéanti les activités traditionnelles qui semblent ne plus être compatibles avec les nouvelles cartographies du territoire. Néanmoins, il existe des parcelles de terre destinées à porter des bâtiments qui sont provisoirement utilisées pour des cultures de maïs, du manioc, d'arachide, de niébé, la patate douce, les cultures maraichères, etc. Il s'agit des cultures largement cultivées dans la région maritime dont la superficie est aujourd'hui réduite pour constituer des cultures de subsistance. Les habitants de la Commune qui ont voulu perpétuer leur profession d'agriculteurs sont contraints d'aller louer des terres dans les préfectures voisines restées encore rurales (les Communes de Zio et Avé, etc.). Parfois, ils émigrent vers les préfectures plus éloignées (au-delà du périmètre de la Région Maritime) où ils s'installent définitivement.

3.2.2. Elevage

L'élevage est toujours associé à l'agriculture dans la Commune. Mais, il s'intensifie au détriment de l'agriculture qui a perdu de l'espace. Cela ne signifie pas pour autant que le secteur se modernise. Non ! Il séduit pourtant les agriculteurs qui n'ont plus suffisamment de terre à cultiver, et qui pratique l'élevage de façon rudimentaire. Il se caractérise par l'élevage de caprins, porcins, des ovins, des volailles et dans une moindre mesure des bovins. Ces animaux sont élevés, dans la plupart des cas, sans toutes les infrastructures techniques, laissant parfois les animaux en divagation dans la Commune. L'appui technique du service de l'élevage, chargé du suivi vétérinaire reste limité pour le coût que cela représente pour les éleveurs.

3.2.3. La pêche et la chasse

Il arrive que, de temps en temps, on trouve des enfants, qui pour passer leur temps libre, courent sur les parcelles broussailleuses non encore bâties, après les souris et les rats. Mais, la chasse, à proprement parler, n'existe plus dans la Commune d'Agoè-Nyivé 5. On y connaît plus de chasseur. Il en est de même pour la pêche qui ne reste plus que l'activité récréative des enfants au bord de l'étang qui se trouve dans le village de Fozoe. La pisciculture n'existe pas.

3.2.4. Sylviculture

L'extension des espaces d'habitation due à la poussée démographique a érodé les forêts et la biodiversité végétale de la Commune. Le besoin se fait pressant de nos jours de replanter la végétation par la politique de reboisement sur le territoire. Ainsi, les autorités communales mettent à profit la « Journée de l'Arbre », chaque année, pour reboiser des sites officiels. Nous citons également le Programme National de Reboisement (PNR) du Togo 2017-2030. Il est inscrit dans la vision de la déclaration de politique forestière. L'objectif stratégique du PNR est de contribuer à l'extension de la couverture forestière à 30 % du territoire d'ici à l'horizon 2050 et à l'augmentation de la productivité des forêts existantes.

3.2.5. Cueillette

La cueillette dans le sens qu'on lui connaissait et qui revêt un caractère sauvage, a fait place à la récolte des fruits d'arbres de verger tels que : la papaye, le citron, les oranges, les mangues, des noix de palme, etc.

3.2.6. L'industrie et l'artisanat

Le système productif de la Commune d'Agoè-Nyivé 5, est dominé par un secteur informel. Il n'y a pas d'industrie à proprement parler. On note néanmoins une usine de fabrication de tôle active et une tuyauterie qui est à l'arrêt. On trouve également quelques briqueteries.

L'activité artisanale est toute activité d'extraction, de production ou de transformation de biens et de prestation de services dans laquelle le travail et l'habileté manuel occupent une place prépondérante. Bien qu'à l'échelle nationale, l'artisanat occupe 18% de la population, nous estimons, d'après nos observations, qu'il emploie près de la moitié de la population active et est, ainsi, grand pourvoyeur d'emplois dans la Commune. La plupart des artisans opèrent dans l'informel et la demande des produits artisanaux est importante. L'activité artisanale porte sur la menuiserie du bois, la menuiserie métallique, la soudure, la couture, la coiffure, la

cordonnerie, la décoration, la forge, la réparation d'automobiles, de motocyclettes, la tapisserie, l'électricité, la peinture, le ferrailage, la transformation artisanale de certains produits agricoles (manioc, soja, maïs, etc.), etc. Ces activités constituent d'importantes sources de revenus pour la population, occupent une forte proportion de jeunes et de femmes de la Commune et contribue à résorber le chômage. Il a été remarqué une polyvalence dans l'exercice des métiers d'artisans. Car, il n'est pas rare de trouver des artisans spécialisés pour un métier, mais qui ne l'exercent qu'à temps partiel pour y associer d'autres activités.

3.2.7. Activités de transformation

Il s'agit de la transformation :

- du manioc en « gari » ou gâteau (« Agbéliklanko ») ;
- du maïs en farine ;
- du soja en tofu, yaourt ;
- de fruits divers en jus ;
- de farine de blé en pain ;
- etc.

3.2.8. Tourisme et culture

La Commune présente une offre hôtelière faible, mais désireux de tirer pleinement parti de ce secteur. La Commune dispose de plusieurs auberges, bars et restaurants et de 7 hôtels.

Figure 11. Photo d'un site vodou (a) et d'une manifestation culturelle (b)



Source : diagnostic CFIA-EI, 2025

Le tourisme pourrait être un secteur productif potentiel pour la commune d'Agoè-Nyivé 5 si des initiatives sont prises dans le sens de valoriser ses potentialités culturelles (fête traditionnelle) et des danses pour son développement. Les groupes folkloriques participent au développement de la culture des populations de la commune : Wuga et Atoupani, Agbadja, Atimewou, Gbeko, Flimani Kokou, Blekete, Yewe, etc. Très peu développé, le tourisme est un

secteur qui n'a que très peu d'incidence directe dans l'assiette fiscale de la municipalité. Les revenus des structures hôtelières, étant fortement liés au tourisme, le peu d'hôtels qui puissent exister souffrent du manque d'affluence des consommateurs du secteur.

Toutefois, le tourisme est un secteur potentiellement porteur pour la Commune en raison de l'existence de sites touristiques dont la valorisation pourrait générer d'importants revenus. Cela passe notamment par des projets d'aménagement, de la communication à l'échelle nationale et internationale sur l'existence de ces sites afin d'accroître les fréquentations. Par ce canal, des emplois pourraient aussi se créer. Le PDC en élaboration va y accorder une importance significative, avec pour objectifs majeurs de faire passer le secteur du tourisme un important contributeur des produits de la Commune dans les années à venir. On peut créer des musées et centres d'art, marchés (aux fétiches, de troc), place des esclaves (Sanyran), monuments architecturaux, etc.

En revanche, la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est marquée par une importante diversité culturelle. Bien qu'on n'ait pas pu connaître le nombre exact, il existe plusieurs danses traditionnelles (Agbadja, Bobobo, Blekete, etc.) et des rites d'initiation répertoriés (Fa, Yewe, Flimani, etc). La diversité des rites est largement liée aux différentes divinités citées plus haut.

Toutefois, il faut noter que le patrimoine culturel immatériel des autochtones est en disparition. Mais il est constaté que le patrimoine culturel global se renforce par l'introduction des événements festifs. On peut citer « Dunenyo za » organisée, cette année du 7 au 17 août. C'est une fête traditionnelle qui est à sa septième édition cette année pour réunir les fils et filles de la communauté Ewé du grand Lomé et de la diaspora.

3.2.9. Exploitations minières

Il n'existe pas de ressource minière qui fait l'objet d'exploitation dans la Commune d'Agoè-Nyivé 5.

3.2.10. Analyse de l'accès et le contrôle des revenus au niveau ménage

D'une façon générale, au Togo, les communautés édifient les relations familiales entre les hommes et les femmes à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme et la femme, entre le garçon et la fille. Ces statuts de base caractérisent la majorité (86%) des personnes enquêtées. Ils fondent donc les relations de pouvoir et d'autorité au sein de la famille. Bien que l'autorité centrale ait mis en place une politique visant à réduire l'inégalité homme/femme, il a été clairement constaté que les valeurs traditionnelles accordant des privilèges aux hommes prédominent. Dans la plupart des cas, l'homme instaure les règles, assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, décide de la répartition du patrimoine foncier familial et en planifie l'utilisation. Les hommes et les femmes de la Commune s'accordent à dire que les ménages les plus instables sont ceux dans lesquels la femme refuse de subir un traitement différencié. Aussi, rappelle-t-on que la femme, même travaillant dans l'administration publique, demeure mère et épouse, la première éducatrice, ayant la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique.

Tableau 4. Analyse FFOM des principaux secteurs de l'économie

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Forte capacité de la population surtout autochtone à la production agricole - Forte persistance de l'agriculture périurbaine de subsistance - Forte pratique de cultures maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de réflexion sur une politique de développement de l'agriculture périurbaine - Manque de réflexion sur le développement d'activité pour convertir les anciens agriculteurs - Insuffisance d'infrastructures de stockage/conservation surtout de produits frais - Cherté des intrants - Accès limité au personnel d'encadrement technique - Faible capacité organisationnelle et financière des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenariat - Existence de coopérative agricole - Approvisionnement en intrants agricoles - Disponibilité de marché des produits agricoles - Présence de personnel technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition quasi-totale des terres agricoles - Difficulté d'emploi chez les agriculteurs - Changement climatique - Perte de capacité agricole chez les jeunes
Elevage et pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'élevage familiale et de rente - Disponibilité de ressources alimentaires pour le bétail - Existence de débouché pour les produits animaux - Existence de service vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'espace pour planter les pâturages - Absence d'infrastructure d'élevage appropriées - Animaux d'élevage en divagation - Difficulté d'accès aux services financiers pour les éleveurs - Accès limité au service technique d'encadrement en élevage - Absence d'unités de reproduction des alevins - Absence d'infrastructures d'abattage appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de marché des produits animaux - Existence de programme d'appui à l'élevage au ministère en charge de l'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Epizooties - Vol du bétail - Changement climatique - Perte d'animaux de toutes sortes

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Industrie et artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un solide savoir-faire artisanal - Base de la formation des entrepreneurs et des connaissances requises dans les industries - Forte capacité d'apprentissage de la population - Part importante dans le revenu de la population et dans l'économie locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de culture industrielle - L'état déplorable des lieux de travail - Absence ou l'insuffisance d'équipements adaptés - Besoins chroniques de formations techniques complémentaires - Concurrence des produits importés - Absence d'espace de promotion des produits - Absence de réelle politique nationale de l'artisanat - Prise en compte insuffisante des besoins du secteur au budget national - Manque de centres pilotes d'apprentissage, de recyclage et de perfectionnement des artisans - Faible capacité de production en qualité et en quantité - Obstacles à l'accès aux crédits et subventions - Faiblesse des circuits de distribution et de commercialisation - Insuffisance dans le fonctionnement du cadre de concertation entre les acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de FNAFPP - Forte présence de nombreux centres d'apprentissage - Existence d'une chambre des métiers (dont le siège est dans la Commune d'Agoè-Nyivé 2) et de programmes d'appui - Existence de plusieurs associations des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des produits industriels - Pouvoir d'achat des consommateurs

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Tourisme	- Existence de potentiel touristique	- Absence d'aménagement des sites potentiels	- Déclaration d'intention pour une politique touristique locale	- Disparition des sites touristiques existants par la périurbanisation
Commerce	- Existence d'un espace marchand principal et des marchés annexes - Optimisation des fonctions économique, sociale et politique de la Commune - Dynamique commerciale des acteurs	- Le marché principal a une surface de vente exigüe héritée du village - Nombre de marché périodique insuffisant - Insuffisance d'équipement marchand	- Programme de l'administration communale d'intensification de la mobilisation de ressources internes	- Augmentation d'année en année de l'effectif des marchands et des consommateurs se croisant dans les marchés qui ne disposent plus de surface d'extension

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

4. SOURCES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL

4.1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

4.1.1. Le conseil municipal

La commune d'Agoè-Nyivé 5 est dirigée par un conseil municipal composé de 11 membres. Au début de la mandature en 2019, le conseil municipal comptait deux femmes et neuf hommes. En 2021, un conseiller du nom de monsieur AYIVOR Koffi Nyaléagbessi décéda. Il sera remplacé dans la même année par une femme. Le conseil municipal est, à partir de ce moment, composé de trois femmes et huit hommes. L'exécutif est dirigé par une femme, madame GBODZO Afiwa Enyonam, Maire de la Commune d'Agoè-Nyivé 5. Suivant les dispositions de la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018, les conseillers sont élus au scrutin proportionnel plurinominal selon la méthode du plus fort reste pour six (6) ans. Le Maire est élu par les conseillers. La sous-représentation des femmes dans le conseil municipal découle certainement de l'organisation interne des partis politiques de leur provenance et de leur absence au niveau du leadership politique pour être investies par les partis. Mais compte tenu de leur poids démographique et de leur importance dans l'économie locale, il est nécessaire de les impliquer davantage dans les instances de prise de décision. C'est probablement ce qui est envisagé, cette sous-représentation est en partie compensée par le poste de maire qui revient à une conseillère. Il faut souligner une autre force du conseil municipal qui est son dynamisme avec une diversité ethnique et socio-professionnelle.

Le conseil municipal, organe délibérant définit les orientations de développement. Il s'appuie sur un organe opérationnel qui est l'exécutif constitué par le Maire, l'Adjoint au Maire et le Secrétaire Général qui, lui est nommé par l'administration centrale. Au sein de l'administration communale encore appelée la Mairie, le Secrétaire Général coordonne les activités des différents services de la commune. Le conseil communal sur convocation du maire se réunit réglementairement quatre (4) fois par an en sessions ordinaires. Pendant l'année, les sessions extraordinaires sont aussi convoquées au besoin. Les sessions ordinaires sont régulièrement tenues. Les sessions sont publiques avec la participation de différentes couches socio-professionnelles.

Pour faciliter le travail qui lui est dévolu et impliquer un grand nombre de conseillers dans la gestion des affaires locales, le conseil municipal a créé en son sein trois (03) commissions techniques :

- la commission des affaires financières, économiques, juridiques et politiques ;
- la commission des affaires domaniales, environnementales, techniques et du patrimoine ;
- la commission des affaires sociales, culturelles, de la jeunesse ; des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état-civil.

Si la composition de chacune des trois commissions est bien définie, les missions principales,

les responsabilités et les règles de fonctionnement n'ont été formellement précisées. Ainsi, en l'absence de cahier des charges, les commissions permanentes n'ont pas été véritablement un lieu de travail et d'études pendant tout le mandat.

4.1.2. Analyse du fonctionnement de la Mairie

Il est constaté lors des enquêtes un phénomène dans la gestion de la Mairie : un sureffectif du personnel et un manque de compétence. L'organigramme est inapplicable, non intégré et de ce fait ne reflète pas la réalité de l'institution communale. L'enjeu est important d'autant plus que la mise en œuvre efficace des programmes du PDC repose sur les hommes et les femmes intégrés dans une structure organisationnelle qui fonctionne vers le succès qui lui est associé. Ici, c'est un nouveau management public qui repose sur « économie, efficacité, efficience », capable de répondre à moindre coût aux besoins des populations du territoire. Ces populations doivent être considérées désormais comme des clients pour lesquels la satisfaction des besoins devient une exigence pour la Mairie.

Ainsi, l'organigramme doit être redessiné pour être la schématisation vraisemblable de la structure de fonctionnement de la Mairie permettant la visualisation des structures et constituant un cadre de référence pour cette institution. Les étapes suivantes sont nécessaires :

- déterminer l'information à fournir afin que l'organigramme soit à l'image de sa réalité organisationnelle ;
- faire l'inventaire des fonctions, des services et des collaborateurs ;
- identifier les relations hiérarchiques et/ou fonctionnelles entre services ou collaborateurs ;
- schématiser clairement ces relations avec le niveau de détails convenant au niveau d'information souhaité

Tableau 5. Catégorie d'employés et compétences dans l'administration communale

	Titulaires	Contractuels	Agents d'appui	Total	
DIPLOME UNIVERSITAIRE	4		9	13	11%
BTS	1		2	3	4%
BAC2	8	37	38	83	67%
BEPC	7		6	13	11%
CEPD	5				4%
NEANT	3	2	1	6	5%
TOTAL	28	39	56	123	100%

Source : Commune d'Agoè-Nyivé 5

Il est constaté un sureffectif du personnel salarié de la Mairie formant une masse inorganisée à cause de pression qui s'exercent pour le recrutement au sein de l'institution. Cette pression trouve quatre types d'explication.

a) la pression des comités électoraux qui se mobilisent pendant les campagnes électorales. Au lendemain de la victoire, ils réclament leur récompense, exigent la distribution d'emplois à leurs membres ou aux militants aidés à faire campagne. Cette pression est une source importante de conflits entre les "militants" et les élus, eux-mêmes divisés sur la stratégie à adopter vis-à-vis de ces revendications.

b) les exigences des élus pour qui la distribution d'emplois est une ressource nécessaire au maintien et à l'élargissement de leur influence personnelle et de leur notoriété en se créant des réseaux d'obligés. Les élus ne négligent pas des intérêts plus personnels ou familiaux, en "casant" dans les services parents et amis. Le contrôle des emplois est un des principaux enjeux qui structurent les rapports de pouvoirs au sein de l'équipe municipale, en opposant notamment le maire (et ses adjoints) au conseil municipal. Celui-ci cherche à limiter les pouvoirs que la loi donne au maire et à contrôler collectivement la gestion des emplois.

c) Bien qu'il ne soit pas facile d'en saisir l'importance et la portée, il faut mentionner un troisième type de pression : celle qu'exercent les cadres des services. La création d'emplois et l'embauche "clientéliste" est pour eux, comme pour les élus, une façon de conforter leur autonomie et leur position de pouvoir au sein de l'administration et face aux élus, en monnayant les faveurs demandées par ceux-ci pour leurs protégés, de mieux contrôler le personnel de leur service.

d) Enfin, il existe une pression de la population, pression plus diffuse et moins politique. Instables et mal payés, ces emplois sont néanmoins très recherchés dans un contexte local marqué par un chômage endémique dans la Commune. Les populations exigent que les emplois communaux soient strictement réservés aux "seuls vrais fils » de la Commune.

Pour éviter d'avoir un sureffectif du personnel sans compétence, voici quelques recommandations :

- éviter la communication confuse concernant les attentes et les normes : il faut que l'employé soit informé clairement de ce que son supérieur attend de lui, des politiques de l'institution communale ; éviter un mauvais recrutement : si le recruteur a mal évalué les compétences nécessaires à l'embauche, il est fort probable que l'employé aura de la difficulté à atteindre le niveau de rendement souhaité (mauvaise qualité du travail ou quantité insuffisante de travail) ;
- respecter les promesses faites à l'embauche (pas nécessairement par écrit) fera impliquer sérieusement l'employé dans son travail et adoptera une attitude et des comportements productifs pour l'efficacité organisationnelle. Autrement, l'employé qui est confronté plus tard à la violation du contrat psychologique peut être emmené à la négligence ou la destruction. ;
- concilier objectifs politiques, exigences clientélistes et contraintes financières.

4.2. SOURCES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL

4.2.1. Processus d'élaboration du budget

La décision d'élaborer le budget est prise par le Maire avec le conseil à la quatrième session de l'année. L'élaboration du budget et sa soumission au contrôle de conformité à la tutelle sont toujours exécutées dans le délai.

Les ressources pour le financement du développement de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 sont composées :

- des ressources fiscales (Taxe professionnelle, Taxes foncières) dont le recouvrement est assuré par l'Office Togolais des Recettes (OTR) puis transférée en partie à la commune ;
- des ressources non fiscales dont le recouvrement est assuré par les services communaux (redevance d'exploitation, occupation du domaine, taxe de marché, etc.) ; et
- des ressources affectées du fonds d'appui aux collectivités locales (FACT).

Les responsabilités financières, au niveau de la Commune sont réparties et prises en charge conformément aux dispositions du cadre institutionnel et juridique en vigueur :

- le budget communal est voté par le Conseil Municipal en équilibre en recettes et en dépenses ;
- le budget communal est chaque fois certifié par la tutelle administrative qui en vérifie la conformité ;
- le Maire exécute le budget au moyen d'autorisations budgétaires : émissions de titres pour les recettes et de mandats pour les dépenses, reddition de compte administratif ;
- le Trésorier de la Commune, un agent du trésor public, recouvre les recettes et paie les dépenses et rend compte par un compte de gestion.

La Commune d'Agoè-Nyivé 5 a une même Trésorerie que les Communes d'Agoè-Nyivé 2 et d'Agoè-Nyivé 3.

L'analyse de la situation financière de la Commune sera basée sur l'étude de ses recettes (impôts locaux, dotations de l'État, etc.) et de ses dépenses (fonctionnement, investissement) afin de comprendre les déséquilibres structurels, comme le fait que les dépenses dépassent parfois les recettes, et d'identifier les stratégies possibles pour améliorer l'utilisation des ressources, programmer les investissements et réduire les risques budgétaires.

4.2.2. Les finances publiques locales

Le tableau 8 ci-dessous montre les prévisions et les réalisations des recettes de la Commune, En 2020, le taux de recouvrement est nettement en deçà des attentes de la commune, 13,25%. Mais les quatre années qui ont suivi, le taux moyen de collecte des recettes est de 110, 06%. C'est un rendement qui est très bon, mais pose la question sur la rigueur et le réalisme dans les prévisions budgétaires. Cet état de fait affecte malheureusement l'effort d'investissement communal.

Au cours des enquêtes, il n'a pas été identifié clairement que l'institution communale a mis en place de consultations publiques dans le processus budgétaire. Il n'existe pas de document légal comprenant toutes les informations relatives aux propriétés recensées et aux imposables de la Commune. Ces informations ont un caractère dynamique et nécessitent des mises à jour de façon périodique. Les collectivités locales ne tiennent pas de rôle d'évaluation et de suivi des actions de collecte pour garantir des prévisions annuelles réelles et sincères du produit.

Evolution de l'autofinancement

Tableau 6. Capacité d'autofinancement de la Commune

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	112 771 563	161 193 158	144 308 156	193 283 847	206 280 758
Dépenses réelles de fonctionnement	199 460 396	85 382 539	117 564 524	133 115 040	202 140 807
Epargne de gestion	-8 688 833	75 810 619	26 743 632	60 168 807	4 139 951
Epargne brute	- 86 688 833	75 810 619	26 743 632	60 168 807	4 139 951
Auto financement	-86 688 833	75 810 619	26 743 632	60 168 807	4 139 951
Cumul de l'auto financement	-86 688 833	-10 878 214	15 865 418	76 034 225	80 174 176

Source : Commune d'Agoè-Nyivé 5

La Commune d'Agoè-Nyivé 5 n'a pas de dette. Toutefois, sauf pour l'année 2021, les dépenses progressent plus vite que les recettes et il apparaît clairement que le cumul de l'autofinancement ne couvre pas le cumul des dépenses (80 174 176 - 136 556 333). Il convient de faire intervenir les quelques ressources d'investissement mobilisées pour atténuer ce besoin. De plus, il est à noter que les investissements sont mal ciblés, conduisant parfois ceux-ci vers les cibles non prioritaires. Cela a causé un important déficit pendant le premier exercice (tableau 7).

Tableau 7. Evolution des recettes et des dépenses

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	112 771 563	161 193 158	144 308 156	193 283 847	206 280 758
Recettes d'investissement	0	16 680 272	17 055 506	20 180 787	23 219 704
Total recettes	112 771 563	177 873 430	161 363 662	213 464 634	229 500 462
Dépenses réelles de fonctionnement	199 460 396	85 382 539	117 564 524	133 115 040	202 140 807
Dépenses d'investissement	57 554 913	19 541 177	20 763 067	26 655 198	12 041 978
Total dépenses	257 015 309	104 923 716	138 327 591	159 770 238	214 182 785
Résultat	-144 243 746	72 949 714	23 036 071	53 694 396	15 317 677
Cumul résultat	-144 243 746	-71 294 032	-48 257 961	5 436 435	20 754 112

Source ; budget 2024, CAN 5

Tableau 8. Tendances budgétaire et analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations budgétaires

Situation générale		2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes	Prévisions	851 128 000	110 000 000	202 637 272	215 793 908	310 615 574
	Réalisations	112 771 563	161 193 158	161 363 662	213 262 134	229 500 462
	Taux de réalisation	13,25%	187,90%	79,63%	98,83%	73,89%

Situation générale		2020	2021	2022	2023	2024
Total dépenses	Prévisions	851 128 000	110 000 000	202 637 272	215 793 908	310 615 574
	Réalisations	257 015 309	104 923 716	138 327 591	159 770 238	214 182 785
	Taux de réalisation	30,20%	99,53%	68,26%	74,04%	68,95%
Excédent d'exercice		- 144243746	72 949 714	23 036 071	53 491 896	15 317 677
Taux d'exécution Globale		21,73%	143,72%	73,45%	86,44%	71,42%

Source : Source ; budget 2024, CAN 5

4.2.3. Stratégies de mobilisation de ressources

En l'état actuel, la commune rencontre des difficultés pour mobiliser les ressources, cela limite la flexibilité budgétaire de la Mairie, ainsi que les capacités d'investissement dans des domaines clés comme le social, les infrastructures de base, et les services à la population. La difficulté prend d'abord sa source dans le fait que la Commune ne dispose actuellement de stratégie de mobilisation de ressources. Pendant notre enquête, il nous a été tendu une instruction dans le cadre de mobilisation de ressources. Cela n'est pas une stratégie. En ce qui concerne les sources classiques de revenus pour les municipalités, notamment les taxes et les tarifs sur certains services publics, le constat est que le taux de levée est très faible relativement à l'assiette fiscale de la commune.

Un autre facteur qui influence la mobilisation des ressources est le fait que les partenariats de la commune avec des entités extérieures restent très limités. En 2020, la commune a signé une convention de partenariat avec l'Université de Kara, dans le cadre d'un programme financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). C'est pratiquement le seul partenariat avec une institution publique. Il n'existe pas de partenariat intercommunal tant avec une autre commune togolaise qu'étrangère, cela ne permet pas une mutualisation des ressources et un partage d'expériences. Par ailleurs, la mairie n'a pas de partenariat avec des entreprises ou organisations privées, agissant sur son territoire ou ailleurs. Une autre faiblesse qui impacte la mobilisation de ressources est le fait que la commune ne soit pas encore arrivée à mettre à profit le potentiel qu'offre sa diaspora présente au Togo et à l'extérieur du pays. Enfin, d'un point de vue organisationnel, la faiblesse des ressources humaines au sein de la mairie fait qu'il n'existe aucune responsabilisation d'un personnel dédié à la mobilisation des ressources.

Un important problème a été mis à jour dans les entretiens avec un responsable de service de la Mairie. C'est le piratage du recouvrement de la taxe municipale, qui a comme conséquences fâcheuses l'évasion fiscale et autres détournements du produit de la taxe municipale. Les agents de recouvrement collectent effectivement la taxe municipale et en dissimulent une partie à leur profit et sans traçabilité.

5. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL

Aujourd'hui, la réglementation urbaine qui s'applique au Togo, est la même pour la Commune d'Agoè-Nyivé 5. Elle est liée aux droits fonciers du moment où l'usage des sols est destiné à un usage urbain, que ce soit résidentiel (pour une large part des terres urbaines) ou autre. En pratique, dans une majorité de cas, la propriété foncière s'obtient à la suite d'un morcellement foncier qui s'opère à l'issue d'une opération urbaine qui s'appelle lotissement, qu'il soit formel ou informel. En effet, l'article 35 du décret de 1967 définit qu'« un lotissement est l'acte qui consiste à diviser une parcelle en deux ou plusieurs lots en vue de leur vente, de leur location ou de leur partage pour y construire des habitations ou des établissements industriels » (The World Bank, 2019). Cependant, dans notre contexte, il faut spécifier que le lotissement n'est aucunement associé à la planification urbaine. Il est donc important de faire cette distinction sémantique comparativement à d'autres expériences internationales, y compris dans la sous-région, où un lotissement est un outil d'urbanisme opérationnel consistant à prévoir l'organisation spatiale, en conformité avec le règlement d'urbanisme, et la délivrance des services urbains, c'est-à-dire l'aménagement physique de la zone par le lotisseur. Le décret de 1967 prévoit bien que « les lots ne peuvent être vendus que s'ils sont desservis par des voies de circulation et les réseaux d'assainissement, d'électricité et d'éclairage public ou susceptibles de l'être dans l'avenir », mais cette exigence ne relève pas du lotissement comme outil d'aménagement urbain puisque les études techniques de ces aménagements ne sont pas exigées dans le dossier de lotissement.

5.1. DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS

La Commune d'Agoè-Nyivé 5 présente toutes les caractéristiques des espaces de transition entre le monde rural et le monde urbain affectée par l'extension de la ville de Lomé tout d'abord et après par celle d'Agoè-Nyivé Apédome (Agoè-Nyivé 1). La Commune Agoè-Nyivé 5, par sa position, occupe une situation stratégique. Car elle occupe l'entrée de la capitale (Grand Lomé) en provenance de la préfecture de l'Avé, la communauté voisine qui tend à former, dans un avenir proche, une grande communauté urbaine avec le Grand Lomé. De plus, la Commune a un lien ancestral avec les Communes voisines, au moyen de la culture et par sa proximité avec les grands axes routiers d'échelle nationale et internationale (traversée de la route national N° 5 et la proximité de la voie express CEDEAO). Agoè-Nyivé 5, bien qu'ayant une frange rurale non encore totalement urbanisée, elle occupe une position « ouverte » sur un système urbain dynamique qui est la capitale.

La Commune offre un cadre de vie attrayant et un potentiel de développement avec des espaces clés pour le développement économique et la mise en valeur des ressources naturelles. Grâce à sa situation en périphérie du Grand Lomé, elle constitue un territoire attractif à cause des prix de logements et de foncier non prohibitifs. Dans la pratique le terrain est vendu par « lot » ou

parcelle de 600 m², avec des dimensions de 30 m de profondeur sur 20 m de largeur. Ceci a été généralisé depuis des décennies dans les documents d'urbanisme de détail ou les lotissements clandestins. Ces normes, réglementaires ou pratiquées, sont un frein à l'accession à la propriété des ménages et tendent donc à être contournées. Cette surface très généreuse est en réalité souvent partagée entre plusieurs ménages. On dit alors que le lot est concédé en demi ou en quart. Le terrain définitif mesure donc 300 voire 150 m². C'est une pratique largement répandue pour réduire les couts d'acquisition foncière pour des ménages modestes ou pauvres, tout en ayant accès à une surface acceptable (en comparaison aux standards internationaux de l'ordre de 100 à 150 m²).

La population augmente rapidement à la fois par l'immigration et par les naissances. On admet l'hypothèse qu'une rapide augmentation de la population a des répercussions sur les possibilités d'emploi. Alors on admet aussi que la croissance démographique rapide s'accompagnerait normalement d'un accroissement proportionnel de la population active, cela implique que le rythme de création d'emplois doit correspondre au rythme de multiplication de la population active. Ainsi, lorsque le taux d'augmentation de la population active dépasse celui de la création d'offres d'emplois, l'on assiste à une augmentation rapide du taux de chômage. Sur la base de cette hypothèse, l'on peut considérer que la croissance démographique annuelle actuelle relativement élevée (3,079% par an) constitue pour le moyen terme une faiblesse pour l'économie de la commune.

Toutefois, l'on ne devrait pas perdre de vue qu'une jeunesse importante peut être un véritable atout pour une commune ou un pays à partir du moment où elle est en bonne santé, formée et qu'elle peut avoir des débouchés sur le marché de l'emploi. Il faut également avoir à l'esprit que les bénéfiques d'une forte croissance démographique se conçoivent aussi sur le long terme. En effet, à court terme, un plus grand nombre d'enfants représente une charge pour leur famille et plus largement pour la société. Mais à plus long terme, une fois parvenus à l'âge adulte, ils peuvent inverser le ratio entre actifs et inactifs et participer ainsi au développement de l'économie locale.

Les limites de la Commune ne sont pas encore stables, il existe des conflits non encore résolus sur les lignes de frontières que chaque Commune cherche à pousser pour étendre son territoire, notamment, la limite d'avec :

- la Commune d'Agoè-Nyivé 2, au niveau de village de Danlimé,
- la Commune de zio 2 au niveau du village Fozoe, la Commune d'Agoè-Nyivé 3 au niveau du village d'Assigome ;
- la Commune du Golfe 7 au niveau du village de Dekpo

5.2. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL

Le territoire de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est né par la somme des espaces conquis par les différents clans qui ont émigré depuis Agoè-Nyivé Apédome. Chaque groupe ou clan s'établissant en un lieu qui présentait une commodité (riche terre de culture, proximité d'un cours d'eau). Ces différents endroits constituent aujourd'hui les différents villages de la Commune où le seul régime foncier conférait le droit de propriété au premier occupant. A la

disparition du premier occupant la terre revient de facto au légataire naturel ou au légataire désigné. A ces deux modes d'accès à la terre, s'ajoute un mode qui est le don qui consiste, généralement pour les premiers occupants, de céder une partie de son terrain à un convive pour services rendus au profit d'un autochtone ou d'un groupe d'autochtones. En dehors de ce processus d'acquisition de la terre qui constitue le droit coutumier d'accès à la terre, il y a le droit foncier moderne. Ainsi, aux règles foncières coutumières souvent fondées sur l'oralité, se superpose un système juridique et réglementaire étatique de droit écrit aujourd'hui codifié. Le code reconnaît aux détenteurs de terres suivant les règles coutumières locales la faculté de faire constater leurs droits au regard de tous tiers moyennant l'observation de certaines dispositions, tout en exigeant que cela se fasse dans le respect du principe d'égalité des hommes et des femmes. Dans la Commune, le droit coutumier évolue vers plus d'individualisation de la gestion des terres au travers de mécanismes de transactions qui contournent les procédures coutumières. Chaque ménage, dans la limite de ses revenus, s'efforce de trouver, au centre-ville, en périphérie ou en lointaine banlieue, une parcelle de terre (un lot) où il fera construire, sur une plus ou moins longue période, ce qu'on appelle fièrement au Togo son « chez ».

Relativement au code foncier moderne, on peut citer :

- le décret du 24 juillet 1906 rendant, applicable au Togo, le décret du 23 décembre 1922 portant organisation du régime de la propriété foncière dans les colonies et territoires relevant du Gouvernement Général de l'AOF ;
- le décret n° 71-141 de 1971 fixant les prix des terrains dans le périmètre de Lomé ;
- etc.

Ainsi, le régime foncier togolais est, en effet, un mixte de droit coutumier et de droit moderne d'immatriculation depuis la période coloniale. Ce régime permet à chaque propriétaire de faire lotir sa parcelle par des spécialistes topographes agréés par l'État, afin d'en disposer pour vente.

Dans ce contexte, la loi du 24 octobre 1967, dispose que dans les opérations de lotissement, qu'il soit prévu 50% de la superficie lotie sous forme de réserves administrative. Le principe semble être respecté au début où les propriétaires terriens avaient encore beaucoup de terres à vendre. Plus tard, les propriétaires ont commencé à manifester des réticences. Parce que du fait de la poussée démographique et de l'extension des milieux urbains, les terres devenaient rares et, par conséquent, prenaient considérablement de la valeur. De ce point de vue, il devient difficile pour les collectivités locales d'assurer la sécurité de ces réserves administratives. Le fait est encore compliqué lorsque les autorités publiques s'en mêlent pour leur propre compte. En particulier dans la Commune d'Agoè-Nyivé 5, les propriétaires terriens estiment (à tort ou à raison) que l'autorité publique fait de la prévarication quand les réserves administratives se retrouvent cédées par l'Etat et exploitées par des sociétés privées. Des révoltes silencieuses naissent chez les propriétaires, qui tentent de grignoter sur les réserves administratives. Au-delà certains se vengent en revendant le terrain qui est déjà vendu (communément « double vente »).

Aujourd'hui, dans un contexte de rareté de terres pour les agriculteurs et d'insuffisance d'équipements et infrastructures sociales (école, centres de loisirs et de soins, cimetières) la question des réserves foncières est très fréquemment posée. Alors que les communautés (chefs

de villages, CVD) ont toujours assuré la veille dans la sécurisation des réserves, ces dernières se retrouvent, souvent devant le fait déjà accompli des rétrocessions de réserves administratives. Parfois ces parcelles sont revendues par les premiers propriétaires à des individus dont certains sont des personnalités publiques (cas de la réserve de Sanyran-me). Lorsque, pendant l'enquête, il était question d'identifier les réserves, les interlocuteurs pour la plupart des cas, souhaité prendre la parole. Ils ont des informations qu'ils ne trouvent nécessaires de partager. Parce que parfois les autorités traditionnelles sont impliquées lourdement dans les transactions conduisant à céder les réserves administratives.

En conséquence, l'espace pour accueillir certaines infrastructures sociales critiques telles que les cimetières est devenu rare. Aujourd'hui, les cimetières d'antan sont tous remplis et sont fermés par l'administration. Pour rendre un dernier hommage à des défunts et pour des populations qui ont ce besoin culturel d'être proche de leurs défunts, il faut parfois sortir de la Commune pour acheter de la place pour le défunt dans une autre préfecture.

Le coût moyen d'une parcelle de 600 m² est estimé à près de 12 000 000 (douze millions) de francs CFA dans la commune. Alors que la même superficie de terrain ne valait que 1 200 000 (un million deux cent mille) francs CFA en l'an 2005. Le coût moyen de la parcelle de 600 m² est multiplié par dix en vingt ans. Dans les maisons de location, les loyers varient de 7 000 à 20 000 pour la cours commune (loyer F1 et F2). Pour les villas, le prix varie de 60 000 à 100 000 francs CFA.

Tableau 9. Liste des réserves administratives

VILLAGES	RESERVES ADMINISTRATIVES D'EQUIPEMENTS	RESERVES ADMINISTRATIVES SPECIALISEES
Vogome	03	—
Anyigbé-Fozoe	CMS Marché Eglise Catholique	—
Dékpo	Lycée de Sanguéra	—
Kohé	CEG Kohé	<ul style="list-style-type: none"> • Lot (180,181,182,183) ; • Lot (539) ; • Lot (381,382,383) ; • Lot (388,387,384,385,386) ; • Lot (467,466) ; • Centre de Santé lot (891,890,892,893) ; • Lot (901,898) ; • Lot (1162,1159,158)

Nanégbe	Lycée, EPP, terrain de foot, Cimetière, CEG Nanégbe, Reserve Administrative face à la Reserve Administrative du Lycée	<ul style="list-style-type: none"> • Lot (1512,1513,1511) • Lot (1517,1518,1520,1519,1521,1522)
Zossimé	<ul style="list-style-type: none"> • 172 (EEPT) • Eglise Catholique • Dispensaire 	
Klémé	<ul style="list-style-type: none"> • EPP Klémé 	
Zopomahé	EPP Zopomahé	
Sanyrakor	<ul style="list-style-type: none"> • EPP Sanguéra C, • Ancien site du marché de Sanyrakor • Togo Grain 	
Attigankopé	Clôture vide à côté de la RA de Sanyran-me	
Dékpo	CEG Sanguéra	
Kopégan	EPP Sanguéra	
Dangbéssito	EPP Dangbéssito	
Klikamé	CEG Klikamé	
Afiadéngnygban	EPP Afiadénygban	
Trokpossimé	Camp GP (02)	
Zogbétonou	01	
Total	17	10

Source : Service technique CAN 5

5.3. LOGEMENT

La Commune d'Agoè Nyivé 5 a toute ressemblance d'un espace périphérique du Grand Lomé. Elle est toujours en expansion et on y voit au niveau de chaque village, l'existence des habitations de type traditionnel autour desquelles se sont installées des zones résidentielles nouvelles avec des logements de type moderne. Il s'agit d'une forme d'urbanisation indécise, ni vraie ville ni village, qui étend l'espace urbain en cercles autour d'ancien village. Ces logements traditionnels, souvent, agglomèrent sur de grands espaces, constituant le centre du village et sont les propriétés des autochtones. Dans ce centre du village, les maisons sont en dur ou en banco et peu sont celles qui sont pourvues d'un système d'évacuation des eaux usées. En dehors de ce centre qu'on peut considérer comme « ancien quartier » se trouvent des logements modernes appartenant souvent aux halogènes. Il faut noter que les défis sont persistants, mais il y a une amélioration progressive des habitats, des équipements collectifs et des services de base.

Figure 12. Photo de la coexistence des habitats traditionnels et modernes de la commune



Source : diagnostic cabinet CFIA-EI, 2025

5.4. L'INTERCOMMUNALITE

L'intercommunalité joue un rôle fondamental dans l'organisation du territoire, notamment en termes de politique de développement et de promotion du territoire local, de gestion et de prise en charge de différents services, tels que les transports, la collecte et le traitement des déchets, l'assainissement ou l'adduction d'eau potable. La Commune d'Agoè-Nyivé 5 fait partie du District Autonome de Grand Lomé (DAGL) et de la faïtière des Communes du Togo. Ces organisations intercommunautaires et bien d'autres qui pourraient regrouper les Communes contiguës à la Commune d'Agoè-Nyivé 5 devront répondre à la nécessité de disposer d'une structure de gestion ayant les capacités de mettre en œuvre un schéma commun en matière de développement local.

Tableau 10. Analyse FFOM du contexte territorial

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Dynamique territoriale et intercommunalité	<ul style="list-style-type: none"> - La semi ruralité de la Commune -Existence d'espace non encore bâti -Position géographique de la Commune entre le Grand Lomé et la préfecture de l'Ave - Existence de potentialités de développement - Existence de sites sacrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures de toutes sortes -Situation transitoire entre la ruralité et l'urbanité - Perte de repère pour certains autochtones - Négligence des sites sacrés - Manque de netteté pour les lignes de frontière d'avec les Communes voisines 	<ul style="list-style-type: none"> -Valorisation des complémentarités entre zones rurales et urbaines - Développement de sites culturels et touristiques - Les problèmes de limites entre les Communes sont en traitement au ministère en charge de l'administration territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétude en rapport sur l'issue du développement en cours sur le territoire - Conflits entre les communautés - Disparition / occupation illégale des sites culturels
Religion et groupes ethniques	<ul style="list-style-type: none"> - Repères moraux - Intégration sociale - Cadre pour l'action civique et la vitalisation des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extrême diversité des religions - Pollution sonore -Ethnocentrisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et renforcement des liens des solidarités sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aliénation des personnes - Fanatisme religieux - Dissension -Risque de conflits
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétés possédant du titre foncier - Quelques réserves foncières préservées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse dans la sécurisation des biens fonciers publics - Désintérêt des populations pour l'obtention du titre foncier - Zone non encore approuvée par le cadastre 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication pour l'adhésion des populations à l'obtention des titres fonciers et pour la vulgarisation de la procédure d'obtention du titre foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Déguerpissement sans dédommagement - Escroquerie foncière

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

6. LE NIVEAU D'EQUIPEMENT ET LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE

6.1. EDUCATION

En 2022, une étude a été menée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Dans les résultats de cette étude le Togo s'était placé en dernière position des 14 pays ayant participé à l'évaluation, sur les compétences en mathématiques en début de scolarité. En fin de scolarité, les rapports des évaluations indiquent que, en 2019, 61,1 % des élèves togolais n'atteignaient pas le niveau d'aptitude minimal en lecture et en écriture. Ainsi, le but de notre enquête dans le secteur de l'éducation est essentiellement d'identifier une série de caractéristiques prioritaires pratiques au niveau local qui pourraient aider à améliorer les performances de l'apprentissage dans la Commune (Pasec, 2022).

L'infrastructure de l'éducation doit constituer un sujet de réflexion, de débat, voire un enjeu politique devant les évolutions que sont les mutations démographiques et socio-économiques que connaît le territoire communal. Il y a une décennie, la localité de Sanguéra était un paysage de ruralité. Il a connu une évolution rapide et la transformation se poursuit nous contraignant à une réflexion prospective sur les structures scolaires. La croissance de la population et la modernisation de la vie manifeste à l'égard de l'école des attentes et exigences nouvelles.

Il a été dénombré les établissements scolaires suivants :

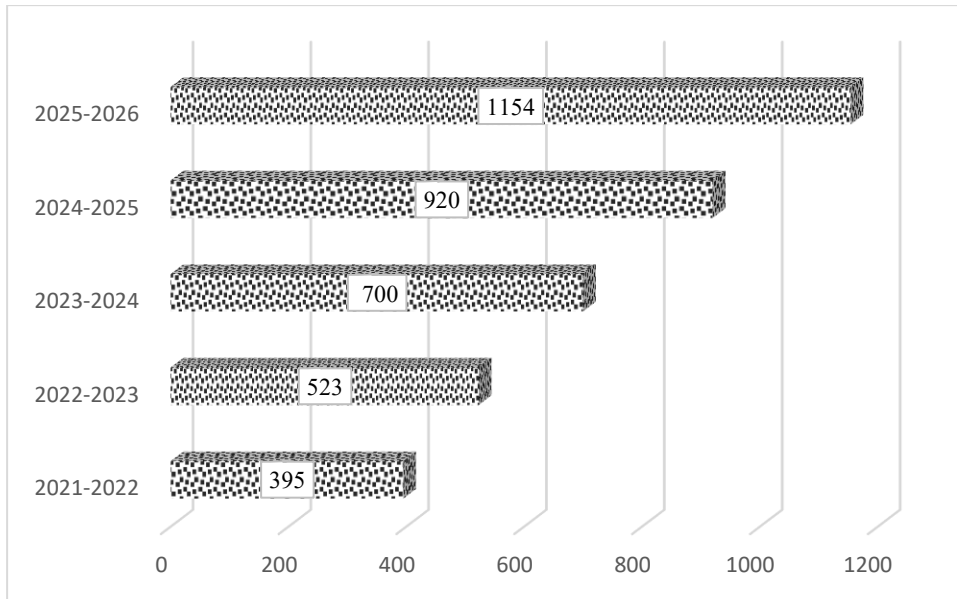
- 09 écoles maternelles ;
- 52 écoles primaires dont 8 écoles publiques ;
- 24 collèges d'enseignement général dont 6 appartenant à l'Etat ;
- 4 lycées dont 1 lycée public ;
- 1 collège technique.

L'évolution des effectifs dans les jardins d'enfants et dans les écoles primaires est représentée sur les figures 13 et 14.

On trouve également des lycées privés d'enseignement technique industriel et commercial comme l'IPG, Lumière, Victorieux, Ebénézer, New Deal et Bétchaléel, etc.

La commune abrite également l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest- Unité Universitaire du Togo (UCAO-UUT). Cet établissement privé offre cinq (05) filières de formation (Médias et TIC, Sciences juridiques, Sciences Economiques et Gestion, Technologies Informatiques et Numériques et Sciences sociales appliquées) et accueille des étudiants de plusieurs nationalités. La résidence universitaire et la restauration constituent des sources potentielles de revenus pour la commune, tout comme le tourisme. Un partenariat entre la mairie et ledit établissement serait donc bienvenu.

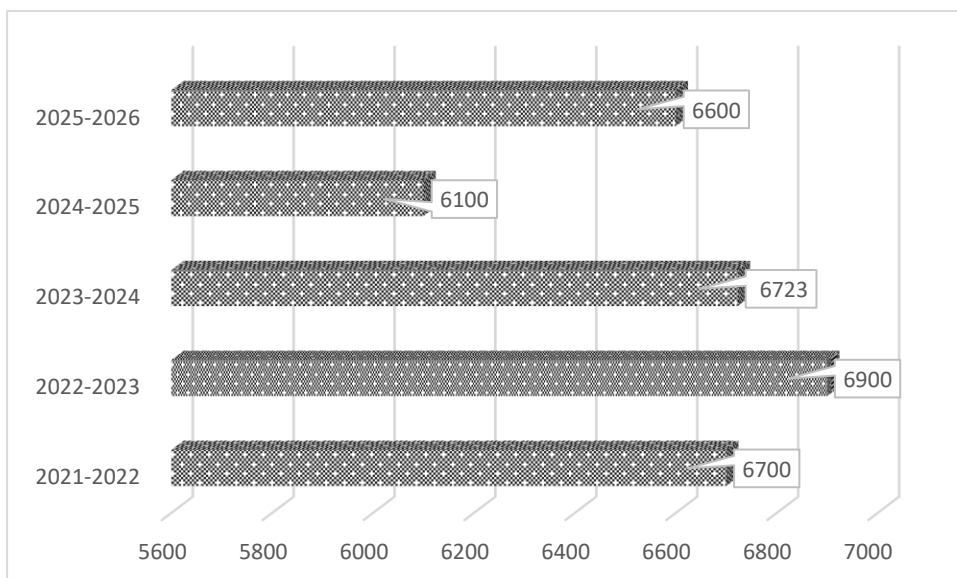
Figure 13. Graphique montrant l'évolution de l'effectif dans les écoles maternelles



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

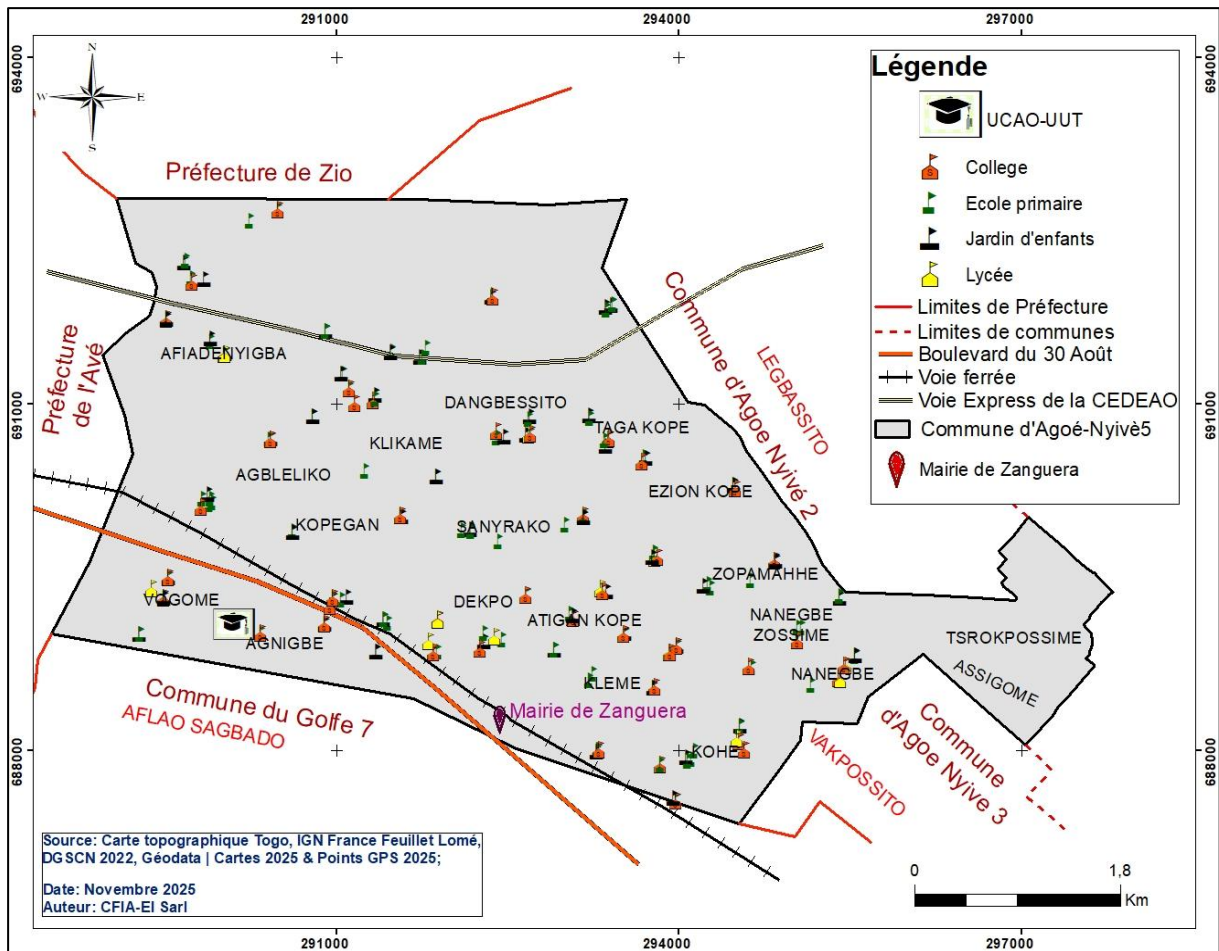
Lors de nos enquêtes qualitatives, tous les établissements primaires publics présentent un ratio élèves/enseignant très élevé plaçant nos établissements largement au-dessus de la norme pour cet indicateur. En effet, l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO) recommande 20 à 30 élèves par classe. Les observations faites sur l'ensemble des critères, notamment l'effectif d'élèves par classe, les dimensions des classes dans certains établissements chiffres montrent que l'encadrement efficace de tous les élèves ne peut être une réalité.

Figure 14. Graphique montrant l'évolution de l'effectif dans les écoles primaires



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Figure 15. Carte de distribution spatiale des infrastructures éducatives de la commune



Source : diagnostic terrain, 2025

Tableau 11. Infrastructure scolaire dans le préscolaire et le primaire

Jardin d'Enfant Public	Total	Nombre de classes	Etat des classes	Nombre d'enseignants
KLEME	145	3	Bon état	2
ZOPOMAHE	143	2	Mauvais état	2
SANGUERA 1	170	2+ 1 apatam	Bon état	4
SANGUERA II	158			
CAMP LOGOPE	119	2+ 1 apatam		4
KOHE	169	0		5
DANGBESSITO	147	2 apatams		4
TSROKPOSSIME	143			
AFIADENYIGBAN	105			

Ecole primaire Publique	Total	Nombre de classes	Etat des classes	Nombre d'enseignants

KLEME	952	13		13
ZOPOMAHE				
SANGUERA I	1 000	15		17
SANGUERA II	1023			
CAMP LOGOPE	915			
KOHE	1651	15		18
DANGBESSITO	1120			

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

La figure 15 montre la répartition des établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire communal.

Par ailleurs, lorsque sur un échantillon de 18 établissements dans le secondaire I a été étudié, il a été constaté que les exigences qui consistent à avoir un maximum de 50 élèves par salle de classe sont respectées. Par contre, ce qu'il est important à remettre en conformité est le dimensionnement des bâtiments pour respecter la norme pour la surface utile pour chaque élève dans l'établissement. Il en est de même pour la surface sanitaire et de loisir.

6.2. SANTE

La santé est placée au sommet de la hiérarchie des préoccupations humaines, voire des angoisses individuelles. Pour cela, la santé ne cesse de secréter des besoins. Quand l'OMS définit la santé comme « l'état de complet bien-être, physique, mental et social, sans maladies ni infirmités », c'est qu'elle va très au-delà du geste strictement médical, en la situant au cœur des comportements sociaux : besoin de proximité, de disponibilité, de sécurité, de confort, de performance, d'écoute, etc.

La Commune d'Agoè-Nyive 5 compte 120 834 habitants et ne compte qu'une seule formation sanitaire publique, le « centre médico-social (CMS) de Sanguéra ». Plus encore, la seule formation sanitaire publique de la commune ne dispose que de quatre lits d'hospitalisation, nombre très en deçà des normes. Cette seule formation sanitaire n'arrive pas à couvrir les besoins liés à l'accès aux soins de santé de la Commune. Cette insuffisance est liée à sa taille modeste et à sa situation qui le positionne à une extrémité de la Commune laissant de nombreux utilisateurs dans les villages situés à l'autre extrémité (Assigome, Afiadenyigban, Zion Kope, etc.). Ces villages doivent faire mieux de recourir aux infrastructures sanitaires des Communes avoisinantes. D'autres villages comme Kohé, Nanegbe Zossimé et Zopomahé devaient disposer d'unités de soins périphériques de type I. En dehors du CMS, il existe également 2 cliniques et 6 pharmacies privées. La gestion du système de santé est assurée par les infrastructures liées au dispositif du tableau ci-dessous.

Tableau 12. Le personnel de santé du secteur public

Personnel de santé	Effectif
	Agoè-Nyivé 5
Médecins généralistes	1
Médecins spécialistes	0
Assistants médicaux	3
Infirmiers diplômés d'état	4
Infirmiers Auxiliaires	0
Aide-Infirmiers	3
Sages-femmes	8
Accoucheuses	6
Aide-accoucheuses	2
Personnel de laboratoire	3
Total Personnel de santé	29

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Figure 16. Photo montrant le CMS de Sanguéra



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

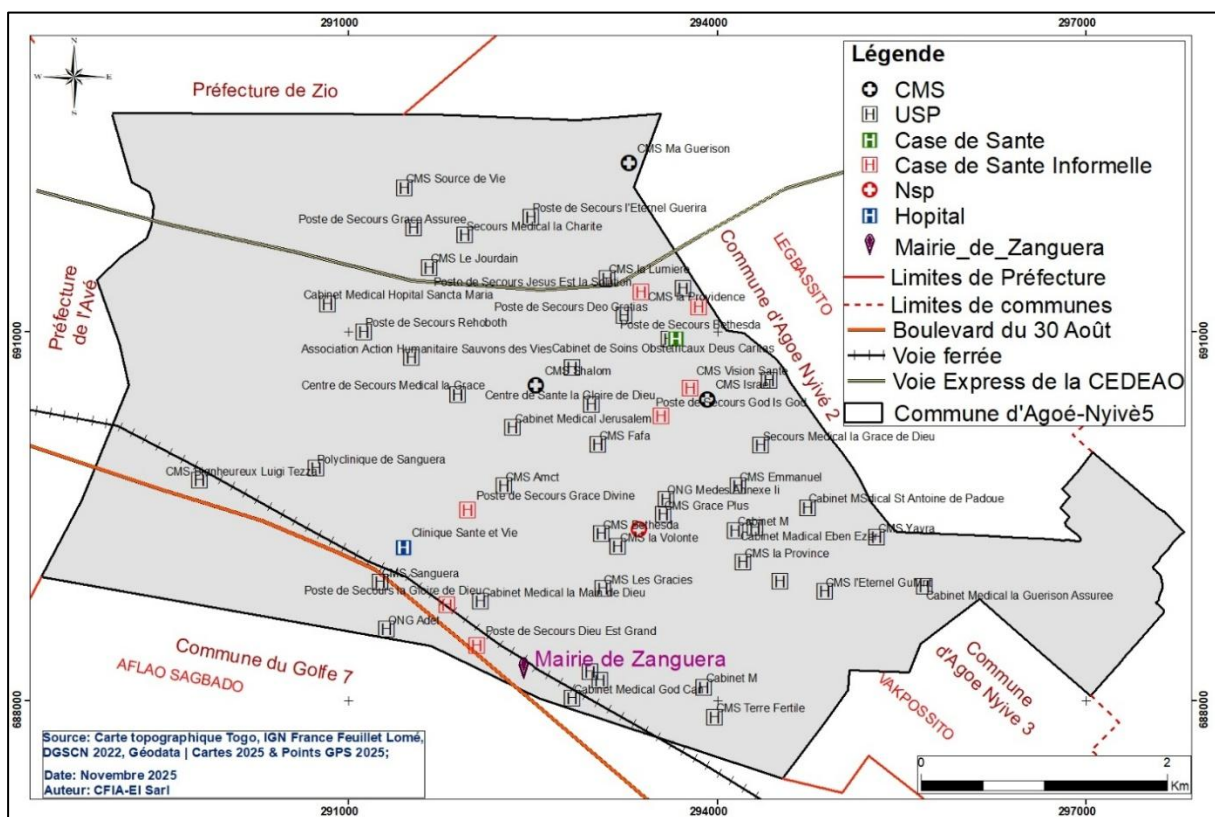
En termes de personnel de santé, le CMS en compte au total 29, dont 1 médecin, 3 assistants médicaux, 4 infirmiers et 8 sage-femmes. La norme recommandée par l'OMS est au moins de 23 personnels de santé, dont 1 médecin pour 10 000 habitants. La commune a moins de 3 personnels de santé, dont zéro médecin pour 10 000 habitants, ce qui la place loin des standards

recommandés. Pour répondre aux normes, il faudrait au moins 288 personnels de santé en plus, dont 12 médecins. Il a été huit lits d'hospitalisation.

Les principaux problèmes liés à la santé sont notamment :

- l'insuffisance et l'éloignement de la seule formation sanitaire publique,
- le manque de personnel qualifié,
- le recours tardif aux services de santé,
- l'insuffisance d'équipement dans les infrastructures sanitaires existantes,
- la faible représentativité des femmes dans le personnel de santé,
- le recours aux médicaments de rue,
- l'absence d'un plan sanitaire communal.

Figure 17. Carte de distribution spatiale des infrastructures sanitaires de la Commune



Source : diagnostic terrain, 2025

Néanmoins, le CMS de Sanguéra se présente comme le premier niveau de référence pour les patients provenant des petites structures de santé. Il comporte des services médicaux et paramédicaux, assurant, entre autres, les consultations, les urgences, les hospitalisations en médecine interne, la petite chirurgie, la maternité et la pédiatrie. Les cas qui dépassent les compétences du CMS communal sont référés directement à l'hôpital Sylvanus Olympio.

Rappelons que la politique de santé reste basée sur les soins de santé primaires et prend en compte les engagements internationaux du Togo vis-à-vis des organisations sous régionales, régionales et mondiales en matière de santé. Ainsi, la vision de la politique de santé de notre

pays est d'« assurer à toute la population le niveau de santé le plus élevé possible en mettant tout en œuvre pour développer un système basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, accessibles et équitables, capables de satisfaire le droit à la santé de tous en particulier les plus vulnérables ».

Dans la formulation des orientations, notre analyse doit être poussée pour définir clairement la population que le niveau communal du système sanitaire est censé desservir. Cela concernera un apport en lits, salles, services de santé, prestataires, dispositifs médicaux et autres proportionnel au besoin effectif.

Parmi les centres recensés, les petites structures spécialisées dans les soins et les services de proximité et soins de santé primaires sont les plus nombreux. On a distingué :

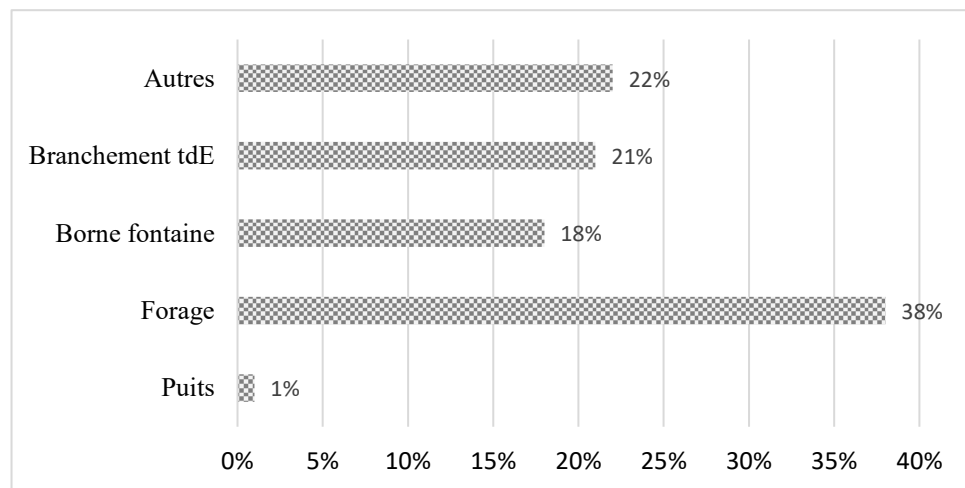
- 05 cliniques ;
- 44 centres de santé primaire dont un seul appartient à l'Etat ;
- 07 dépôts de pharmacie

6.3. EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commune dispose de trois (03) châteaux d'eau ((Vogome, Zossime et Dangbessito). Une enquête a été menée auprès de 300 ménages pour déterminer le niveau d'accès à l'eau potable de la population et la gestion des déchets.

Figure 18. Graphique illustrant l'utilisation d'eau potable dans la CAN5

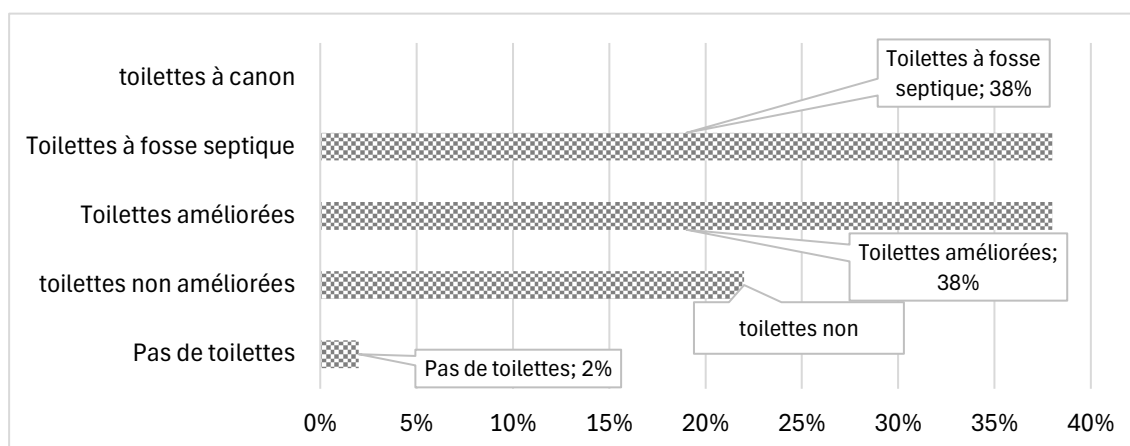
Pour ce qui concerne l'accès à l'eau potable, la figure ci-contre montre que les ménages de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 utilisent majoritairement l'eau de forage (38%). Ceux qui utilisent l'eau du



Source : diagnostic CFIA-EI, 2025.

puits sont négligeables (1%). Alors que 21% des ménages obtiennent leur eau par le branchement au réseau de la tdE, 18% utilisent les bornes fontaines et 22% payent de l'argent à celui qui a le forage le plus proche pour avoir de l'eau. L'utilisation de l'eau de rivière ou de quelque autre source fait partie d'un passé lointain.

Figure 19. Types de toilettes utilisées dans la Commune



Source : Résultat du diagnostic terrain, 2025.

Pour la gestion des déchets, les ménages se sont exprimés à 49% en affirmant qu'ils possèdent une poubelle pour recueillir les balayures et les déchets divers. Ces poubelles servent de rétention des déchets dans la maison jusqu'au jour où les éboueurs les ramassent pour la déchetterie. Il s'agit des ménages sont abonnés aux services de la pré-collecte, Les poubelles utilisées sont des paniers tissés en matière plastique de récupération, des bidons en plastique coupés pour élargir l'ouverture, des paniers de vannerie traditionnelle des seaux métallique de récupération.

Figure 20. Photo montrant un dépotoir sauvage dans la Commune

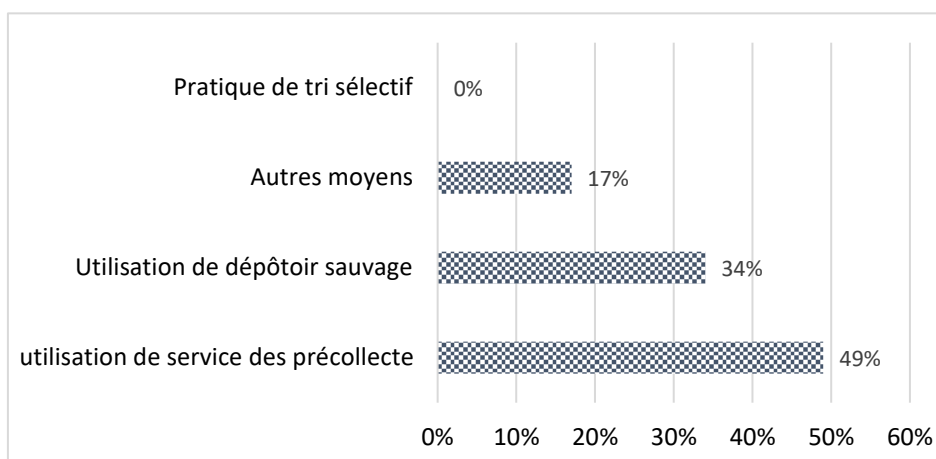


Source : Résultat du diagnostic CFIA-EI, 2025.

Le tiers 34% des enquêtés se débarrassent de leurs déchets sur les dépotoirs sauvages. Les 17% restants ont recours à d'autres moyens pour se débarrasser de leurs ordures. Il faut spécifier que les déchets solides les plus importants sont des plastiques et aucun des ménages enquêtés na

Figure 21. Graphique présentant le niveau de gestion des ordures par les ménages

intégré dans la culture de gestion des déchets le tri sélectif.



Source : diagnostic CFIA-EI, 2025.

6.4. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Nous avons mesuré 73,15 km de routes non bitumées et 6,4 km de route bitumée, mais la Commune n'est pas dotée d'une gare routière proprement dite. Le moyen de transport communément utilisé est constitué par les taxis, les mototaxis, les tricycles, le bus de la compagnie SOTRAL.

Le réseau routier au sein de la Commune joue un rôle important dans la mobilité de la population. Il est composé de :

- la route national (RN) n°5 entièrement bitumée et en bon état qui relie la Commune avec les autres Communes du Grand Lomé, d'une part. D'autre part, elle relie la Commune avec les autres préfectures hors Grand Lomé et avec le Ghana et le Bénin (par le croisement avec la voie express CEDEAO) ;
- les routes secondaires qui parcourent la Commune, la reliant également avec les Communes voisines.

Il est cependant nécessaire de souligner que les voies secondaires ne sont pas bitumées et bénéficient de très peu d'entretien. Plusieurs de ces voies sont inondées en période de pluies et ainsi deviennent impraticables. Pour la voie express, elle ne comporte pas de bande cyclable, pas de bande d'arrêt d'urgence. Il n'y a pas de trottoir pour les piétons ni de dispositif pouvant empêcher la traversée imprudente des usagers non motorisés. Ce dernier dispositif n'existe pas, mais, cette voie n'a ni de ralentisseurs (« gendarme couché ») ni des passages protégés. Il faut relever l'incivisme dans le service de transport, le manque de respect du code de la route.

6.5. ENERGIE

La disponibilité de l'énergie électrique est incontournable dans le processus de développement d'une localité. La population de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est fournie en énergie électrique par le réseau de la CEET. D'après les informations qui nous ont été fournies, 96% des ménage

utilisent cette source d'énergie. Les autres formes d'énergie utilisée par la population sont marginales. Pour ce qui concerne l'éclairage public, il se retrouve le long de la RN5. Les voies secondaires et les espaces publics restent souvent dans l'obscurité pendant les nuits. Il est important de noter le coût élevé de vente de l'énergie électrique de la CEET. A certaines places publiques, l'éclairage public est assuré par des lampadaires photovoltaïques. Cette diversification des sources d'énergie est à encourager pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles (énergie d'origine fossile) et pour assurer un développement harmonieux (ODD7).

Il faut remarquer que l'insuffisance dans la fourniture d'éclairage public peut être défavorable aux bonnes pratiques d'activités économiques nocturnes et favoriser le développement des actes d'insécurité dans la Commune.

6.6. INFRASTRUCTURES MARCHANDES

L'infrastructure sur laquelle repose l'importance de l'activité commerciale de la Commune est le marché de Sanguéra (figure 22), qui est le principal marché de la Commune. Au-delà, on note des boutiques qui sont installées le long des axes routiers de la Commune, des stations-services, des boutiques d'alimentation générale, des boucheries, des poissonneries, etc. Le marché qui s'étale le long de la RN5, ne dispose pas de superficie suffisante pour le nombre d'acteurs qui l'animent. C'est un marché de « fortune » qui s'est installé lorsque les autorités communales ont déplacé provisoirement les gens du site originel du marché pour les travaux d'aménagement. Les travaux ne finissent pas et ne se continuent pas non plus et tout en est resté là. Il est donc nécessaire de considérer le problème de marché comme une priorité, exigeant une solution à court terme.

Figure 22. Photo montrant le marché de Sanguéra



Source : diagnostic, CFIA-EI, 2025

6.7. BANQUE ET FINANCE

On note la présence d'un bureau de poste, de quelques microfinances.

La Commune d'Agoè-Nyivé 5 compte une seule agence de banque, la Poste. Les institutions de microfinance disposent chacune d'une agence dans la Commune. Il s'agit de : FUCEC, COOPEC-AD, WAGES, etc.

Les microfinances facilitent l'investissement des ménages et des opérateurs économiques par l'octroi de crédits et par leurs différents services et produits.

En plus, le secteur de la microfinance offre des emplois dans la commune et participe au développement de celle-ci. Mais il est nécessaire que l'accès aux services au niveau de ces structures soit facilité aux populations pour leur permettre de développer leurs activités.

Figure 23. Photo présentant la banque postale de la Commune



6.8.

Source : Diagnostic terrain, CFIA-EI, 2025

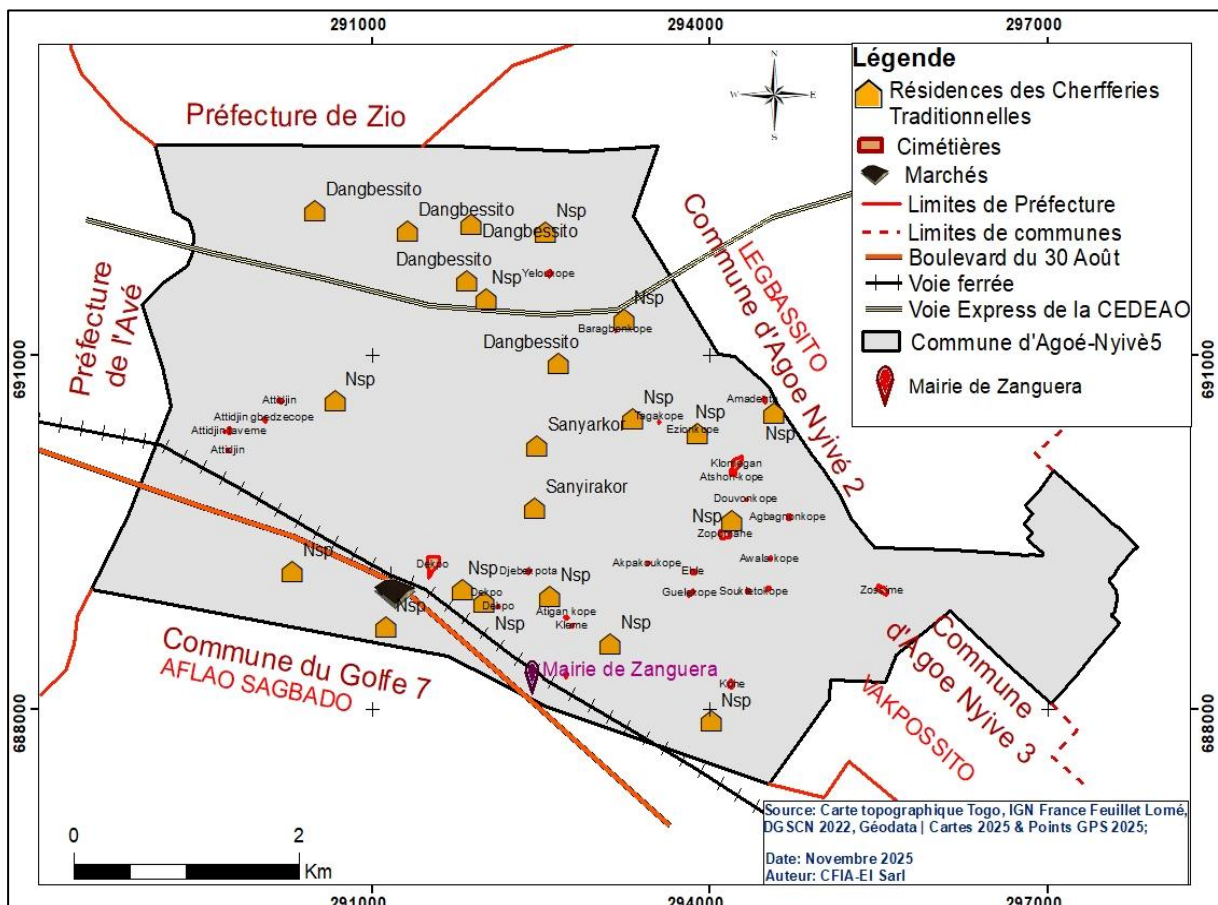
6.9. SPORT ET LOISIRS

Le football constitue l'essentiel des activités sportives de la Commune pour renforcer la culture. Mais, il n'existe pas de terrain propre à la Commune pour la pratique des sports et le football utilise les terrains scolaires. Il existe un centre communautaire privé qui a une capacité limitée d'accueil.

Il existe une dizaine d'associations formées par la population dans la Commune et qui œuvrent dans divers domaines pour le bien-être social. On peut citer :

- ASEVA (Association de soutien aux enfants orphelins et veuves en Afrique) ;
- FOJMA (Foyer des jeunes pour un meilleur avenir) ;
- ADIC (Aide pour le développement intégral et communautaire) ;
- Etc.

Figure 24. Carte de distribution spatiale des principales infrastructures socio – communautaires



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

6.10. SERVICES DE SECURITE

Tout comme pour plusieurs services, l’action sociale dans la zone de Sanguéra a été dépendante du Grand Lomé, bien que la Commune dispose d’une agence d’action sociale animée par un responsable. Cela s’illustre par l’absence d’un centre communautaire et social orienté vers les personnes vulnérables, les droits des enfants et des femmes. L’essentiel de l’action sociale dans la commune est mené par les organisations non gouvernementales.

La route nationale N°5 traverse la commune sur sa partie ouest. Il s’agit de la zone ayant la plus forte densité de population. La population riveraine y est importante, avec de nombreux petits commerces installés sur les accotements. Il n’existe pas de ralentisseur, ni de voies piétonnes et de signalisations permettant une protection des populations riveraines.

La qualité de la vie dans la Commune est affectée par l’existence de certains types de criminalités. Si la présence d’un camp militaire dans la commune voisine à Adidogomé peut constituer un atout pour la protection des biens et des personnes, l’insuffisance de ressources pour les services de la protection, en temps réel.

Bien qu'il n'existe pas de statistique disponible, il a été noté, à partir des informations fournies par l'enquête, que les actes criminels comme les homicides volontaires, les suicides, les braquages à mains armées, les infanticides, etc, sont en diminution depuis cinq ans. Cette baisse des crimes est le résultat de l'implantation des unités de sécurité de commissariat et de gendarmerie dans la commune. Par contre les délits comme le vol de moto, cambriolage des boutiques ou magasins, escalade dans les maisons, le vol à l'arraché sont en hausse. L'approche des fêtes (noël, ramadan, tabaski, etc) constitue les périodes qui connaissent la recrudescence de ces maux. Les causes de l'existence de ces maux sont l'incivisme (des conducteurs de taxi et de taxi-moto, la recherche de gain facile, l'égoïsme, l'absence de sens moral, l'insensibilité aux souffrances d'autrui, l'incapacité de se contrôler ou encore l'irresponsabilité. Il est à préciser que certains quartiers (Kohé, Dekpo, etc) de la Commune sont les lieux d'apprentissage immersif et expérientiel des personnes qui se livrent à des activités illégales.

Tableau 13. Analyse FFOM des secteurs sociaux

Contexte	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Education	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'enseignants de bon niveau de qualification - Disponibilité d'établissements scolaires pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire - Présence d'établissements privés confessionnels et laïcs - Appui des APE aux écoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre insuffisant d'enseignants - Effectif pléthorique des élèves par classe - Faible niveau de qualification professionnelle des enseignants dans les établissements privés - Coût élevé des frais de scolarité dans les établissements privés et insuffisance des établissements publics - Absence d'institut supérieur dans la Commune - Absence de commodité dans les jardins d'enfants - la majorité des établissements scolaires ne sont pas clôturés 	<ul style="list-style-type: none"> - Exonération, par l'Etat, des frais de scolarité pour le cours primaire - Renforcement périodique des capacités du personnel enseignant lors des journées pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Grève des enseignants - Mauvais traitement des enseignants volontaires - Insuffisance de la subvention de l'Etat - Intempéries
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'infrastructures sanitaires - Présence de personnel médical et paramédical 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture sanitaire - Insuffisance du personnel soignant qualifié - Équipement insuffisant des formations sanitaires - Faible accès aux médicaments - Insuffisance de matériels et équipements de travail et vétusté des équipements sanitaires - Cherté des soins et des médicaments - Manque d'assistance sociale et d'assurance maladie pour les plus démunis 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de distribution de moustiquaires et de vaccination - Autorisation par l'Etat des pratiques tradithérapeutiques - Présence du programme Wézou 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération de certaines endémies - Automédication - Prolifération des Formations sanitaires privées irrégulières
Hygiène, eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de de forage 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des services de la tdE - Absence de caniveaux de drainages des eaux pluviales - Absence d'exutoires aménagés sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de professionnels des techniques de 	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation – Maladies

	<p>Forte volonté politique de l'administration communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'entreprise de ramassage des ordures <p>Présence des commodités sanitaires dans les ménages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de système adéquat de gestion des déchets solides - Inondations sur le territoire en temps de pluie - Mauvaises pratiques de rejet des ordures ménagères dans les caniveaux - Rejet des eaux usées dans les rues - Persistance de dépotoir sauvage - Coût élevé d'abonnement aux entreprises de ramassage des ordures - Défécation à l'air libre 	<p>constructions d'ouvrages familiaux simples</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépassement des capacités des dépotoirs
Jeunesse, loisir et culture	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du terrain de football - Présence d'équipes sportives - Présence de groupes socio-culturels - Engouement de la population pour les manifestations culturelles et sportives - Population à forte proportion de jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures sportives Rareté des manifestations sportives - Déficit d'équipements - Recul de la culture propre au détriment des modernités occidentales - Inexistence d'équipement de sports, loisir - Inexistence de centre culturel - Manque de professionnalisation du secteur - Problème de sauvegarde des sites naturels et culturels - Faible sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - Absence d'un service culturel et sportif dans la Commune - Faible financement du secteur culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des manifestations culturelles périodiques - Organisation fréquente d'activités sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dominance de savoir-faire culturels importés - Dépravation des mœurs - Négligence dans la mise en valeur des potentialités culturelles
Services de sécurité	<p>Présence des unités de sécurité de la police et de la gendarmerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage des jeunes et existence de marchés illégaux - Existence de quartiers d'insécurité - Faible éclairage public - Insuffisance des équipements de sécurité 	<p>Les opinions sur l'action de police et de la gendarmerie sont positives</p>	<p>Prévention tardive de crimes violents</p>

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

7. IMPACTS DES ACTIONS HUMAINES SUR L'ENVIRONNEMENT

7.1. IMPACTS DES ACTIVITES AGRICOLES SUR L'ENVIRONNEMENT

En général, au niveau de la Commune comme partout ailleurs, l'homme utilise les ressources naturelles à des fins de production : sols et terres pour l'agriculture et comme pâturages pour l'élevage, les cours d'eau et les lacs pour la pêche, la forêt pour la production de bois : bois de chauffe, bois d'œuvre et bois de production. Mais les techniques utilisées par l'homme pour produire les biens impactent négativement l'environnement. Il s'agit de la pollution de l'air ; l'eau et le sol par l'utilisation des pesticides. Il s'agit également de la dégradation physique des sols par les outils aratoires. En plus il y a la production de rejets physiques et liquides à l'issue de la transformation et la consommation des produits. Il est important de spécifier que dans la Commune d'Agoè-Nyivé 5, il n'existe pas d'activité agricole à l'échelle industrielle. Ainsi, pour les activités agricoles mineures qui se font dans la Commune, il sera recherché un compromis dans l'utilisation des techniques qui soient en faveur des ressources naturelles et parfois au dépend de la technique qui doit forcément s'adapter.

7.2. IMPACT DE L'URBANISME SUR L'ENVIRONNEMENT

L'extension des zones d'habitation se fait par accroissement naturel des populations résidentes (différence entre la natalité et la mortalité), mais aussi par accroissement migratoire (en particulier par l'exode rural). L'urbanisation modifie le fonctionnement hydrologique, en augmentant fortement les flux de ruissellement et le risque d'inondation qui en résulte, mais elle affecte également la qualité des eaux ruisselées qui se chargent en polluants au contact des matériaux (enveloppe bâtie, revêtements de sol, mobilier urbain). En l'absence de plan d'aménagement adéquat, la commune d'Agoè-Nyivé 5 est souvent en proie à des inondations en temps de pluie et cela réduit le bien-être social.

7.3. ECOSYSTEME NATUREL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Togo fait partie d'un ensemble sous régional appelé UEMOA. Au sein de cette organisation, il est prescrit par l'acte additionnel n°01/2008/cccg/uemoa qui a adopté la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA. En son article huit, les Etats membres de l'Union (y compris le Togo) s'engagent à mettre en cohérence leurs politiques pour assurer la réalisation des objectifs de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement comme complément indispensable aux interventions de l'Union. Ainsi, il existe un règlement dans chaque pays membre qui stipule que la définition d'une politique de développement est soumise à une évaluation préalable des impacts socio-environnementaux. Mais, sur l'ensemble du territoire, les populations ne semblent pas être avertis et mobilisés sur les questions environnementales.

La nature c'est l'environnement. Les personnes les plus en contact avec cette nature ont en majorité un faible niveau d'instruction. Elles ne comprennent pas généralement le sens du droit de l'environnement. Surtout que l'élaboration des règles de ce droit n'est pas participative et que la sensibilisation sur le sujet est faible. De plus, il faut spécifier l'incivisme environnemental. En effet, on a vu les coupes abusives des bois (venues surtout avec le vent de la démocratie des années 90), l'abandon insouciant d'emballages usagés (plastiques et papiers dans les rues, etc.), le déversement anarchique des déchets (contenus des fosses septiques et

eaux usées, etc.) dans la nature. Soulignons, qu'il manque de moyens à l'autorité publique pour procéder véritablement au suivi de la mise en œuvre des réglementations environnementales. Il y a donc lieu d'élever le niveau de sensibilité spécifique du personnel des agences de gestion environnementale, au niveau de la Commune.

Par ailleurs, certains facteurs socioculturels (l'ignorance du droit de l'environnement, la pauvreté, etc.) conduisent les populations à opérer davantage de prélèvement sur les ressources naturelles pour faire face à leurs besoins parfois au mépris de la loi. A titre d'exemples, on peut citer la consommation des bois de feu (du fait de la pauvreté), la pratique de l'élevage transhumant, etc, qui ont des conséquences négatives sur l'environnement à long terme. Dans le même ordre d'idée, le faible niveau de vie conduit certaines personnes à l'utilisation des véhicules vétustes contribuant ainsi à la pollution de l'écosystème.

Enfin, le changement climatique trouve sa cause dans la défaillance de la gestion de l'environnement. Les effets globaux se manifestent par les irrégularités des pluies, la sécheresse intense et des fortes montées de chaleur, les inondations, etc. Cela impacte négativement le bien-être des populations locales. Selon les enquêtes ces dernières sont sujettes à des maladies que personne ne connaissait auparavant (maladies émergentes). Au regard de ces éléments, il est clair que l'aspect de dégradation de l'écosystème naturel et le changement climatique sont assez poussés dans la Commune (comme au niveau global) et qu'il est impératif d'y remédier en adoptant de bonnes pratiques qui consistent à :

- éviter l'utilisation incontrôlée des produits chimiques ;
- éviter d'allumer des feux sauvages ;
- éviter de couper abusivement des arbres ;
- mobiliser la population pour le reboisement, le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydrique).

8. SYNTHESE DE LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Tableau 14. Synthèse des problèmes liés au développement de la Commune

Domaines	Principaux problèmes de la commune
Contexte physique	Il a été noté que les effets du changement climatique persistent, la disparition des espèces végétales et fauniques et l'absence d'aménagement des marécages. En plus aucune recherche n'est entreprise dans la Commune pour l'exploration des ressources minières
Caractéristiques démographiques	La population de la Commune est composée d'une proportion élevée des personnes inactives. La précarité de l'emploi est très prononcée chez les femmes. Beaucoup de jeunes diplômés sont au chômage ou sont sous employés. La délinquance juvénile s'installe et il y a des dérives et dépravations de mœurs (banditisme, insécurité, etc.)
Religion et groupes ethniques	Extrême diversité des religions Pollution sonore

	Ethnocentrisme
Participation citoyenne	Nous avons constaté une faible participation de la population aux sessions d'orientation avant les sessions budgétaires et une insuffisance de mécanismes de reddition de compte de la part de l'exécutif communal. Il y a un manque de communication externe créant une situation de frustration chez les CVD et la chefferie traditionnelle qui se voient dépossédés de leur autorité. Les OSC et les opérateurs économiques ne se retrouvent pas dans leur rôle de collaborateurs dans la mission de développement de la cité.
Genre et inclusion	Le problème majeur se trouve dans la difficulté des femmes à avoir accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et leur faible représentativité dans les sphères de prise des décisions. Les personnes jeunes ne bénéficient pas de suffisamment d'encadrement et les enfants deviennent précocement autonomes. La note pour la prise en compte des personnes en situation d'handicap dans les actions de développement est faible, ce qui accentue la marginalisation des personnes handicapées
Hygiène, eau et assainissement	La régie de distribution d'eau potable togolaise des eaux (TdE) n'a pas desservi tous les ménages de la Commune, parce que le réseau de distribution n'est pas étendu à toutes les zones de la Commune. Il y a fréquemment d'inondation dans la Commune en temps de pluies, les caniveaux de drainages des eaux pluviales sont quasi inexistantes et les exutoires aménagés n'existent pas. La population n'a pas de bonnes pratiques de gestion des déchets solides et liquides si bien que les ordures ménagères sont souvent jetées dans la rue dans les caniveaux et sur les dépotoirs sauvages. Les rares entreprises de ramassage des ordures qui existent dans la Commune appliquent à l'abonnement des tarifs qui sont prohibitifs.
Agriculture	Sur le plan de l'agriculture, il manque de réflexion sur le développement de l'agriculture périurbaine, vu qu'il n'y a pas longtemps la population de la Commune était essentiellement des agriculteurs. Il n'y a pas non plus de réflexion pour aider à la conversion d'anciens agriculteurs en d'autres activités. Il y a une insuffisance d'infrastructures de stockage/conservation surtout de produits frais et un accès limité au personnel d'encadrement technique. Les intrants sont de plus en plus chers et les acteurs ont perdu leur capacité organisationnelle et financière.
Elevage et pêche	Il n'existe ni d'espace dans la Commune pour pâturage, ni d'infrastructure d'élevage appropriées. Il y a une absence d'infrastructures d'abattage appropriées. L'accès au service technique d'encadrement en élevage est limité et les services financiers pour les éleveurs sont presque inexistantes. Il n'y a aucune unité de reproduction d'alevins et de système de production aquacole

Industrie et artisanat	Le secteur souffre d'une absence de dispositif adéquats de formations techniques qui conduit la jeunesse à acquérir la culture de la technologie. Les biens d'équipements adaptés n'existent pas et on est réduit uniquement à être des consommateurs des produits manufacturiers importés. Cela est la conséquence de l'absence de réelle politique nationale de l'artisanat, de manque de centres pilotes d'apprentissage, de recyclage et de perfectionnement des artisans, de l'absence d'espace de promotion des produits artisanaux. Quand ce contexte est aggravé par le manque d'accès aux crédits et subventions, il y a une incapacité de production en qualité et en quantité.
Tourisme	Il n'y a pas d'aménagement des sites potentiels d'attraction.
Jeunesse, loisirs et culture	Il est noté une insuffisance d'infrastructures sportives, la rareté des manifestations sportives, insuffisance d'équipement de sports et de loisir. En plus il y a un recul de la culture propre au détriment des modernités occidentales avec une inexistence de centre culturel. Le secteur manque de financement entraînant un manque de professionnalisation des acteurs. Dans le secteur, les sites naturels et culturels sont en voie de disparition et il n'y a pas de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel parce qu'il n'existe pas de service culturel et sportif dans la Commune.
Commerce	Le marché principal de la Commune est trop petit et les équipements marchands sont trop insuffisants. Il n'existe pas de marché périodique.
Dynamique territoriale et intercommunalité	Le territoire est situation transitoire entre la ruralité et l'urbanité entraînant une perte de repère pour les premiers habitants qui voient la disparition des sites sacrés. On assiste à un manque de netteté sur les lignes de frontière d'avec les Communes voisines.
Foncier	Existence dans la Commune des zones non encore approuvées par le service du cadastre devenant l'une des causes de la faiblesse dans la sécurisation des biens fonciers publics. Il y a aussi un désintérêt des populations pour l'obtention du titre foncier.
Logement	Il y a l'absence de zonage notamment en ce qui concerne l'affectation des terres pour les activités de développement de la Commune. Cela conduit au développement de marchés immobiliers informels, à l'inexistence de codes locaux du bâtiment sur lesquels vont s'accorder la structure solide. Les logements sont mal desservis par les réseaux d'infrastructures et les services publics si bien que certains habitats se retrouvent dans les interstices de la ville ou encore séquestrent des terres empêchant tout aménagement.
Services de sécurité	On trouve dans la Commune des quartiers d'insécurité, une insuffisance des équipements de sécurité, un faible éclairage public.
Education	Le ratio nombre d'élèves/enseignants est trop élevé montrant une insuffisance d'enseignants, surtout dans les matières scientifiques. L'effectif des élèves par classe est pléthorique. Le nombre

	d'établissements publics est très faible, alors le coût élevé des frais de scolarité dans les établissements privés est très élevé. Le niveau d'instruction de la population. Il n'existe pas d'institut supérieur dans la Commune.
Santé	Nous avons constaté une faible couverture sanitaire, une insuffisance du personnel soignant qualifié, une dotation insuffisante en équipement dans les formations sanitaires. Les équipements de travail est vétusté. Les médicaments coûtent cher. Il y a une prolifération des formations sanitaires privées irrégulières. Il manque d'assistance sociale et d'assurance maladie pour les plus démunis.
Organisation et fonctionnement de l'administration communale	Le constat a permis de relever qu'il y a une absence d'une politique de recrutement de ressources humaines. Cela conduit : <ul style="list-style-type: none"> – à une inadéquation du niveau de compétence avec des besoins de performances identifiés et des exigences du développement de la commune ; – à une inadéquation profil/poste accentué par l'absence de plan de formation du personnel et de ce fait l'organigramme existe mais n'est pas fonctionnel La mairie n'a pas son propre siège et de ressources financières, techniques et matérielles.

Source : diagnostic, CFIA-EI, 2025

9. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

9.1. CADRE STRATEGIQUE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Cette partie présente les choix stratégiques du plan de développement communal, élaborés à partir des enjeux significatifs et défis majeurs identifiés lors de l'analyse diagnostique du territoire. Ce cadre stratégique s'articule autour de trois axes essentiels :

- les fondements et principes directeurs qui inspirent l'action communale ;
- la vision à long terme portée par la commune ; et
- les orientations stratégiques qui guideront la mise en œuvre des actions prioritaires.

9.1.1. Fondements du cadre stratégique

Il s'agit de mettre en lumière les référentiels nationaux, régionaux et internationaux qui fondent le plan de développement communal et auxquels il contribue activement. Le plan de développement de la commune d'Agoè-Nyivé 5 s'appuie sur un ensemble de références incontournables, comprenant les instruments internationaux ratifiés par le Togo, la législation nationale, ainsi que les cadres de développement aux niveaux international, régional, sous-régional et national. Ces fondements assurent la légitimité, la cohérence et l'alignement du plan avec les engagements et orientations majeurs auxquels la commune adhère.

9.1.1.1. Référentiels internationaux

Le Plan de Développement de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 s'inscrit pleinement dans l'Agenda 2030 des Nations Unies, le cadre stratégique universel qui guide le développement durable. Ce plan utilise les Objectifs de développement durable (ODD) comme grille d'analyse essentielle pour évaluer les forces et les lacunes du territoire.

Il est spécifiquement fondé sur les ODD jugés cruciaux pour le développement local, notamment : ODD 1 (l'éradication de la pauvreté), ODD 4 (Éducation de qualité), ODD 6 (Eau propre et assainissement), ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), ODD 11 (Villes et communautés durables), et ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

9.1.1.2. Référentiels régionaux

Le plan de développement de la commune d'Agoè-Nyivé 5 est fondé sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), le cadre stratégique cinquantenaire (2013-2063) de l'UA visant à transformer l'Afrique en une puissance mondiale unie, prospère et pacifique ("L'Afrique que nous voulons"). La mise en œuvre de l'Agenda 2063 passe par une approche ascendante (bottom-up), où les gouvernements locaux sont les principaux agents de la transformation. Ce plan de développement est fondé sur (i) Aspiration : une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ; (ii) Aspiration 3 : une Afrique en paix et en sécurité ; (iii) Aspiration 6 : une Afrique dont le développement est axé sur les populations ; et (iv) Aspiration 7 : l'Afrique, acteur et partenaire mondial fort, uni et influent.

9.1.1.3. Référentiels sous-régionaux

Le plan de développement de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est explicitement ancré dans la Vision 2050 de la CEDEAO, un cadre stratégique de développement intégré, inclusif et à très long terme. En effet, les priorités stratégiques pour le développement de la commune d'Agoè-Nyivé 5 sont fondés particulièrement sur les piliers :

- transformation structurelle (aménagement d'infrastructures urbaines pour faciliter l'intégration économique régionale) implique la promotion de l'économie numérique locale ;
- inclusion sociale (amélioration de l'accès aux services sociaux de base) pour les populations défavorisées et les nouveaux habitants ;
- environnement et résilience (gestion des risques d'inondation), induit la gestion durable des déchets ; et
- bonne gouvernance implique le renforcement de la transparence de la gestion municipale, et institutionnalisation de la participation citoyenne dans les décisions locales.

9.1.1.4. Référentiels nationaux

Au plan national, le Plan de Développement de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 (PDC) répond à une double nécessité :

- une obligation légale : il est conforme aux exigences imposées à toutes les collectivités territoriales décentralisées du Togo, qui doivent se doter d'instruments stratégiques pour l'aménagement et le développement de leur territoire ;
- un impératif de gestion : il sert de cadre de référence essentiel pour rationaliser l'action publique et optimiser l'allocation des ressources.

Cette obligation et le cadre de la décentralisation sont régis principalement par la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 et ses modifications successives, notamment celles de 2018, 2019, 2021 et 2022, assurant ainsi l'ancrage du PDC dans le corpus juridique togolais. De même, le plan de développement de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 est explicitement aligné sur la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Ce cadre stratégique national de développement s'inscrit dans la vision ambitieuse de bâtir « Un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable » à l'horizon 2030. L'importance du développement local est mise en évidence par cette feuille de route.

Cette stratégie nationale est structurée autour de trois (03) axes stratégiques déclinés dix (10) ambitions qui guident les priorités de la commune :

- renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix (offrir une identité et garantir la couverture santé universelle (CSU) et l'accès aux services de base pour tous, fournir une éducation accessible et de qualité, en adéquation avec les besoins du marché du travail et assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous ;
- dynamiser la création d'emplois par la transformation structurelle de l'économie (faire de l'agriculture un moteur de croissance et de création d'emplois, affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services et créer de véritables industries extractives et transformatrices) ; et
- consolider les structures de l'État et accélérer la modernisation (faire du Togo une référence régionale dans le digital, renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs, consolider les structures de l'État et stabiliser ses comptes publics et mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités).

9.1.2. Principes directeurs du cadre stratégique

Il convient de préciser les valeurs fondamentales ainsi que les principes directeurs devant encadrer la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan, afin de garantir sa cohérence, son efficacité et son alignement avec les enjeux locaux et globaux. Le plan de développement s'appuie sur des principes directeurs essentiels, véritables piliers qui guident et structurent l'action communale. En cohérence avec les missions de la commune et les résultats visés, sept (7) principes et valeurs clés ont été retenus pour garantir une démarche cohérente, inclusive et durable.

9.1.2.1. Bonne gouvernance

Ce principe repose sur la transparence, l'éthique, la recherche permanente de la performance et la redevabilité. Le conseil communal s'engage à informer régulièrement les populations de ses actions et à assurer une gestion rigoureuse, intègre et respectueuse des normes éthiques.

L'objectif est de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions locales et de garantir une utilisation optimale des ressources publiques.

9.1.2.2. Participation

L'implication active de toutes les parties prenantes — élus locaux, cadres techniques, partenaires, organisations de la société civile et populations — constitue un socle fondamental pour la réussite du développement local. Ce principe favorise la concertation, la coordination et la complémentarité des interventions, assurant ainsi que les initiatives sont légitimes, adaptées aux besoins réels de la communauté et durables dans le temps.

9.1.2.3. Responsabilisation et redevabilité

Ce principe impose aux détenteurs d'obligations (maire, conseil communal, services déconcentrés, etc.) de rendre systématiquement compte de leurs actions aux détenteurs de droits, en mettant un accent particulier sur la prise en considération des groupes vulnérables comme les orphelins, les personnes âgées et les populations marginalisées. Il vise à instaurer une gouvernance équitable, inclusive et respectueuse des droits de toutes les composantes de la société.

9.1.2.4. Solidarité : la solidarité est envisagée comme le moteur de la mutualisation des efforts et de la synergie dans la mise en œuvre des actions prioritaires. Ce principe encourage la planification collective et l'engagement de tous pour répondre efficacement aux préoccupations partagées, tout en veillant à ne laisser personne de côté.

9.1.2.5. Équité

Reconnaissant la diversité des spécificités et contraintes propres à chaque localité (canton, village, quartier), le principe d'équité garantit à chaque administré un accès juste et adapté aux services. Le plan vise ainsi à répondre de manière ciblée aux attentes particulières de chaque communauté, tout en favorisant l'égalité des chances et le respect de la diversité territoriale.

9.1.2.6. Genre

Les femmes, tout comme les hommes, jouent un rôle essentiel dans la promotion du bien-être économique et social au sein de la société. Il est donc impératif d'adopter une planification sensible au genre afin d'assurer une gestion équitable de la commune, garantissant que les femmes et les hommes bénéficient de manière juste et équilibrée des retombées et des opportunités offertes. Ainsi, l'intégration du genre dans la conception et la mise en œuvre du plan de développement constitue un levier majeur pour une croissance inclusive et une amélioration durable du bien-être social.

9.1.2.7. Partenariat

Le développement local requiert une collaboration étroite et proactive entre la commune et tous les acteurs clés : secteur privé, société civile, services déconcentrés de l'État, etc. Ce partenariat dynamique vise à mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets du PDC, à anticiper les défis potentiels et à optimiser l'impact des actions menées.

9.1.2.8. **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**

L'approche GAR place l'efficacité, la transparence et la redevabilité au centre de la mise en œuvre des projets et des programmes. Elle vise à répondre aux aspirations des populations locales en créant de la richesse, en contribuant à la réduction de la pauvreté, et en assurant la pérennité des interventions à travers une évaluation régulière et mesurable des résultats obtenus

9.2. FORMULATION DE LA VISION DE LA COMMUNE D'AGOE-NYIVE 5

La vision des populations de la Commune d'Agoé-Nyivé 5 à l'horizon 2030 :

« Une commune pour tous et durablement prospère ».

A partir de cette vision, les orientations stratégiques seront définies pour générer les actions à mettre en œuvre dans la réalisation de la vision formulée.

9.2.1. **Objectif général**

L'objectif général du plan de développement de la commune d'Agoé-Nyivé 5 vise à transformer la Commune en un territoire attractif qui renforce le « vivre ensemble », la croissance économique et l'accès universel à un cadre de vie amélioré et aux services essentiels.

9.2.2. **Objectifs spécifiques.**

Les objectifs spécifiques du plan visent à :

- renforcer l'accès durable à des services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement à tous ;
- améliorer le cadre de vie de la population ;
- renforcer la protection sociale des couches vulnérables et l'employabilité des jeunes ;
- promouvoir la cohabitation pacifique, la participation citoyenne et la culture de reddition des comptes ;
- garantir un accès équitable à des logements décents, résilients, intégrés aux réseaux d'infrastructures et aux services publics essentiels ;
- assurer la gestion durable des ressources naturelles face aux effets des changements climatiques ;
- accroître la productivité, la résilience et la valeur ajoutée des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, en professionnalisant les acteurs et en favorisant l'accès au marché ;
- promouvoir les PME/PMI, l'artisanat et la transformation agroalimentaire ;
- développer le potentiel touristique, et le réseau d'infrastructures marchandes, sportives et de loisirs adéquates ;
- garantir la protection des biens et des personnes ;
- renforcer l'offre de services d'éducation et de santé ;
- améliorer la gouvernance locale.

9.3. AXES STRATEGIQUES ET PROGRAMMES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Les axes stratégiques du plan de développement de la commune d'Agoè-Nyivé 5 sont définis à partir de l'analyse des principaux objectifs spécifiques. Ainsi, ce plan repose sur les six (06) axes stratégiques ci-après :

- *développement inclusif des infrastructures et services sociaux de base ;*
- *développement des infrastructures économiques ;*
- *aménagement et protection de l'espace communal ;*
- *renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de l'administration communale ;*
- *Renforcement du dialogue social et l'identité communale ;*
- *Développement de la culture, des sports et des loisirs.*

9.3.1. Axe stratégique 1. Développement inclusif des infrastructures et services sociaux de base

Cet axe stratégique répond à la nécessité non seulement de corriger des disparités sociales existantes, mais de bâtir activement un environnement où chacun peut s'épanouir, se sentir en sécurité et contribuer pleinement au développement de la collectivité, quels que soient son origine et son statut.

Pour ce faire, il vise la sécurité des populations, la cohésion sociale, la mise en place de mécanismes équitables qui combattent l'exclusion, l'accès des populations aux services essentiels, etc. Cet axe stratégique annonce l'attente du résultat suivant :

un cadre de vie résilient, inclusif et durable est garanti, offrant à l'ensemble de la population l'accès équitable à des services sociaux de qualité et l'opérationnalisation d'un système de protection sociale efficace.

9.3.1.1. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques qui dérivent de ce premier axe stratégique sont :

- améliorer l'accès et la qualité des offres de services d'éducation et de santé ;
- garantir la protection des biens et des personnes dans la Commune ;
- renforcer l'accès durable à des services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement à tous ;
- améliorer la protection sociale des couches vulnérables et l'employabilité des jeunes

9.3.1.2. Les programmes de l'axe stratégique 1

L'axe stratégique 1 comporte deux programmes et neuf projets.

PROGRAMME 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE

- Projet 1.1. Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation
- Projet 1.2. Promotion de l'implantation des instituts d'enseignement technique et supérieur
- Projet 1.3. Renforcement de l'accès aux soins de santé de qualité dans la commune ;

- Projet 1.4. Renforcement de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans toute la commune
- Projet 1.5. Renforcement de la sécurité publique.

PROGRAMME 2. INCLUSION SOCIALE ET GENRE

- Projet 2.1. Développement de l'Entrepreneuriat Féminin
- Projet 2.2. Réinsertion pour les enfants vulnérables et lutte contre les violences basées sur le genre
- Projet 2.3. Projet de Prévention de la délinquance juvénile et de réinsertion sociale.

9.3.2. Axe stratégique 2. Développement des infrastructures économiques

Cet axe stratégique constitue le pilier du développement global de la commune les cinq prochaines années. Il vise à exploiter pleinement le potentiel économique et culturel de la commune en agissant simultanément sur plusieurs leviers fondamentaux, notamment la productivité, la valeur ajoutée, et l'attractivité des secteurs marchands clés. Le résultat attendu est :

la productivité et la qualité des principaux secteurs économiques, soutenues par un réseau modernisé d'infrastructures économiques, ont significativement augmenté.

9.3.2.1. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques sont :

- promouvoir les PME/PMI, l'artisanat et renforcer la transformation agroalimentaire ;
- appuyer les activités agricoles périurbaines et renforcer la qualité des produits ;
- appuyer le développement de l'élevage et de la pisciculture et créer et/ou moderniser des infrastructures d'abattage ;
- développer le tourisme et le réseau d'infrastructures marchandes.

Pour concrétiser cette ambition, le plan s'articule autour d'une intensification et d'une modernisation des filières à fort potentiel que sont le développement des PME/PMI, le tourisme, la transformation des matières premières locales et l'artisanat, etc.

Cet axe stratégique compte deux programmes et huit projets.

9.3.2.2. Les programmes de l'axe stratégique 2

PROGRAMME 3. REDYNAMISATION DES SECTEURS PRODUCTIFS DE L'ECONOMIE LOCALE

- Projet 3.1. Appui au développement de l'agriculture périurbaine
- Projet 3.2. Renforcement des capacités organisationnelle, opérationnelle et financière de la filière agropastorale
- Projet 3.3. Création et modernisation des infrastructures d'abattage
- Projet 3.4. Appui au développement de l'aquaculture

- Projet 3.5 Appui à la promotion et à la modernisation des PME/PMI de la Commune.

PROGRAMME 4. AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES

- Projet 4.1. Modernisation et extension du marché central
- Projet 4.2. Création et aménagement de nouveaux marchés de proximité et de marchés spécialisés
- Projet 4.3. Création et gestion d'un centre d'exposition et de vente permanente

9.3.3. Axe stratégique 3. Aménagement et protection de l'espace communal

Cet axe stratégique répond à la nécessité de bâtir activement un cadre de vie sain.

Pour ce faire, il vise l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la préparation et l'adaptation aux risques, la pérennité des infrastructures. Cet axe stratégique annonce l'attente du résultat suivant :

un cadre de vie résilient, sain et durable est garanti, offrant à l'ensemble de la population l'accès équitable à des logements décents et à un système de protection efficace.

9.3.3.1. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques qui dérivent de cet axe stratégique sont :

- créer un cadre de gestion efficace du foncier et aménager le territoire de la Commune ;
- garantir un accès équitable à des logements décents, résilients, intégrés aux réseaux d'infrastructures et aux services publics essentiels ;
- renforcer l'accès durable à des services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement à tous ;
- assurer la résilience de l'environnement et des populations aux effets des changements climatiques.

L'axe stratégique 3 porte sur deux programmes et neuf projets.

9.3.3.2. Les programmes de l'axe stratégique 3

PROGRAMME 5. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL

- Projet 5.1. Amélioration de la gestion foncière, du lotissement et cartographie cadastrale
- Projet 5.2. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de zonage
- Projet 5.3. Sécurisation des zones d'intérêt public et création d'espaces verts
- Projet 5.4. Construction d'habitats décents
- Projet 5.5. Amélioration de l'assainissement.

PROGRAMME 6. RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Projet 6.1. Promotion de la gestion durable et régulée des ressources naturelles
- Projet 6.2. Aménagement d'un système intégré de drainage des eaux pluviales
- Projet 6.3. Renforcement du système d'assainissement et des pratiques écoresponsables
- Projet 6.4. Protection sociale des populations vulnérable.

9.3.4. Axe stratégique 4. Renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de l'administration communale

L'amélioration de la gouvernance locale constitue une priorité stratégique et est fondamentale pour le développement durable et inclusif de la commune d'Agoè-Nyivé 5.

Cet axe vise spécifiquement à :

- rationaliser les processus administratifs, dématérialiser les services publics et optimiser la gestion des ressources communales pour une efficacité accrue ;
- rendre les institutions communales davantage accessibles et redevables envers les administrés ; et
- améliorer la mobilisation des ressources propres.

Le résultat attendu est :

la confiance des citoyens dans les institutions locales est renforcée grâce à une gouvernance plus efficace, plus transparente et redevable.

9.3.4.1. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques sont ;

- restructurer le fonctionnement de la Mairie ;
- renforcer la capacité professionnelle des employés de la Mairie et améliorer les conditions de travail du personnel ;
- améliorer la capacité de mobilisation des ressources propres.

Cet axe sera mis en œuvre grâce à un programme dans lequel s'inscrivent cinq projets.

9.3.4.2. Les programmes de l'axe stratégique 4

PROGRAMME 7. ORGANISATION STRUCTURELLE ET OPERATIONNELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

- Projet 7.1. Renforcement de l'organisation administrative communale
- Projet 7.2. Renforcement de la capacité professionnelle des employés de la Mairie et amélioration des conditions de travail du personnel
- Projet 7.3. Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources propres
- Projet 7.4. Construction du siège de la mairie
- Projet 7.5. Programme "budget participatif décentralisé" et caravanes de sensibilisation

9.3.5. Axe stratégique 5. Renforcement du dialogue social et l'identité communale

Dans l'ensemble composite de la Commune d'Agoè-Nyivé 5, on se propose de conduire une politique de fabrique d'un mythe mobilisateur auquel les populations peuvent s'identifier. L'enjeu est d'inventer les représentations du territoire communal et de les publiciser afin de les rendre visibles, lisibles et familiers aux citoyens. La démarche invite à trouver des noms, repères symboliques pour de nouvelles compositions fondées sur l'espace mais vouées à s'inventer un "monde commun" pour la population de la Commune.

Le résultat attendu est :

un lien, non juridique, d'appartenance à un groupe particulier est créé entre les populations de la Commune.

9.3.5.1. Les objectifs stratégiques

Les objectifs sont :

- mettre en place une commission chargée de proposer des symboles, images ou mythes susceptibles de forger le territoire et son développement ;
- mener des sensibilisations à l'endroit de la population ;
- mesurer l'effet mobilisateur ;
- organiser des actions de communication au-delà de la Commune.

L'axe est fait d'un programme et comprend trois projets.

9.3.5.2. Les programmes de l'axe stratégique 5

PROGRAMME 8. RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET L'IDENTITE COMMUNALE

- Projet 8.1. Développement d'un cadre institutionnel de promotion de l'image de marque de la Commune
- Projet 8.2. Consolidation et le renforcement des liens d'une cohabitation sociale pacifique dans la commune.
- Projet 8.3. Consolidation et renforcement des liens d'une cohabitation sociale pacifique dans la commune

9.3.6. Axe stratégique 6. Développement de la culture, des sports et des loisirs

L'action culturelle constitue un élément essentiel du développement local et contribue fortement à l'attractivité des territoires, et à la cohésion sociale. Les sports et les loisirs sont non seulement bénéfiques pour la santé, mais aussi pour l'animation des territoires. Ainsi, les compétences des collectivités territoriales en matière culturelle et sportive sont vastes et s'expriment notamment à travers les soutiens directs aux clubs pour le fonctionnement quotidien, la gestion et le financement de bibliothèques, le développement de l'éducation artistique, etc.

Le résultat attendu :

Le patrimoine culturel de la Commune est conservé, la cohésion sociale est maintenue et la créativité s'est soutenue

9.3.7. Les objectifs stratégiques

Les objectifs spécifiques sont :

- permettre que les sports, la culture et les loisirs participent au rayonnement de la commune au travers de l'organisation des événements ;
- renforcer le lien entre le sport et les autres activités de développement de la Commune ;
- faire en sorte que la réalisation de tous les objectifs de développement de la Commune puisse être protégée par des perspectives culturelles.

Un programme contenant deux projets contribueront à atteindre les résultats attendus.

9.3.8. Le programme de l'axe 6

PROGRAMME 9. DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Projet 9.1. Création de pôles d'attractivité touristique et culturelle.
- Projet 9.2. Création et gestion d'un Centre Communal Polyvalent pour la Culture, les Sports et les Loisirs

9.4. COHERENCE DES AXES STRATEGIQUES AVEC LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau 15. Lien du DC avec la FdR Togo 2025 et les cibles des ODD

AXES STRATÉGIQUES DU PDC	AXES STRATEGIQUES DE LA FdR- 2025	CIBLES DES ODD	ODD
<p>Axe Stratégique 1. Développement des infrastructures économiques</p> <p>Axe Stratégique 6. Développement de la culture, des sports et des loisirs</p>	<p>Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie</p>	Cible 2.3	<p>ODD 2</p> <p>ODD 3</p> <p>ODD 9</p> <p>ODD 11</p> <p>ODD12</p> <p>ODD 15</p> <p>ODD 8</p>
		Cible 2.4	
		Cible 9.1	
		Cible 9.2	
		Cible 8.9	
		Cible 11.4	
		Cible 11.7	
		Cible 15.1	
		Cible 2.3	
		Cible 2.4	
		Cible 8.3	
		Cible 8.5	
		Cible 9.2	
		Cible 9.3	
		Cible 9. b.	
		Cible 2.3	
Cible 12.1			
Cible 12.3			
Cible 8.9 :			
Cible 9.1			
Cible 9.a :			
<p>Axe Stratégique 1. Développement inclusif des infrastructures et services sociaux de base</p> <p>Axe Stratégique 5. Renforcement du dialogue social et l'identité communale</p>	<p>Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix</p>	Cible 1.3	ODD 1
		Cible 3.8	ODD 3
		Cible 4.2	ODD 4
		Cible 4.3	ODD 5
		Cible 4.4	ODD 6
		Cible 10.2	ODD 8
		Cible 11.1	ODD 10
		Cible 11.3	ODD 11
Cible 11. a	OOD 16		

AXES STRATÉTEGIQUES DU PDC	AXES STRATEGIQUES DE LA FdR- 2025	CIBLES DES ODD	ODD
		Cible 11.b	ODD 8
		Cible 13.1	ODD 17
		Cible 13.2	ODD 9
		Cible 13.3.	ODD 11
		Cible 6.4	ODD12
		Cible 15.1	ODD 13
		Cible 15.3	ODD 14
		Cible 15.4	ODD 15
		Cible 16.1	
		Cible 16.3.	
		Cible 16.4	
		Cible 16. a	
		Cible 11.2	
		Cible 11.5	
		Cible 11.7	
		Cible 3.1	
		Cible 3.2	
		Cible 3.3	
		Cible 3.4	
		Cible 3.7.	
		Cible 3.8	
		Cible 3.c	
		Cible 4.1	
		Cible 4.2	
		Cible 4.3	
		Cible 4.4.	
		Cible 4.a	
		Cible 4.c	
		Cible 6.1	
		Cible 6.2	
		Cible 6.3	
		Cible 6. a.	
		Cible 6.b	
		Cible 1.3	
		Cible 1.4.	
		Cible 1.5	
		Cible 8.5	
		Cible 8.6	
		Cible 8.b	
		Cible 4.3	

AXES STRATÉTEGIQUES DU PDC	AXES STRATEGIQUES DE LA FdR- 2025	CIBLES DES ODD	ODD
		Cible 4.4	
Axe Stratégique 3. Aménagement et protection de l'espace communal Axe Stratégique 4. Renforcement des capacités organisationnelles et fonctionnelles de l'administration communale	Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	Cible 16.6	ODD 16 ODD 11
		Cible 16.	
		Cible 16. b	
		Cible 11.3	
		Cible 11. a	
		Cible 16.1	
		Cible 16.2	
		Cible 16.3	
		Cible 16.b	
		Cible 16.7	
		Cible 16.9	
		Cible 16.10.	
		Cible 16.5	
		Cible 16.6	
		Cible 16.a	
		Cible 16.6	
Cible 16.7			
Cible 16. b			
Cible 11.3			
Cible 11. a			

Source : diagnostic CFIA-EI, 2025

10. PROGRAMMES D’ACTIONS ET D’INVESTISSEMENTS

Le programme d’actions inscrit dans le tableau ci-dessous procède de la subdivision des différents projets en des activités à réaliser. Il indique également la répartition des projets dans le temps (de 2026 à 2030) et dans l’espace de la Commune, ainsi que les sources potentielles de financement

Tableau 16. Programmation spatiale et temporelle

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
PROGRAMME 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE										
Projet 1.1. Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation										
Activité 1.1.1. Conduire un plaidoyer auprès des autorités éducatives pour la mise à disposition des enseignants et surtout ceux des matières scientifiques	Nombre d'enseignants recrutés	Attestation de prise de service	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 1.1.2. Construire des salles de classe et des toilettes dans les établissements préscolaires et primaires	Nombre de salle de classe construite	Procès-verbal (PV) de réception	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Sanguéra I Sanguéra II, Kohé, Kleme, Afiadenyigba Tsrokpossime.
Activité 1.1.3. Réhabiliter les salles de classes en état de dégradation	Nombre de salle de classe réhabilitée	Rapport d'activité	Mairie	Mairie						Commune
Activité 1.1.4. Conduire un plaidoyer auprès des autorités éducatives pour la création des établissements scolaires publics	Nombre d'établissement créé	Procès-verbal de réception	Etat	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 1.1.5. Créer un cadre d'échanges avec les inspecteurs et les responsables des établissements pour le suivi et l'évaluation des enseignants du privé	Nombre de réunion	Procès-verbal des réunions	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 1.1.6. Doter les villages de la commune de centre d'alphabétisation opérationnel	Nombre de centre d'alphabétisation créé	Procès-verbal de réception	Mairie et PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 1.2. Promotion de l'implantation des instituts d'enseignement technique et supérieur										
Activité 1.2.1. Promouvoir et faciliter l'implantation des écoles ou centres de formation technique et/ou professionnel	Existence d'une commission de réflexion	Rapport d'activités	Mairie et PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commun
Activité 1.2.2. Promouvoir et faciliter l'implantation des instituts d'enseignement supérieur dans la commune	Existence d'une commission de réflexion	Rapport d'activités	Mairie et PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 1.3. Renforcement de l'accès aux soins de santé de qualité dans la commune										
Activité 1.3.1. Crée un cadre de concertation pour réfléchir sur l'intensification des soins d'urgence	Temps de réactivité du personnel soignant	Rapport dévaluation	Mairie, Etat et PTF	CMS		X	X			Sanguéra

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 1.3.2. Conduire des plaidoyers auprès des autorités sanitaires en vue de doter les centres de santé de nombre suffisant de personnel soignant qualifié	Nombre de personnel recruté	Contrat de travail	Etat, Mairie		X	X				Commune
Activité 1.3.3. Instaurer un cadre de collaboration avec la direction régionale de la santé du Grand-Lomé pour la création d'un second centre de santé dans la Commune	Existence du nouveau centre de santé	Procès-verbal de réception	Mairie, Etat et PTF	Mairie	X	X				Zossimé
Activité 1.3.4. Doter les centres de santé d'équipements et de matériels modernes, adaptés suffisants et d'une ambulance	Nombre de matériels techniques fournis	Procès-verbal de réception	Mairie, Direction préfectorale de la santé, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Sanguéra Zossime
Activité 1.3.5. Mener de plaidoyer auprès du Ministère de la solidarité, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance	Nombre de réunions	Rapport d'activité	Etat, Mairie	Mairie	X	X				Sanguéra

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 1.4. Renforcement de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans toute la commune										
Activité 1.4.1. Mettre en place une commission pour des plaidoyers auprès de la TDE et de la CEET en vue d'améliorer la desserte en eau potable et en électricité dans la commune	Nombre de réunions	Rapport d'activité	Mairie, CVD, chef traditionnel, PTF		X	X	X	X	X	Commune
Activité 1.4.2. Renforcer la promotion et l'extension du réseau d'adduction d'eau et d'électricité dans la Commune	Nombre de ménages supplémentaires ayant des branchement	Rapport de suivi	Mairie, CVD, PTF	CVD, Mairie	X	X				Commune
Projet 1.5. Renforcement de la sécurité publique										
Activité 1.5.1. Créer un cadre de collaboration avec le commissariat pour l'organisation des patrouilles régulières dans la commune avec une attention particulière sur les quartiers d'insécurité	Taux de réduction des actes criminels	Rapport de la police et de la gendarmerie	Mairie	Mairie, Commissariat, Gendarmerie, les CVD	X	X	X	X	X	Commune
Activité 1.5.2. Renforcer les marquages sur les chaussées et mettre autant que nécessaire les panneaux de signalétique routière	Nombre de panneau de signalisation, kilomètre de route marquée	Rapport d'activité	Mairie et PTF	Mairie, chefferie traditionnelle	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 1.5.3. Créer une flotte pour la sécurité	Existence de numéro de la flotte	Contrat de prestation	Mairie	Mairie, police, gendarmerie	X	X	X	X	X	Commune
PROGRAMME 2. INCLUSION SOCIALE ET GENRE										
Projet 2.1. Développement de l'Entrepreneuriat Féminin										
Activité 2.1.1. Organiser des séances de sensibilisation des populations sur les droits des femmes à avoir accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et sociales	Nombre de réunion Nombre de séance de sensibilisation	PV de réunion Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie, CVD, Chefferie traditionnel	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.1.2. Promouvoir l'excellence féminine en milieu scolaire	Existence d'un plan d'action Nombre d'action menée	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie, Direction des établissements scolaires PTF	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.1.3. Mettre en place un mécanisme d'échanges avec les filles et les femmes animés par les femmes modèles/engagées de la commune	Existence d'un plan d'action Nombre de séance d'échange	Rapport d'activité	Mairie, PTF		X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 2.1.4. Organiser des séances de sensibilisation des parents sur leurs responsabilités vis à vis de leurs enfants	Existence d'un plan de communication Nombre de séance de sensibilisation	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie, CVD	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.1.5. Mettre en place un mécanisme d'accompagnement et de renforcement de capacités des femmes en entrepreneuriat	Programme de renforcement des capacité	Rapport de suivi Rapport d'exécution	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 2.2. Réinsertion pour les enfants vulnérables et lutte contre les violences basées sur le genre										
Activité 2.2.1. Mettre en place un mécanisme de détection des enfants vulnérables et un numéro vert pour signaler les cas de violences basées sur le genre	Existence d'une cellule d'écoute, Existence de numéro vert	Rapport dévaluation	Mairie, Etat, PTF	Mairie, Service de Affaires Sociales	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.2.2. Mettre en place un système de formation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes vulnérables hors système éducatifs y compris les enfants de la rue	Existence d'un plan d'action	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie, Service de Affaires Sociales	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 2.2.3. Mettre en place un cadre d'échanges avec les leaders religieux et communautaires de lutte contre les violences basées sur le genre et les mariages d'enfants à travers leurs enseignements et prêches	Existence d'un plan d'action Nombre de réunion	Rapport d'activité	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.2.4. Développer des programmes sociaux variés en faveur des personnes vivant avec les handicaps	Existence de programme	Rapport d'évaluation	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Commune
Activité 2.2.5 Former et insérer les personnes en situation de handicap	Nombre de personnes handicapées formées	Rapport pédagogique	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Commune
Projet 2.3. Projet de Prévention de la délinquance juvénile et de réinsertion sociale										
Activité 2.3.1. Mettre en place un mécanisme de formation en auto-emploi en faveur des personnes inactives	Nombre de personnes inactives	Rapport d'exécution de la formation	Mairie, PTF,	Mairie,	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.3.2. Appuyer les jeunes et les femmes dans le développement des cultures maraîchères et autres formes d'agriculture urbaine	Nombre de parcelles installées	Rapport de visite des champs	Mairie, PTF, Coopérative	Mairie,	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 2.3.3. Organiser des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion d'une entreprise au profit des jeunes et des PME de la commune	Nombre de jeunes formés et de PME encadrées	Rapport pédagogique	Mairie, PTF, PME	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 2.3.4. Créer un espace de travail partagé pour les jeunes entreprises	Existence d'une cellule de partage d'expérience	PV des réunions	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X		Commune
Activité 2.3.5. Organiser des formations sur l'innovations et les opportunités mises en place par le gouvernement et les autres acteurs en matière d'innovation à l'endroit des jeunes	Nombre de séances de formation	Rapport pédagogique	Mairie, PTF	Préfecture, Mairie	X	X	X	X		Commune
PROGRAMME 3. REDYNAMISATION DES SECTEURS PRODUCTIFS DE L'ECONOMIE LOCALE										
Projet 3.1. Appui au développement de l'agriculture périurbaine										
Activité 3.1.1. Mettre en place et rendre opérationnelle une commission de réflexion sur le développement de l'agriculture périurbaine	Nombre de séance de réflexion Nombre d'agriculteurs engagés	PV de réunion, Rapport de visite de terrain	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 3.1.2. Organiser une foire agricole annuelle sur les produits locaux	Nombre de participants à la foire	Compte rendu de la tenue de la foire	Mairie, les acteurs économiques de la Commune, PTF	Mairie, Organisations professionnelles, chambre des métiers	X	X	X	X	X	Terrain du lycée de Sanguéra
Activité 3.1.3. Mettre en place un mécanisme d'appui financier sous forme de crédit pour l'achat des intrants en faveur des producteurs	Nombre de bénéficiaires de crédits	Rapport d'activités	Mairie, Etat	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 3.2. Renforcement des capacités organisationnelle, opérationnelle et financière de la filière agropastorale										
Activité 3.2.1. Mettre en place un mécanisme de facilitation d'accès au personnel d'encadrement technique d'élevage	Nombre de visite de personnel technique d'élevage auprès des éleveurs	Rapport de visite	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 3.2.2. Répertorier les producteurs individuels et des groupements agropastoraux et renforcer leurs capacités organisationnelles et opérationnelles	Nombre d'action de formation	Rapport pédagogique	Préfecture, Mairie, PTF	Préfecture, Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 3.2.3. Mettre en place et divulguer des textes interdisant la divagation des animaux d'élevage dans la Commune	Nombre de séance de sensibilisation Existence de textes	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X					Commune
Activité 3.2.4. Mettre en place un plan de valorisation et de la commercialisation des produits agropastoraux locaux	Plan d'action Quantité de produits locaux commercialisés	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 3.3. Création et modernisation des infrastructures d'abattage										
Activité 3.3.1 ; identifier le site et mener une étude d'impacts	Existence de site Rapport d'étude d'impacts	Acte de donation, droit de propriété	Mairie, PTF	Mairie		X				Commune
Activité 3.3.2. Installer des infrastructures d'abattage appropriées dans la commune	Existence des infrastructures d'abattage	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X				Sanyrakor
Projet 3.4. Appui au développement de l'aquaculture										
Activité 3.4.1. Identifier et former les producteurs sur la promotion des unités de reproduction des alevins	Nombre d'action de formation	Rapport pédagogique	Préfecture, DAGL, Mairie	Préfecture, Mairie, DAGL		X	X			Commune
Activité 3.4.2. Doter le secteur de l'aquaculture d'infrastructures et de matériels adaptés	Nombre d'équipements	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X		X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 3.5. Appui à la promotion et à la modernisation des PME/PMI de la Commune										
Activité 3.5.1. Mettre en place une commission de réflexion sur la promotion des activités manufacturières	Nombre d'activités manufacturières créées ou promues	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 3.5.2. Organiser des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion d'entreprise au profit des acteurs des PME/PMI	Nombre d'acteurs formés	Rapport pédagogique	Préfecture, DAGL, Mairie	Préfecture, Mairie	X	X		X	X	Commune
Activité 3.5.3. Identifier et sécuriser un domaine pour le projet de la création d'un centre artisanal	Existence du domaine	Acte de donation, droit de propriété	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 3.5.4. Faire un plaidoyer auprès de l'Etat et des partenaires pour la construction d'un centre artisanal de la commune	Existence du centre artisanal	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X			Commune
Activité 3.5.5. Mettre en place un fonds de garantie auprès des structures bancaires ciblées pour accompagner les jeunes dans les initiatives entrepreneuriales	Nombre de jeunes entrepreneurs intégrés dans le circuit financier	Rapport d'évaluation	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 3.5.6. Mettre en place une commission de réflexion sur la recherche et l'exploitation minières de la commune	Existence d'un plan d'action	Rapport de suivi/évaluation	Mairie	Mairie		X	X	X	X	Commune
PROGRAMME 4. AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES										
Projet 4.1. Modernisation et extension du marché central										
Activité 4.1.1. Identifier et sécuriser un domaine pour la construction d'un marché central adapté aux besoins exprimés	Existence du domaine	Acte de donation, titre de propriété	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Sanguéra, Sanyran-me
Activité 4.1.2. Construire et équiper un nouveau marché à multifonctions selon les besoins de la commune	Existence de marché construit	PV de réception	Mairie, Etat, PTF	Mairie		X	X			Sanguéra, Sanyran-me
Activité 4.1.3. Construire des infrastructures de stockage/conservation adaptées surtout pour les produits frais	Existence physique des locaux et équipements de conservation	PV de réception	Mairie, Etat, PTF	Mairie		X	X	X	X	Sanguéra, Sanyran-me Zossime
Activité 4.1.4. Recenser les marchés informels en vue de leur formalisation	Nombre de marchés	Répertoire	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 4.1.5. Instaurer des marchés périodiques dans la commune	Nombre de marchés périodiques	Répertoire	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 4.2. Création et aménagement de nouveaux marchés de proximité et de marchés spécialisés										
Activité 4.2.1. Identifier et sécuriser des domaines pour la création de marchés secondaires sur la base d'une étude prospective	Nombre de domaines destinés à la création de marché	Rapport d'étude	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 4.2.2. Créer ne gare routière	Nombre de marchés secondaires	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Commune
Activité 4.2.3. Créer et doter les marchés secondaires d'équipements adéquats	Nombre d'équipements	PY de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Afiadenyigban, Zion Kopé, Assigomé, etc
Activité 4.2.4. Mener une étude de faisabilité sur l'installation des kiosques au bord de la route principale	Nombre de kiosques	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X				Commune
Projet 4.3. Création et gestion d'un centre d'exposition et de vente permanente										
Activité 4.3.1. Créer un marché des produits artisanaux dans la commune	Existence de marchés artisanaux	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Klikame

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 4.3.2. Plaidoyer auprès de la FCT pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale artisanale	Existence de déclaration de politique	Rapport de validation Document de politique	DAGL, FCT, Etat, Mairie	Mairie		X	X	X	X	Commune
Activité 4.3.3. Former les PME/PMI sur les exigences des circuits de distribution et de commercialisation	Nombre d'entrepreneurs formés	Rapport pédagogique	Préfecture, DAGL, FCT	Préfecture, DAGL, FCT	X	X	X	X	X	Commune
Activité 4.3.4. Dynamiser le partenariat public privé	Nombre de partenaires	Contrat de partenariat	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
PROGRAMME 5. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL										
Projet 5.1. Amélioration de la gestion foncière, du lotissement et cartographie cadastrale										
Activité 5.1.1. Renforcer la sensibilisation des populations sur l'obtention du titre foncier	Nombre de propriétaires supplémentaires ayant obtenu le titre foncier	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X			Commune
Activité 5.1.2. Mettre en place une commission pour conduire la procédure d'approbation des zones non encore approuvées par le cadastre	Nombre de zones approuvées	Mairie Plan des zone approuvées	Mairie	Mairie, Etat	X	X				Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 5.1.3. Mettre en place un mécanisme de suivi des activités de lotissement dans la commune	Nombre de lotissements enregistrés	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 5.1.4. Mettre en place une commission pour la résolution des problèmes de la délimitation de la commune avec les autres communes	Nombre de zones de litige réduites	Rapport d'activité PV d'entente	Mairie, intercommunalité, Ministère de tutelle	Mairie, intercommunalité, Ministère de tutelle, chefferie traditionnelle, CVD	X	X				Commune, Intercommunalité,
Projet 5.2. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de zonage et d'aménagement des zones inondables										
Activité 5.2.1. Faire une consultation publique pour le choix du schéma directeur d'aménagement du territoire	Nombre de propositions à étudier	PV des réunions	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 5.2.2. Faire une étude et élaborer un document d'aménagement du territoire	Schéma retenu	Document du plan local d'urbanisme	Mairie, PTF	Mairie		X				Commune
Activité 5.2.3. Achat d'engins des travaux publics	Engin acquis	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X			Mairie
Activité 5.2.3. Mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire communal	Nombre de zones aménagées	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie		X	X			Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 5.3. Sécurisation des zones d'intérêt public et création d'espaces verts										
Activité 5.3.1. Réaliser la cartographie complète des réserves administratives de la commune	Nombre de réserves administratives	Plan cadastral	Mairie	Mairie	X					Commune
Activité 5.3.2. Mandater le service topographique de la mairie à la sécurisation des réserves administratives	Nombre de réserves administratives sécurisées	Plan cadastral	Mairie	Mairie	X					Commune
Activité 5.3.3. Acquérir des terrains pour les besoins d'utilité publique	Nombre de terrains acquis	Titre de propriété	Mairie, PTF	Mairie		X				Commune, Préfectures voisines,
Activité 5.3.4. Planter des arbres et/ou des plantes ornementales dans les espaces publics de la Commune	Nombre d'espaces verts créé	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X			Sanguéra, Dangbessito, Zossime, Kohé, Kleme, Zopomahé, etc
Activité 5.3.5. Faire une cartographie des pistes, routes et des domaines publics de la Commune	Longueur des pistes, nombre de domaines publics	Rapport d'activités	Mairie	Mairie		X	X			Commune
Activité 5.3.6. Ouvrir de pistes et rues dans la Commune	Longueur des pistes ouvertes	Rapport d'activités	Mairie	Mairie		X	X	X	X	Commune
Activité 5.3.7. Construire des ponceaux	Nombre de ponceaux construits	PV de réception	Mairie	Mairie		X	X	X		Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 5.4. Construction d'habitats décents										
Activité 5.4.1. Mettre en place un mécanisme de formalisation des marchés immobiliers	Nombre d'entreprises immobilières supplémentaires enregistrées	Répertoire des entreprises immobilières Carte CFE	Mairie	Mairie		X	X			Commune
Activité 5.4.2. Créer une commission et rédiger les critères légaux de décence	Critères mise en place	Rapport d'activités	Mairie	Mairie		X	X			Commune
Activité 5.4.3. Sensibiliser la population sur le programme local de l'habitat décent	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie		X				Commune
Activité 5.4.4. Suivre l'application du programme local de l'habitat et de logement	Nombre de logements décents construits	Répertoire des logements construits	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Commune
Projet 5.5. Amélioration de l'assainissement										
Activité 5.5.1. Constituer une commission de suivi d'exécution du plan local d'urbanisme en matière d'assainissement	Existence physique du plan	Rapport de validation du plan	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 5.5.2. Organiser des séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'assainissement dans la commune	Proportion de la population ayant amélioré la pratique d'assainissement	Rapport d'évaluation	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 5.5.3. Construire des collecteurs pour améliorer le drainage des eaux pluviales	Nombre de collecteurs construits	PV de réception Rapport d'évaluation	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Kohé, Attigan Kopé, Zopomahé, etc.
Activité 5.5.4. Mettre en place et rendre opérationnel un système efficace de collecte des déchets solides	Nombre de ménages utilisant le tri	Rapport de suivi	Mairie, DAGL, PTF	Mairie	X	X	X			Commune
Activité 5.5.5. Construire une unité de traitement des déchets (en intercommunalité)	Quantité d'eaux usées recyclées	Rapport de suivi	Mairie, DAGL, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Espace choisi intercommunal
Activité 5.5.6. Construire des latrines publiques dans les zones denses	Nombre de latrines construits	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Sanguéra, Zossime, Sanyran-me, etc
Activité 5.5.7. Constituer le dossier de demande d'autorisation, créer et assurer la gestion du cimetière	Existence physique du cimetière	PV de réception, rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X				Zogbetonou (Klikame), Kohé

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
PROGRAMME 6. RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE										
Projet 6.1. Promotion de la gestion durable et régulée des ressources naturelles										
Activité 6.1.1. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les gestes écoresponsables	Nombre de ménages adoptant des gestes écoresponsables	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 6.1.2. Elaborer une politique locale de reboisement et créer des espaces verts dans la commune	Nombre d'arbres plantés	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X			Commune
Projet 6.2. Aménagement d'un système intégré de drainage des eaux pluviales										
Activité 6.2.1. Construire des caniveaux pour le drainage des eaux pluviales	Nombre de caniveaux	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Zopomahe, Dékpo, Kleme, Klikame, Afiadenyigban, etc
Activité 6.2.2. Aménager les exutoires sur le territoire communal	Nombre d'exutoire	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 6.2.3. Libérer les passages des eaux de ruissellement occupés	Nombre de passages libérés	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X		Attigan Kope, Zopomahé, Klikame, Kohé, etc.

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 6.2.4. Aménager les zones marécageuses	Nombre de zones marécageuses aménagées	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Klikame, Fozoe, Kleme, etc.
Projet 6.3. Renforcement du système d'assainissement et des pratiques écoresponsables										
Activité 6.3.1. Prendre un arrêté sanctionnant les mauvaises pratiques de rejet des ordures ménagères dans les caniveaux	Existence de l'arrêté	Rapport d'activité	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 6.3.2. Mettre en place et rendre opérationnel un système efficace de collecte des ordures ménagères	Taux de satisfaction des abonnés	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X		Commune
Activité 6.3.3. Implanter des décharges modernes	Nombre de décharges	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie	X					Sanguéra, Sanyran-me,
Activité 6.3.4. Créer une ligne budgétaire d'appui à la collecte des déchets et au tri sélectif	Existence de ligne budgétaire	PV de séance	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Mairie
Activité 6.3.5. Supprimer les dépotoirs sauvages et construire une décharge moderne	Taux de satisfaction de la population	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Dangbessito

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
PROGRAMME 7. ORGANISATION STRUCTURELLE ET OPERATIONNELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE										
Projet 7.1. Renforcement de l'organisation administrative communale										
Activité 7.1.1. Actualiser l'organigramme de l'administration communale en vue de l'adapter aux réalités	Existence de l'organigramme	PV d'adoption	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.2. Evaluer les besoins en compétences de l'administration communale	Formulaire d'évaluation	Enregistrement	Mairie, PT	Mairie	X					Commune
Activité 7.1.3. Élaborer un cahier de charges et un contrat de performances pour chaque profil de postes	Fiche de poste	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X					Commune
Activité 7.1.4. Procéder à un redéploiement du personnel selon les profils et les besoins	Nombre d'employés mutés	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.5. Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement des ressources humaines axée sur l'efficience à l'aune des résultats du diagnostic	Existence de plan de recrutement	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X					Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 7.1.6. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités continu du personnel de l'administration communale	Nombre d'action de formation	Rapport pédagogique	Préfecture, Mairie, DAGL, PTF		X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.7. Organiser les sessions ordinaires du conseil municipal et des rencontres de travail des commissions permanentes	Nombre de réunions	PV des réunions	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.8. Instituer et opérationnaliser les réunions trimestrielles pour l'évaluation des cahiers de charge	Nombre de cahier des charges évalués	Rapport d'évaluation	Mairie, PT	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.9. Recruter des compétences spécifiques au besoin	Nombre de compétences recrutées	PV des entretiens de recrutement	Mairie, PT	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.10. Former le personnel sur le digital (3 sections)	Nombre d'agents formés	Rapport pédagogique	Mairie, DAGL, préfecture, PTF	Mairie, préfecture	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.1.11. Renforcer la cellule de communication et instaurer un climat de communication fluide	Nombre de communications	Enregistrement, photos	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 7.1.12. Moderniser l'infrastructure réseau numérique de la commune	Taux de couverture par le service numérique	Rapport d'activité	Mairie	Mairie	X	X		X		Commune
Projet 7.2. Amélioration des conditions de travail du personnel										
Activité 7.2.1. Renforcer la logistique et le matériel roulant de la mairie	Nombre d'équipements fournis	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.2.2. Renforcer le système d'entretien des équipements et procéder au remplacement des matériels défectueux	Taux de satisfaction du personnel	Rapport d'activité	Mairie, PT	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 7.3. Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources propres										
Activité 7.3.1. Renforcer et restructurer le département de la mobilisation des ressources	Taux d'augmentation de recettes non fiscales	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.3.2. Renforcer la sensibilisation des populations sur l'approche participative du développement et sur le civisme fiscal	Taux d'augmentation des recettes fiscales	Rapport d'activités	Mairie, PF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 7.3.3. Concevoir et mettre en place un système de collecte électronique des taxes	Taux d'augmentation des autres recettes	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X				Commune
Activité 7.3.4. Doter la mairie d'un manuel de procédures administratives et financières	Existence du manuel	Rapport d'activités	Mairie PTF	Mairie	X					Commune
Activité 7.3.5. Actualiser le répertoire des matières taxables et des potentielles sociétés contributrices de la commune	Taux de performance dans la perception des taxes	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie	X	X				Commune
Activité 7.3.6. Améliorer la stratégie de mobilisation des ressources	Taux d'augmentation des recettes	Rapport d'évaluation	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 7.4. Construction du siège de la mairie										
Activité 7.4.1. Construire le siège de la mairie	Existence du bâtiment	PV de réception	Mairie, PTF,	Mairie	X					Commune
Activité 7.4.2. Doter la mairie des équipes internes de maintenance des infrastructures	Taux de réduction des pannes	Contrat de travail	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 7.5. Programme "budget participatif décentralisé" et caravanes de sensibilisation										
Activité 7.5.1. Renforcer les capacités des élus locaux et des responsables des services administratifs de la Commune sur les nouvelles approches de la gestion des affaires communales et des biens publics	Taux de satisfaction des formés	Rapport pédagogique	DAGL, Préfecture, Mairie, PTF	DAGL, Préfecture, Mairie, PTF	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.5.2. Mettre en place un mécanisme d'information des populations sur la vie de la Commune	Nombre des séances d'information	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 7.5.3. Procéder à l'affichage systématique dans les meilleurs de délai les documents qui le nécessitent	Nombre d'affichage dans le délai	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
PROGRAMME 8. RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET DE L'IDENTITE COMMUNALE										
Projet 8.1. Revitalisation des cadres de concertation locaux										
Activité 8.1.1. Organiser des sensibilisations périodiques des citoyens sur la nécessité de leur participation aux sessions municipales	Taux de participation du citoyen aux sessions municipales	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 8.1.2. Dynamiser les cadres de concertation et de dialogue permanent et renforcer le système de reddition des comptes	Taux de satisfaction de la population	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.1.3. Mettre en place le cadre de concertation formel entre l'administration communal, la chefferie traditionnelle et les comités de développement à la base	Taux de satisfaction des chefs traditionnels des CVD et autres acteurs	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.1.4. Mettre en place et équiper le bureau communal du citoyen	Existence du bureau du citoyen	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.1.5. Créer un cadre de discussion permanent entre la mairie et les secteurs privés et parapublics sur leur accompagnement de la commune dans la mise en œuvre des projets de développement	Nombre de projet mis en œuvre par les acteurs de la Commune	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 8.2. Développement d'un cadre institutionnel de promotion de l'image de marque de la Commune										
Activité 8.2.1. Mettre en place une commission spécialisée chargée de valoriser l'identité et la mémoire locale	Nombre de propositions pertinentes	PV des réunions	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.2.2. Analyser et évaluer les préoccupations en matière de partenariat de développement communal	Nombre de propositions intéressantes	PV des réunions	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.2.3. Redynamiser les relations avec les comités de développement à la base et évaluer les partenaires potentiels internes et/ou externes	Taux de satisfaction des partenaires	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.2.4. Doter la commission spécialisée des ressources nécessaires pour la promotion valorisant l'image de marque de la Commune	Nombre de nouveaux partenaires	Contrats de partenariat	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Projet 8.3. Consolidation et renforcement des liens d'une cohabitation sociale pacifique dans la commune										
Activité 8.3.1. Organiser et animer des émissions sur les radios communautaires sur le respect des considérations religieuses des autres	Taux de réduction des conflits religieux	Rapport d'évaluation	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 8.3.2. Sensibiliser les promoteurs des bars et autres structures sur le respect scrupuleux des textes régissant la pollution sonore au Togo	Nombre d'acteurs sensibilisés	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.3.3. Mettre en place et rendre opérationnel un comité doté d'un plan de renforcement de la cohésion sociale	Taux de réduction des tensions sociales	Rapport d'évaluation	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.3.4. Conduire un plaidoyer auprès de la CEET pour le renforcement de l'éclairage public le long des rues dans la commune	Taux d'augmentation de lampadaire sur la voie	Rapport d'activités	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.3.5. Doter certains points stratégiques de la commune d'un système d'éclairage public	Nombre de nouvelles zones éclairées	Rapport d'évaluation	Mairie	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
Activité 8.3.6. Sensibiliser la population sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	Nombre de bénéficiaires	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Activité 8.3.7. Instaurer un cadre de concertation entre la Mairie et les agences d'inspection des aliments	Nombre de réunions	Rapport d'activité	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Commune
PROGRAMME 9. DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS										
Projet 9.1. Création et gestion d'un Centre Communal Polyvalent pour la Culture, les Sports et les Loisirs										
Activité 9.1.1. Construire un centre culturel, sportif et du loisir dans la commune	Taux d'animation	Rapport d'évaluation	Mairie, PTF	Mairie		X	X			Commune
Activité 9.1.2. Doter la 3 ^e commission permanente (affaires socio-culturelles), d'un plan et des ressources pour le développement des sports	Nombre d'activités sportives organisées	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Tous les villages
Activité 9.1.3. Sponsoriser les activités sportives en milieu scolaire	Nombre d'activités sportives en milieu scolaire	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Les établissements scolaires
Activité 9.1.4. Organiser des festivals sportifs en faveur des jeunes des villages de la commune	Nombre de festivals sportifs	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie	X	X	X	X	X	Tous les villages

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Source de financement	Porteurs du projet	2026	2027	2028	2029	2030	Localisation
Projet 9.2. Création de pôles d'attractivité touristique et culturelle										
Activité 9.2.1. Constituer un répertoire du patrimoine culturel et des sites touristiques de la commune	Nombre de patrimoine et de sites touristiques	Répertoire	Mairie, PTF	Mairie	X	X				Commune
Activité 9.2.2. Mettre en place un mécanisme de gestion du patrimoine culturel et des sites touristiques	Existence d'un plan de gestion	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Commune
Activité 9.2.3. Aménager les sites potentiels d'attraction de la commune	Nombre de sites aménagés	PV de réception	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Sanyran-me, Kleme, Afiadenyigban
Activité 9.2.4. Organiser des festivals annuels touristique et culturel	Nombre de participants	Rapport d'activités	Mairie, PTF	Mairie		X	X	X	X	Terrain du lycée de Sanguéra

Source : cabinet CFIA-EI, 2025

10.1. SYNTHÈSE DES COÛTS DU PDC

Tableau 17. Synthèse des coûts du PDC

	Cout estimatif
PROGRAMME 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE	348 200 000
– Projet 1.1. Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation	244 000 000
– Projet 1.2. Promotion de l'implantation des instituts d'enseignement technique et supérieur	5 700 000
– Projet 1.3. Renforcement de l'accès aux soins de santé de qualité dans la commune	85 400 000
– Projet 1.4. Renforcement de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans toute la commune	3 200 000
– Projet 1.5. Renforcement de la sécurité publique dans toute la commune	9 900 000
PROGRAMME 2. INCLUSION SOCIALE ET GENRE	151 000 000
– Projet 2.1. Développement de l'Entrepreneuriat Féminin	29 500 000
– Projet 2.2. Réinsertion pour les enfants vulnérables et lutte contre les violences basées sur le genre	56 500 000
– Projet 2.3. Projet de Prévention de la délinquance juvénile et de réinsertion sociale.	65 000 000
PROGRAMME 3. REDYNAMISATION DES SECTEURS PRODUCTIFS DE L'ECONOMIE LOCALE	163 500 000
– Projet 3.1. Appui au développement de l'agriculture périurbaine	64 500 000
– Projet 3.2. Renforcement des capacités organisationnelle, opérationnelle et financière de la filière agropastorale	17 500 000
– Projet 3.3. Création et modernisation des infrastructures d'abattage	46 000 000
– Projet 3.4. Appui au développement de l'aquaculture	6 500 000
– Projet 3.5 Appui à la promotion et à la modernisation des PME/PMI de la Commune.	29 000 000
PROGRAMME 4. AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES	668 500 000
– Projet 4.1. Modernisation et extension du marché central	519 000 000
– Projet 4.2. Création et aménagement de nouveaux marchés de proximité et de marchés spécialisés	86 000 000
– Projet 4.3. Création et gestion d'un centre d'exposition et de vente permanente	63 500 000
PROGRAMME 5. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL	2 428 800 000
– Projet 5.1. Amélioration de la gestion foncière, du lotissement et cartographie cadastrale	12 400 000
– Projet 5.2. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'aménagement et de zonage	1 130 200 000

– Projet 5.3. Sécurisation des zones d'intérêt public et création d'espaces verts	551 700 000
– Projet 5.4. Construction d'habitats décents	14 500 000
– Projet 5.5. Amélioration de l'assainissement	720 000 000
PROGRAMME 6. RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	204 200 000
– Projet 6.1. Promotion de la gestion durable et régulée des ressources naturelles	10 700 000
– Projet 6.2. Aménagement d'un système intégré de drainage des eaux pluviales	160 500 000
– Projet 6.3. Renforcement du système d'assainissement et des pratiques écoresponsables	33 000 000
PROGRAMME 7. ORGANISATION STRUCTURELLE ET OPERATIONNELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	800 500 000
– Projet 7.1. Renforcement de l'organisation administrative communale	85 000 000
– Projet 7.2. Renforcement de la capacité professionnelle des employés de la Mairie et amélioration des conditions de travail du personnel	87 000 000
– Projet 7.3. Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources propres	31 500 000
– Projet 7.4. Construction du siège de la mairie	590 000 000
– Projet 7.5. Programme "budget participatif décentralisé" et caravanes de sensibilisation	7 000 000
PROGRAMME 8. RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET L'IDENTITE COMMUNALE	25 800 000
– Projet 8.1. Développement d'un cadre institutionnel de promotion de l'image de marque de la Commune	5 300 000
– Projet 8.2. Consolidation et le renforcement des liens d'une cohabitation sociale pacifique dans la commune.	7 500 000
– Projet 8.3. Consolidation et renforcement des liens d'une cohabitation sociale pacifique dans la commune	13 000 000
PROGRAMME 9. DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS	99 600 000
– Projet 9.1. Création de pôles d'attractivité touristique et culturelle.	61 300 000
– Projet 9.2. Création et gestion d'un Centre Communal Polyvalent pour la Culture, les Sports et les Loisirs	38 300 000
TOTAL DU PLAN	4 890 100 000

Source : Cabinet CFIA-EI

11. PROGRAMMATION FINANCIERE DU PDC

Le tableau ci-après présente le plan annuel de financement. Les montants sont en milliers de francs CFA

Tableau 18. Programmation financière

Programmes/Projets	Montant total	2026	2027	2028	2029	2030
PROGRAMME 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INFRASTRUCTURES SOCIALES DE BASE						
Projet 1.1. Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation						
Activité 1.1.1. Conduire un plaidoyer auprès des autorités éducatives pour la mise à disposition des enseignants et surtout ceux des matières scientifiques	1000	200	200	200	200	200
Activité 1.1.2. Construire des salles de classe et des toilettes dans les établissements préscolaires et scolaires	105000	15000	35000	25000	15000	15000
Activité 1.1.3. Réhabiliter les salles de classes en état de dégradation	25000	5000	5000	5000	5000	5000
Activité 1.1.4. Conduire un plaidoyer auprès des autorités éducatives pour la création des établissements scolaires publics	1500	300	300	300	300	300
Activité 1.1.5. Créer un cadre d'échanges avec les inspecteurs et les responsables des établissements pour le suivi et l'évaluation des enseignants du privé	1000	200	200	200	200	200
Activité 1.1.6. Doter les villages de la commune de centre	5000	1000	1000	1000	1000	1000

d'alphabétisation opérationnel						
Suivi/évaluation	2000	0	0	0	0	0
Total Projet 1.1.	244000	36400	76400	56400	36400	36400
Projet 1.2. Promotion de l'implantation des instituts d'enseignement technique et supérieur						
Activité 1.2.1. Promouvoir et faciliter l'implantation des écoles ou centres de formation technique et/ou professionnel	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Activité 1.2.2. Promouvoir et faciliter l'implantation des instituts d'enseignement supérieur dans la commune	500	100	100	100	100	100
Suivi/évaluation	200	0	0	0	0	0
Total Projet 1.2.	5700	1100	1100	1100	1100	1100
Projet 1.3. Renforcement de l'accès aux soins de santé de qualité dans la commune						
Activité 1.3.1. Réaliser une étude de besoins en couverture sanitaire de la commune	7000	7000	0	0	0	0
Activité 1.3.2. Conduire des plaidoyers auprès des autorités sanitaires en vue de doter les centres de santé de nombre suffisant de personnel soignant qualifié	1000	500	500	0	0	0
Activité 1.3.3. Instaurer un cadre de collaboration avec la direction régionale de la santé du Grand-Lomé pour le recrutement du personnel de santé	1000	500	500	0	0	0
Activité 1.3.4. Doter les centres de santé d'équipements et de	75000	25000	10000	30000	5000	5000

matériels modernes, adaptés suffisants et d'une ambulance						
Activité 1.3.5. Mener de plaidoyer auprès du ministère en charge des actions sociales pour l'intégration des services sociaux aux centres de santé de la commune	1000	500	500	0	0	0
Suivi/évaluation	400	0	0	0	0	0
Total Projet 1.3.	85400	33500	11500	30000	5000	5000
Projet 1.4. Renforcement de l'accès à l'eau potable et à l'électricité dans toute la commune						
Activité 1.4.1. Mettre en place une commission pour des plaidoyers auprès de la TDE et de la CEET en vue d'améliorer la desserte en eau potable et en électricité dans la commune	1000	200	200	200	200	200
Activité 1.4.2. Renforcer la promotion de l'extension du réseau d'adduction d'eau et d'électricité dans la Commune	2000	400	400	400	400	400
Suivi/évaluation	200	0	0	0	0	0
Total Projet 1.4.	3200	600	600	600	600	600
Projet 1.5. Renforcement de la sécurité publique						
Activité 1.5.1. Créer un cadre de collaboration avec le commissariat pour l'organisation des patrouilles régulières dans la commune avec une attention particulière sur les quartiers d'insécurité	5000	1000	1000	1000	1000	1000

Activité 1.5.2. Renforcer les marquages sur les chaussées et mettre autant que nécessaire les panneaux de signalétique routière	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Activité 1.5.3. Contribuer à créer une flotte pour la sécurité	1500	300	300	300	300	300
Suivi/évaluation	400	0	0	0	0	0
Total Projet 1.5.	9900	2300	1800	1800	1800	1800
TOTAL PROGRAMME 1	348200	73900	91400	89900	44900	44900
PROGRAMME 2. INCLUSION SOCIALE ET GENRE						
Projet 2.1. Développement de l'Entrepreneuriat Féminin						
Activité 2.1.1. Organiser des séances de sensibilisation des populations sur les droits des femmes à avoir accès aux moyens de production, aux ressources et aux opportunités économiques et sociales	1000	200	200	200	200	200
Activité 2.1.2. Promouvoir l'excellence féminine en milieu scolaire	2500	500	500	500	500	500
Activité 2.1.3. Mettre en place un mécanisme d'échanges avec les filles et les femmes animés par les femmes modèles/engagées de la commune	2500	500	500	500	500	500
Activité 2.1.4. Organiser des séances de sensibilisation des parents sur leurs	2500	500	500	500	500	500

responsabilités vis à vis de leurs enfants						
Activité 2.1.5. Mettre en place un mécanisme d'accompagnement et de renforcement de capacités des femmes en entrepreneuriat	20000	4000	4000	4000	4000	4000
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 2.1.	29500	5700	5700	5700	5700	5700
Projet 2.2. Réinsertion pour les enfants vulnérables et lutte contre les violences basées sur le genre						
Activité 2.2.1. Mettre en place un mécanisme de détection des enfants vulnérables et un numéro vert pour signaler les cas de violences basées sur le genre	2500	500	500	500	500	500
Activité 2.2.2. Mettre en place un système de formation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes vulnérables hors système éducatifs y compris les enfants de la rue	23000	3000	5000	5000	5000	5000
Activité 2.2.3. Mettre en place un cadre d'échanges avec les leaders religieux et communautaires de lutte contre les violences basées sur le genre et les mariages d'enfants à travers leurs enseignements et prêches	1000	200	200	200	200	200
Activité 2.2.4. Développer des programmes sociaux variés en faveur des	9000	0	5000	2000	1000	1000

personnes vivant avec les handicaps						
Activité 2.2.5 Former et insérer les personnes en situation de handicap	20000	0	10000	6000	2000	2000
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 2.2.	56500	3700	20700	13700	8700	8700
Projet 2.3. Projet de Prévention de la délinquance juvénile et de réinsertion sociale						
Activité 2.3.1. Mettre en place un mécanisme de formation en auto-emploi en faveur des personnes inactives	10000	2000	2000	2000	2000	2000
Activité 2.3.2. Appuyer les jeunes et les femmes dans le développement des cultures maraîchères et autres formes d'agriculture urbaine	25000	5000	5000	5000	5000	5000
Activité 2.3.3. Organiser des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion d'une entreprise au profit des jeunes et des PME de la commune	20000	4000	4000	4000	4000	4000
Activité 2.3.4. Créer un espace de travail partagé pour les jeunes entreprises	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Activité 2.3.5. Organiser des formations sur l'innovations et les opportunités mises en place par le gouvernement et les autres acteurs en matière d'innovation à l'endroit des jeunes	15000	3000	3000	3000	3000	3000
Suivi/évaluation	2000	0	0	0	0	0

Total Projet 2.3.	65000	12600	12600	12600	12600	12600
TOTAL PROGRAMME 2	151000	22000	39000	32000	27000	27000
PROGRAMME 3. REDYNAMISATION DES SECTEURS PRODUCTIFS DE L'ECONOMIE LOCALE						
Projet 3.1. Appui au développement de l'agriculture périurbaine						
Activité 3.1.1. Mettre en place et rendre opérationnelle une commission de réflexion sur le développement de l'agriculture périurbaine	2500	500	500	500	500	500
Activité 3.1.2. Organiser une foire agricole annuelle sur les produits locaux	10000	2000	2000	2000	2000	2000
Activité 3.1.3. Mettre en place un mécanisme d'appui financier sous forme de crédit pour l'achat des intrants en faveur des producteurs	50000	10000	10000	10000	10000	10000
Suivi/évaluation	2000	0	0	0	0	0
Total Projet 3.1.	64500	12500	12500	12500	12500	12500
Projet 3.2. Renforcement des capacités organisationnelle, opérationnelle et financière de la filière agropastorale						
Activité 3.2.1. Mettre en place un mécanisme de facilitation d'accès au personnel d'encadrement technique d'élevage	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Activité 3.2.2. Répertorier les producteurs individuels et des groupements agropastoraux et renforcer leurs capacités organisationnelles et opérationnelles	10000	2000	2000	2000	2000	2000

Activité 3.2.3. Mettre en place et divulguer des textes interdisant la divagation des animaux d'élevage dans la Commune	1000	200	200	200	200	200
Activité 3.2.4. Mettre en place un plan de valorisation et de la commercialisation des produits agropastoraux locaux	1000	500	200	100	100	100
Suivi/évaluation	500	0	0	0	0	0
Total Projet 3.2	17500	3700	3400	3300	3300	3300
Projet 3.3. Création et modernisation des infrastructures d'abattage						
Activité 3.3.1 ; identifier le site et mener une étude d'impacte	15000	0	15000	0	0	0
Activité 3.3.2. Installer des infrastructures d'abattage appropriées dans la commune	30000	0	30000	0	0	0
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 3.3.	46000	0	45000	0	0	0
Projet 3.4. Appui au développement de l'aquaculture						
Activité 3.4.1. Identifier et former les producteurs sur la promotion des unités de reproduction des alevins	1500	0	500	1000	0	0
Activité 3.4.2. Doter le secteur de l'aquaculture d'infrastructures et de matériels adaptés	4000	0	1500	1500	0	1000
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 3.4.	6500	0	2000	2500	0	1000
Projet 3.5. Appui à la promotion et à la modernisation des PME/PMI de la Commune						
Activité 3.5.1. Mettre en place une commission de réflexion sur la	1200	300	300	200	200	200

promotion des activités manufacturières						
Activité 3.5.2. Organiser des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion d'entreprise au profit des acteurs des PME/PMI	1500	200	500	0	500	300
Activité 3.5.3. Identifier et sécuriser un domaine pour le projet de la création d'un centre artisanal	0	0	0	0	0	0
Activité 3.5.4. Faire un plaidoyer auprès de l'Etat et des partenaires pour la construction d'un centre artisanal de la commune	400	0	200	200	0	0
Activité 3.5.5. Mettre en place un fonds de garantie auprès des structures bancaires ciblées pour accompagner les jeunes dans les initiatives entrepreneuriales	20000	5000	5000	5000	5000	0
Activité 3.5.6. Mettre en place une commission de réflexion sur la recherche et l'exploitation minières de la commune	900	0	200	300	200	200
Suivi/évaluation	5000	0	0	0	0	0
Total Projet 3.5.	29000	5500	6200	5700	5900	700
TOTAL PROGRAMME 3	163500	21700	69100	24000	21700	17500
PROGRAMME 4. AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES						
Projet 4.1. Modernisation et extension du marché central						
Activité 4.1.1. Identifier et sécuriser un domaine	1000	1000	0	0	0	0

pour la construction d'un marché central adapté aux besoins exprimés						
Activité 4.1.2. Construire et équiper un nouveau marché à multifonctions selon les besoins de la commune	500000	0	400000	100000	0	0
Activité 4.1.3. Construire des infrastructures de stockage/conservation adaptées surtout pour les produits frais	10000	0	4000	2000	2000	2000
Activité 4.1.4. Recenser les marchés informels en vue de leur formalisation	0	0	0	0	0	0
Activité 4.1.5. Instaurer des marchés périodiques dans la commune	0	0	0	0	0	0
Suivi/évaluation	8000	0	0	0	0	0
Total Projet 4.1	519000	1000	404000	102000	2000	2000
Projet 4.2. Création et aménagement de nouveaux marchés de proximité et de marchés spécialisés						
Activité 4.2.1. Identifier et sécuriser des domaines pour la création de marchés secondaires sur la base d'une étude prospective	0	0	0	0	0	0
Activité 4.2.2. Créer ne gare routière	30000	0	0	30000	0	0
Activité 4.2.3. Créer et doter les marchés secondaires d'équipements adéquats	50000	0	10000	10000	10000	10000
Activité 4.2.4. Mener une étude de faisabilité sur l'installation des	5000	2000	3000	0	0	0

kiosques au bord de la route principale						
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 4.2	86000	2000	13000	40000	10000	10000
Projet 4.3. Création et gestion d'un centre d'exposition et de vente permanente						
Activité 4.3.1. Créer un marché des produits artisanaux dans la commune	40000	0	10000	10000	10000	10000
Activité 4.3.2. Plaidoyer auprès de la FCT pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale artisanale	2500	1000	1000	500	0	0
Activité 4.3.3. Former les PME/PMI sur les exigences des circuits de distribution et de commercialisation	12000	1000	2000	2000	3000	4000
Activité 4.3.4. Dynamiser le partenariat public privé	8000	1000	1000	2000	2000	2000
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 4.3	63500	3000	14000	14500	15000	16000
TOTAL PROGRAMME 4	668500	6000	431000	156500	27000	28000
PROGRAMME 5. ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUNAL						
Projet 5.1. Amélioration de la gestion foncière, du lotissement et cartographie cadastrale						
Activité 5.1.1. Renforcer la sensibilisation des populations sur l'obtention du titre foncier	4000	1500	1500	1000	0	0
Activité 5.1.2. Mettre en place une commission pour conduire la procédure d'approbation des zones non encore approuvées par le cadastre	3000	2000	1000	0	0	0

Activité 5.1.3. Mettre en place un mécanisme de suivi des activités de lotissement dans la commune	1400	200	300	300	300	300
Activité 5.1.4. Mettre en place une commission pour la résolution des problèmes de la délimitation de la commune avec les autres communes	2000	1000	1000	0	0	0
Suivi/évaluation	2000	0	0	0	0	0
Total Projet 5.1.	12400	4700	3800	1300	300	300
Projet 5.2. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de zonage et d'aménagement du territoire						
Activité 5.2.1. Faire une consultation publique pour le choix du schéma directeur d'aménagement du territoire	200	200	0	0	0	0
Activité 5.2.2. Faire une étude et élaborer un document d'aménagement du territoire	70000	70000	0	0	0	0
Activité 5.2.3. Achat d'engins des travaux publics	250000	0	150000	100000	0	0
Activité 5.2.4. Mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire communal	800000		400000	400000	0	0
Suivi/évaluation	10000	0	0	0	0	0
Total Projet 5.2.	1130200	70200	190000	500000	0	0
Projet 5.3. Sécurisation des zones d'intérêt public et création d'espaces verts						
Activité 5.3.1. Réaliser la cartographie complète des réserves administratives de la commune	200	200	0	0	0	0

Activité 5.3.2. Mandater le service topographique de la mairie à la sécurisation des réserves administratives	1000	1000	0	0	0	0
Activité 5.3.3. Acquérir des terrains pour les besoins d'utilité publique	500000	0	300000	200000	0	0
Activité 5.3.4. Planter des arbres et/ou des plantes ornementales dans les espaces publics de la Commune	1000	200	200	200	200	200
Activité 5.3.5. Faire une cartographie des pistes, routes et des domaines publics de la Commune	1000	0	500	500	0	0
Activité 5.3.6. Ouvrir de pistes et rues dans la Commune	28000	0	10000	8000	5000	5000
Activité 5.3.7. Construire des ponceaux	20000		10000	5000	5000	0
Suivi/évaluation	500	0	0	0	0	0
Total Projet 5.3.	551700	1400	320700	213700	10200	5200
Projet 5.4. Construction d'habitats décents						
Activité 5.4.1. Mettre en place un mécanisme de formalisation des marchés immobiliers	2000	0	1000	1000	0	0
Activité 5.4.2. Créer une commission et rédiger les critères légaux de décence	5000	0	3000	2000	0	0
Activité 5.4.3. Sensibiliser la population sur le programme local de l'habitat et de logements	500	0	500	0	0	0

Activité 5.4.4. Suivre l'application du programme local de l'habitat et de logement	2000	0	500	500	500	500
Suivi/évaluation	5000	0	0	0	0	0
Total Projet 5.4	14500	0	5000	3500	500	500
Projet 5.5. Amélioration de l'assainissement						
Activité 5.5.1. Constituer une commission de suivi d'exécution du plan local d'urbanisme en matière d'assainissement	1000	200	200	200	200	200
Activité 5.5.2. Organiser des séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'assainissement dans la commune	1000	200	200	200	200	Commune
Activité 5.5.3. Construire des collecteurs pour améliorer le drainage des eaux pluviales	45000	5000	10000	10000	10000	10000
Activité 5.5.4. Mettre en place et rendre opérationnel un système efficace de collecte des déchets solides	9500	2500	5000	2000	0	0
Activité 5.5.5. Construire une unité de traitement des déchets (en intercommunalité)	600000	0	300000	300000	0	0
Activité 5.5.6. Construire des latrines publiques dans les zones denses	12000	6000	2000	2000	1000	1000
Activité 5.5.7. Constituer le dossier de demande d'autorisation,	45000	5000	40000	0	0	0

créer et assurer la gestion du cimetière						
Suivi/évaluation	7000	0	0	0	0	0
Total Projet 5.5.	720000	378800	357300	314300	11300	11300
TOTAL PROGRAMME 5	2428800	455100	876800	1032800	22300	17300
PROGRAMME 6. RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Projet 6.1. Promotion de la gestion durable et régulée des ressources naturelles						
Activité 6.1.1. Organiser des campagnes de sensibilisation sur les gestes écoresponsables	500	100	100	100	100	100
Activité 6.1.2. Elaborer une politique locale de reboisement et créer des espaces verts dans la commune	10000	2500	2500	5000	0	0
Suivi/évaluation	200	0	0	0	0	0
Total Projet 6.1.	10700	2600	2600	5100	100	100
Projet 6.2. Aménagement d'un système intégré de drainage des eaux pluviales						
Activité 6.2.1. Construire des caniveaux pour le drainage des eaux pluviales	28500	5000	5500	8000	5000	5000
Activité 6.2.2. Aménager les exutoires sur le territoire communal	40000	8000	8000	8000	8000	8000
Activité 6.2.3. Libérer les passages des eaux de ruissellement occupés	5000	0	2000	2000	1000	0
Activité 6.2.4. Aménager les zones marécageuses	80000	5000	30000	5000	25000	15000
Suivi/évaluation	7000	0	0	0	0	0
Total Projet 6.2	160500	18000	45500	23000	39000	28000
Projet 6.3. Renforcement du système d'assainissement et des pratiques écoresponsables						
Activité 6.3.1. Prendre un arrêté sanctionnant	0	0	0	0	0	0

les mauvaises pratiques de rejet des ordures ménagères dans les caniveaux						
Activité 6.3.2. Mettre en place et rendre opérationnel un système efficace de collecte des ordures ménagères	9000	0	3000	3000	3000	0
Activité 6.3.3. Implanter des dépotoirs de pré-collecte des ordures ménagères	1000	1000	0	0	0	0
Activité 6.3.4. Créer une ligne budgétaire d'appui à la collecte des déchets ménagères et au tri sélectif	0	0	0	0	0	0
Activité 6.3.5. Supprimer les dépotoirs sauvages et construire une décharge moderne	15000	1000	2000	3000	4000	5000
Suivi/évaluation	8000	0	0	0	0	0
Total Projet 6.3.	33000	2000	5000	6000	7000	5000
TOTAL PROGRAMME 6	204200	22600	53100	34100	46100	33100
PROGRAMME 7. ORGANISATION STRUCTURELLE ET OPERATIONNELLE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE						
Projet 7.1. Renforcement de l'organisation administrative communale						
Activité 7.1.1. Actualiser l'organigramme de l'administration communale en vue de l'adapter aux réalités	0	0	0	0	0	0
Activité 7.1.2. Evaluer les besoins en compétences de l'administration communale	1000	1000	0	0	0	0
Activité 7.1.3. Élaborer un cahier de charges et un contrat de	500	500	0	0	0	0

performances pour chaque profil de postes						
Activité 7.1.4. Procéder à un redéploiement du personnel selon les profils et les besoins	0	0	0	0	0	0
Activité 7.1.5. Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement des ressources humaines axée sur l'efficience à l'aune des résultats du diagnostic	1000	1000	0	0	0	0
Activité 7.1.6. Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de capacités continu du personnel de l'administration communale	11000	3000	2000	2000	2000	2000
Activité 7.1.7. Organiser les sessions ordinaires du conseil municipal et des rencontres de travail des commissions permanentes	9000	1800	1800	1800	1800	1800
Activité 7.1.8. Instituer et opérationnaliser les réunions trimestrielles pour l'évaluation des cahiers de charge	2500	500	1600	1600	1600	1600
Activité 7.1.9. Recruter des compétences spécifiques au besoin	30000	6000	6000	6000	6000	6000
Activité 7.1.10. Former le personnel sur le digital (3 sections)	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Activité 7.1.11. Renforcer la cellule de communication et instaurer un climat de communication fluide	15000	3000	3000	3000	3000	3000

Activité 7.1.12. Moderniser l'infrastructure réseau numérique de la commune	5000	2000	2000	0	1000	0
Suivi/évaluation	5000	0	0	0	0	0
Total Projet 7.1.	85000	19800	17400	15400	16400	15400
Projet 7.2. Amélioration des conditions de travail du personnel						
Activité 7.2.1. Renforcer la logistique et le matériel roulant de la mairie	250000	100000	50000	50000	50000	0
Activité 7.2.2. Renforcer le système d'entretien des équipements et procéder au remplacement des matériels défectueux	25000	5000	5000	5000	5000	5000
Suivi/évaluation	2000	0	0	0	0	0
Total Projet 7.2	87000	15000	20000	15000	20000	15000
Projet 7.3. Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources propres						
Activité 7.3.1. Renforcer et restructurer le département de la mobilisation des ressources	0	0	0	0	0	0
Activité 7.3.2. Renforcer la sensibilisation des populations sur l'approche participative du développement et sur le civisme fiscal	2500	500	500	500	500	500
Activité 7.3.3. Concevoir et mettre en place un système de collecte électronique des taxes	10000	5000	5000	0	0	0
Activité 7.3.4. Doter la mairie d'un manuel de procédures	3000	3000	0	0	0	0

administratives et financières						
Activité 7.3.5. Actualiser le répertoire des matières taxables et des potentielles sociétés contributrices de la commune	4000	2000	2000	0	0	0
Activité 7.3.6. Améliorer la stratégie de mobilisation des ressources	7000	1000	2000	2000	1000	1000
Suivi/évaluation	5000	0	0	0	0	0
Total Projet 7.3.	31500	11500	9500	2500	1500	1500
Projet 7.4. Construction du siège de la mairie						
Activité 7.4.1. Construire le siège de la mairie	560000	100000	200000	200000	30000	30000
Activité 7.4.2. Doter la mairie des équipes internes de maintenance des infrastructures	20000	4000	4000	4000	4000	4000
Suivi/évaluation	10000	0	0	0	0	0
Total Projet 7.4.	590000	104000	204000	204000	34000	34000
Projet 7.5. Programme "budget participatif décentralisé" et caravanes de sensibilisation						
Activité 7.5.1. Renforcer les capacités des élus locaux et des responsables des services administratifs de la Commune sur les nouvelles approches de la gestion des affaires communales et des biens publics	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Activité 7.5.2. Mettre en place un mécanisme d'information des populations sur la vie de la Commune	1000	200	200	200	200	200

Activité 7.5.3. Procéder à l'affichage systématique dans les meilleurs de délai les documents qui le nécessitent	0	0	0	0	0	0
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 7.5.	7000	1200	1200	1200	1200	1200
TOTAL PROGRAMME 7	800500	151500	252100	238100	73100	67100
PROGRAMME 8. RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET DE L'IDENTITE COMMUNALE						
Projet 8.1. Revitalisation des cadres de concertation locaux						
Activité 8.1.1. Organiser des sensibilisations périodiques des citoyens sur la nécessité de leur participation aux sessions municipales	1500	300	300	300	300	300
Activité 8.1.2. Dynamiser les cadres de concertation et de dialogue permanent et renforcer le système de reddition des comptes	0	0	0	0	0	0
Activité 8.1.3. Mettre en place le cadre de concertation formel entre l'administration communal, la chefferie traditionnelle et les comités de développement à la base	1000	200	200	200	200	200
Activité 8.1.4. Mettre en place et équiper le bureau communal du citoyen	1300	500	200	200	200	200
Activité 8.1.5. Créer un cadre de discussion permanent entre la	1000	200	200	200	200	200

mairie et les secteurs privés et parapublics sur leur accompagnement de la commune dans la mise en œuvre des projets de développement						
Suivi/évaluation	500	0	0	0	0	0
Total Projet 8.1	5300	1200	900	900	900	900
Projet 8.2. Développement d'un cadre institutionnel de promotion de l'image de marque de la Commune						
Activité 8.2.1. Mettre en place une commission spécialisée chargée de valoriser l'identité et la mémoire locale	0	0	0	0	0	0
Activité 8.2.2. Analyser et évaluer les préoccupations en matière de partenariat de développement communal	1500	300	300	300	300	300
Activité 8.2.3. Redynamiser les relations avec les comités de développement à la base et évaluer les partenaires potentiels internes et/ou externes	2500	500	500	500	500	500
Activité 8.2.4. Doter la commission spécialisée des ressources nécessaires pour la promotion valorisant l'image de marque de la Commune	2500	500	500	500	500	500
Suivi/évaluation	1000	0	0	0	0	0
Total Projet 8.2	7500	1300	1300	1300	1300	1300
Projet 8.3. Consolidation et renforcement des liens d'une cohabitation sociale pacifique dans la commune						

Activité 8.3.1. Organiser et animer des émissions sur les radios communautaires sur le respect des considérations religieuses des autres	1000	200	200	200	200	200
Activité 8.3.2. Sensibiliser les promoteurs des bars et autres structures sur le respect scrupuleux des textes régissant la pollution sonore au Togo	2000	400	400	400	400	400
Activité 8.3.3. Mettre en place et rendre opérationnel un comité doté d'un plan de renforcement de la cohésion sociale	2000	400	400	400	400	400
Activité 8.3.4. Conduire un plaidoyer auprès de la CEET pour le renforcement de l'éclairage public le long des rues dans la commune	1000	100	200	200	200	200
Activité 8.3.5. Doter certains points stratégiques de la commune d'un système d'éclairage public	2000	200	400	400	400	400
Activité 8.3.6. Sensibiliser la population sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires	2000	400	400	400	400	400
Activité 8.3.7. Instaurer un cadre de concertation entre la Mairie et les agences	1000	200	200	200	200	200

d'inspection des aliments						
Suivi/évaluation	2000	0	0	0	0	0
Total Projet 8.3.	13000	1900	2200	2200	2200	2200
TOTAL PROGRAMME 8	25800	4400	4400	4400	4400	4400
PROGRAMME 9. DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS						
Projet 9.1. Création et gestion d'un Centre Communal Polyvalent pour la Culture, les Sports et les Loisirs						
Activité 9.1.1. Construire un centre culturel, sportif et du loisir dans la commune	53000	0	43000	10000	0	0
Activité 9.1.2. Doter la 3 ^e commission permanente (affaires socio-culturelles), d'un plan et des ressources pour le développement des sports	1000	200	200	200	200	200
Activité 9.1.3. Sponsoriser les activités sportives en milieu scolaire	1300	500	200	200	200	200
Activité 9.1.4. Organiser des festivals sportifs en faveur des jeunes des villages de la commune	1000	200	200	200	200	200
Suivi/évaluation	5000	0	0	0	0	0
Total Projet 9.1.	61300	900	43600	10600	600	600
Projet 9.2. Création de pôles d'attractivité touristique et culturelle						
Activité 9.2.1. Constituer un répertoire du patrimoine culturel et des sites touristiques de la commune	400	200	200	0	0	0
Activité 9.2.2. Mettre en place un mécanisme de gestion du patrimoine culturel et des sites touristiques	1400	0	500	500	200	200

Activité 9.2.3. Aménager les sites potentiels d'attraction de la commune	30000	0	5000	10000	10000	5000
Activité 9.2.4. Organiser des festivals annuels touristique et culturel	1500	0	300	300	400	500
Suivi/évaluation	5000	0	0	0	0	0
Total Projet 9.2.	38300	200	6000	10800	10600	5700
TOTAL PROGRAMME 9	99600	1100	49600	21400	11200	6300
TOTAL PLAN	4890100	758300	1866500	1633200	277700	245600

12. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PDC

La mise en œuvre du Plan de développement communal de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 va s'appuyer sur l'utilisation d'un outil décrit dans les paragraphes qui suivent. Pour obtenir les résultats attendus de la mise en œuvre du PDC, elle doit être suivie et évaluée grâce à un dispositif mis en place et qui est également décrit dans la suite.

12.1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC

Parmi les compétences les plus importantes du Conseil municipal figure celle d'élaborer et de mettre en œuvre son plan de développement. La phase de la mise en œuvre dudit plan est un processus itératif. Elle est composée de la mise en place du dispositif institutionnel, des mesures d'accompagnement, de la programmation annuelle et la budgétisation, du montage des projets, de la mobilisation des ressources, de la recherche de financement, de la mise en œuvre des actions programmées. Un certain nombre de principes fondamentaux sont requis pour une bonne mise en œuvre du PDC dans une approche participative. Il est à noter, entre autres : la transparence, la traçabilité, l'efficacité de la commande publique, la redevabilité et la reddition des comptes.

12.1.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

Le présent dispositif est l'instrument institutionnel, opérationnel et technique conçu pour garantir l'exécution rigoureuse, transparente et efficace de l'ensemble des programmes, et projets identifiés.

Il s'articule autour des principes fondamentaux de la bonne gouvernance locale, notamment la structuration du pilotage et de la coordination, la mobilisation et gestion optimisée des ressources (humaines, techniques et financières), la redevabilité et transparence vis-à-vis des citoyens et des partenaires et le suivi-évaluation régulier et adaptatif des progrès. Ce dispositif engage le Conseil municipal, l'administration communale, mais aussi l'ensemble des acteurs locaux réunis dans les différents comités de mise en œuvre mis en place. Dans cette perspective, le Conseil municipal doit se retrouver dans son rôle de maître d'ouvrage du PDC, avec une

délégation de pouvoir à une structure de suivi qui est dénommée Comité de Pilotage. Quant à la mise en œuvre, elle sera confiée à une structure d'exécution, composée surtout de techniciens, qui aura à contracter avec les prestataires de services que sont les bureaux d'études, ONG, entreprises et tâcherons.

12.1.1.1. Conseil Communal : maître d'ouvrage

Le conseil communal étant l'organe souverain de la Commune, il assure la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget des tranches annuelles et valide les rapports annuels de suivi et d'évaluation. Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation.

Il s'appuie sur le Maire, son organe exécutif, avec qui il aura à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage communale à travers ses délibérations sur les affaires afférentes ;
- garantir l'arrimage entre le PDC et les budgets annuels qui auront cours durant sa vie ;
- rechercher et négocier des financements pour les projets et programmes du PDC ;
- faire le suivi-évaluation politique de l'exécution des projets et programmes par l'exécutif communal ;
- faire le plaidoyer auprès des instances publiques du niveau supérieur pour des besoins qui sortent des domaines de compétences de la commune ;
- rendre régulièrement compte aux citoyens à la base.

Il faut noter que ces attributions du Conseil sont opérationnalisées à travers l'administration communale.

12.1.1.2. Comité de pilotage ou comité de mise en œuvre

Présidé de préférence par le Maire, ce comité a pour rôle spécifique de :

- définir les orientations de la mise en œuvre ;
- adopter les dossiers techniques et financiers ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC,
- définir et mettre en œuvre les stratégies de communication et de mobilisation des ressources,
- valider les rapports de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan,
- valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Le rapport de suivi adopté par le conseil municipal est publié par le maire. Les membres du comité se réunissent deux fois par an et à chaque fois au besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption. Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre. Ce comité pourra être élargi à d'autres acteurs communaux surtout pour la validation des documents afin d'assurer la participation des différentes couches sociales.

12.1.1.3. Points focaux de mise en œuvre et de suivi et évaluation du PDC

Dans chaque service déconcentré, et pour les différents secteurs, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des chefs services, les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC. Ces points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la commune. Ils sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi et évaluation.

Les services techniques déconcentrés (STD) sont chargés d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de sa politique de développement local. Ils apportent leur expertise pour le montage, la gestion et le suivi et évaluation des projets. Ils fournissent aux autres acteurs des informations techniques (statistiques officielles, programmes gouvernementaux, normes sectorielles, etc.) et donnent une assistance -conseil à la mairie dans leurs secteurs respectifs.

- Les ONG et associations vont accompagner les autorités locales dans la recherche de partenaires et dans la mobilisation des ressources au profit des actions prévues dans le PDC. Elles constituent aussi un groupe d'acteurs important dans la veille et le contrôle citoyen de l'action publique locale pour négocier des changements ou améliorations dans le cadre des services offerts aux populations.

Les opérateurs du secteur privé seront sollicités en premier plan pour apporter des financements dans le cadre de l'exploitation de certains services publics locaux et mettre à disposition leurs services pour les études, travaux, contrôles, etc. Aussi dans l'exercice de leurs activités, seront-ils appelés à leur devoir citoyen de paiement des taxes et impôts. Ils pourront également à travers des actions de responsabilité sociale contribuer à la réalisation de certaines infrastructures au bénéfice des citoyens.

Les Comités de Développement à la Base (CDB) et leur faîtière sont des structures à base communautaire donc représentatives des citoyens. Ils seront mis à contribution comme relais auprès de la base et comme véritables canaux d'implication des citoyens dans les cercles parfois restreints de prise de décision. Ils vont aussi aider dans la mobilisation communautaire pour des actions d'intérêt général (désencombrement et nettoyage des lieux publics, curage des caniveaux, reboisement, etc.).

Les médias locaux serviront de canaux ou de relais entre les citoyens et les autorités locales à travers leur contribution dans la diffusion des informations sur les affaires locales et dans les activités de sensibilisation. Il s'agit beaucoup plus des radios locales qui offrent aussi l'opportunité au citoyen de donner son point de vue sur des questions d'intérêt local par le biais des interviews, micros-trottoirs, forums, émissions interactives, etc.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) apportent des appuis financiers et/ou techniques aux acteurs locaux pour l'exécution et le suivi-évaluation des projets/programmes. Il pourrait s'agir d'une part des partenaires bilatéraux ou multilatéraux qui interviennent par l'entremise

des accords de coopération qu'ils signent avec le gouvernement et d'autre part des partenaires de la coopération décentralisée.

12.1.1.4. Cellule de veille citoyenne

La cellule de veille citoyenne est composée des représentants de la chefferie traditionnelle, des comités de développement à la base, des OSC, des opérateurs économiques, des confessions religieuses, des syndicats, des associations de jeunes et des femmes ainsi que des personnes ressources. La cellule de veille citoyenne est présidée le chef canton de Sanguéra, chef-lieu de la commune.

La cellule de veille citoyenne a, entre autres, pour mission de :

- exercer le contrôle citoyen de la mise en œuvre des projets et activités ;
- contribuer au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des projets et activités ;
- contribuer à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- veiller à l'actualisation du plan conformément aux préconisations du guide d'élaboration d'un plan de développement communal ;
- donner des alertes en cas de réalisation des actions hors plan et sans justification et en cas de toute tentative visant à actualiser le plan sans respect des préconisations du guide d'élaboration d'un plan de développement communal ;
- donner des avis consultatifs sur la qualité des livrables des projets et faire des propositions d'amélioration ;
- dresser le rapport annuel de ses activités et le partager avec l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre du PDC ;
- jouer le rôle de lobbying ;
- participer à la conclusion des conventions de partenariat en lien avec la mise en œuvre du plan.

12.1.2. Mécanisme de mise en œuvre

Le mécanisme décrit les modalités pratiques d'application du PDC, comment les actions sont déployées, qui fait quoi, avec quels outils, à quel moment et selon quels principes de coordination. Il est bâti autour de plusieurs étapes clés et comprend des éléments structurants pour assurer son efficacité. Il est organisé autour du maître d'ouvrage qu'est le Conseil municipal qui s'appuie sur son exécutif. Pour une bonne animation technique du dispositif, il est prévu la mise en place ou le renforcement de la division de la planification et du suivi et évaluation à la mairie. De plus, l'interrelation entre les différentes entités est essentielle pour garantir l'alignement stratégique des projets et la bonne affectation des ressources. Le suivi de la mise en œuvre du PDC s'effectue à trois niveaux principaux :

– Organe de décision et d'orientation

Le Conseil municipal (ou Conseil communal) est l'organe suprême de la mise en œuvre. Il valide le programme d'investissement annuel (PIA), adopte les budgets, approuve les rapports d'activités et d'évaluation, et prend les décisions stratégiques majeures. Il reçoit les propositions et les rapports synthétiques du Comité de pilotage (COPIL) et est en relation directe avec l'exécutif communal (le Maire et ses adjoints).

– **Organe de pilotage et de supervision**

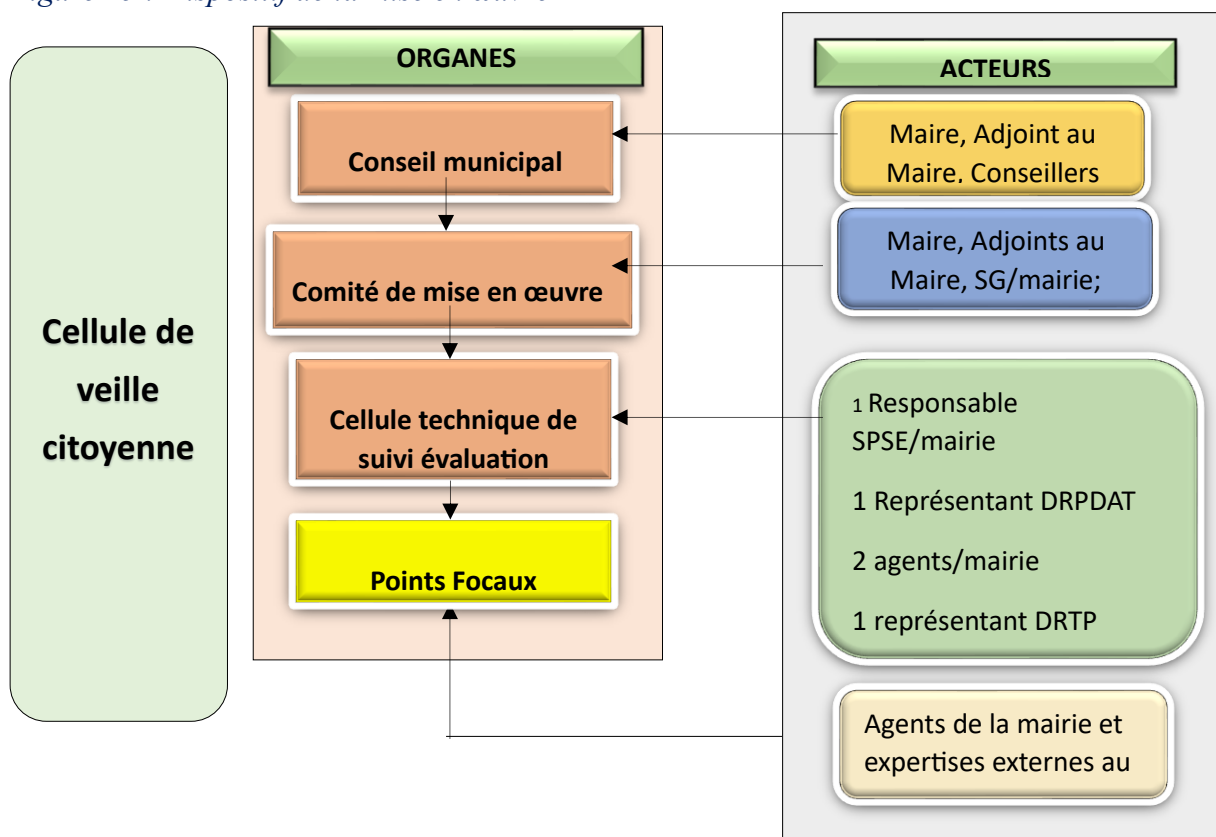
Le Comité de pilotage (COPIL) est composé des cadres de la Mairie, des représentants des services déconcentrés de l'État et des partenaires. Il est chargé de superviser la mise en œuvre technique et financière du PDC. Il analyse les rapports de suivi, arbitre les difficultés rencontrées et propose des réajustements ou des orientations au Conseil municipal.

Il est le pivot central. Il fournit les orientations aux unités techniques (niveau opérationnel) et rend compte au Conseil municipal (niveau décisionnel).

– **Organe d'exécution et de suivi technique**

Les Services techniques de la mairie et les unités de gestion de projet (UGP) assurent l'exécution opérationnelle quotidienne des activités et des projets, le suivi technique de proximité (collecte des données, vérification des livrables) et l'élaboration des rapports périodiques de progression. Ces services agissent en étroite collaboration avec les parties prenantes externes (société civile, ONG, entreprises) et transmettent leurs rapports au COPIL pour analyse et consolidation.

Figure 25 : Dispositif de la mise en œuvre



Source : Cabinet CFIA-EI, 2025

Par ailleurs, l'efficacité du mécanisme repose sur la régularité des échanges d'information. Au niveau opérationnel : Les réunions de travail et de planification technique sont généralement hebdomadaires ou bimensuelles. Elles permettent d'assurer le micro-suivi des activités, de résoudre les problèmes de terrain immédiats et de préparer les rapports d'avancement.

Au niveau de supervision : Le Comité de pilotage se réunit généralement de manière trimestrielle. Ces rencontres servent à examiner les rapports d'exécution trimestriels, à évaluer l'atteinte des indicateurs et à formuler les recommandations stratégiques qui seront portées à l'attention de l'organe de décision.

Au Niveau de décision : Le Conseil municipal se réunit en session ordinaire selon la périodicité légale (souvent trimestrielle ou semestrielle) pour délibérer sur les budgets et les comptes-rendus. Il tient également une session spéciale annuelle pour l'adoption du Programme d'Investissement Annuel (PIA) et la validation du rapport annuel d'exécution du PDC.

Ce cycle assure que l'information remonte des exécutants au CoPil (analyse), puis au Conseil Municipal (décision), garantissant ainsi une boucle de rétroaction continue indispensable à l'ajustement dynamique du Plan de Développement Communal.

12.1.3. Outils techniques de mise en œuvre

Pour une bonne mise en œuvre du PDC, certains outils techniques sont nécessaires. De façon non exhaustive on peut citer :

- plan annuel d'investissement (PAI) ;
- plan de travail du budget annuel (PTBA) ;
- plan de passation des marchés (PPM) ;
- canevas d'élaboration des projets communaux de développement ;
- fiche de projet ;
- plan de suivi du PDC ;
- plan de suivi des PAI ;
- tableau de bord des indicateurs ;
- canevas de collecte des données et informations ;
- rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) ;
- Etc,

12.1.4. Stratégie de communication

La communication occupe désormais une place stratégique dans le processus de développement communal. Mise en œuvre de manière adéquate, elle permet d'aboutir à une vision partagée des objectifs de développement entre les différents acteurs de la commune. Pour ce faire, les besoins en la matière seront diagnostiqués, de même que les stratégies, moyens et voies de communication seront identifiés à travers un Plan de Communication qui précise les objectifs de communication, les cibles visées, les résultats attendus et les supports utilisés, pour chaque opération de communication. Il fera l'objet d'un document séparé qui accompagne le présent document de PDC.

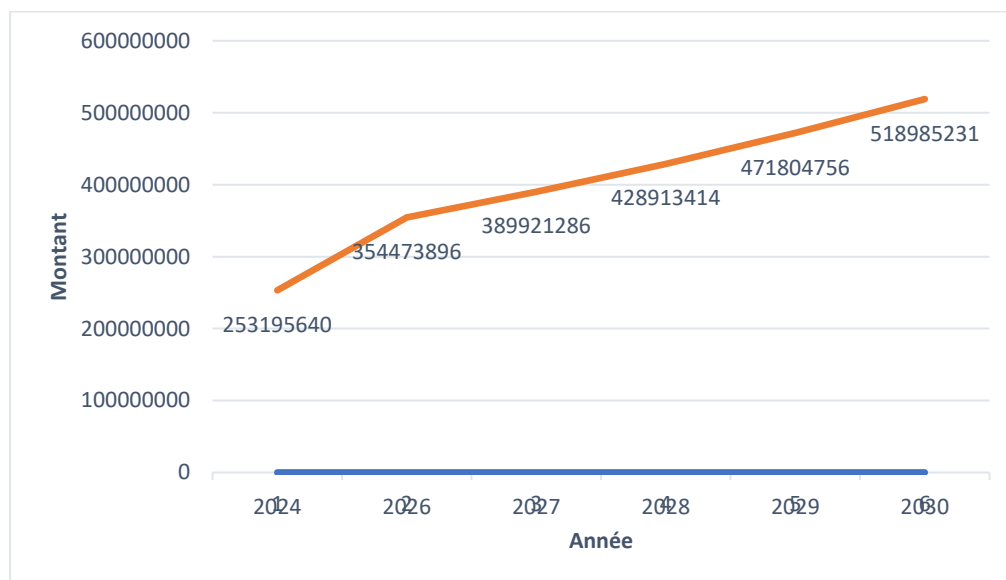
12.1.5. Stratégie de mobilisation des ressources

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions retenues dans le Plan de Développement Communal est tributaire de la mobilisation des ressources financières internes et externes. D'un

montant total de quatre milliards huit cent-quatre-vingt-dix millions cent mille (4 890 100 000) FCFA, à mobiliser pour la mise en œuvre des activités prévues, les ressources propres de la jeune Commune de d'Agoè-Nyivé 5 ne sont pas suffisantes pour répondre à cette demande. De plus, au regard de l'évolution du budget communal sur les quatre dernières années, la capacité de mobilisation des ressources de la commune est faible pour financer ce PDC.

Cependant les différentes projections des ressources à mobiliser ou mobilisables pour la mise en œuvre du PDC sont faites sur l'hypothèse que l'élaboration du PDC permettra à la Commune de mieux mobiliser les ressources en termes d'investissement. Ainsi, en analysant la capacité d'investissement de la Commune sur les quatre dernières années on peut se donner une ambition de deux milliards soixante-deux millions (2 062 000 000) FCFA sur fonds propres pour financer les actions du PDC sur les cinq prochaines années.

Figure 26. Evolution des prévisions de la mobilisation des ressources propres de la Commune.



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

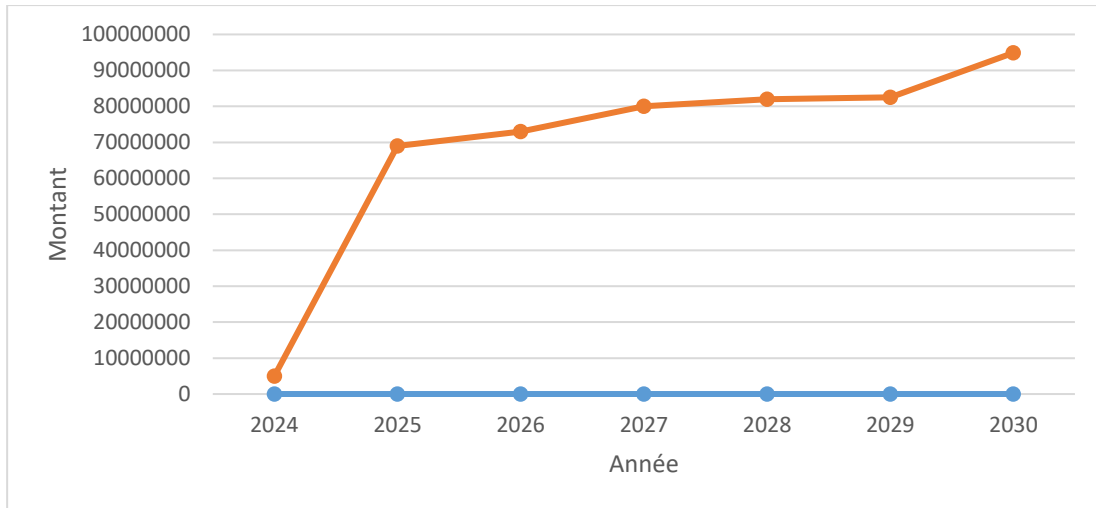
Les autres hypothèses de financement sont formulées et la stratégie de mobilisation des ressources financières complémentaires, nécessaires à la mise en œuvre du plan a identifié trois autres sources de financement. Il s'agit :

- des subventions de l'Etat dont le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) ;
- la contribution et l'appui des partenaires techniques et financiers ainsi que des ONG ;
- et
- des ressources provenant de la diaspora, des fils et filles de la commune et des bonnes volontés.

En se basant sur le FACT, les apports des PTF, ONG et ministères sectoriels, les ressources provenant de la diaspora, des fils et filles de la commune et des bonnes volontés, il est possible d'envisager une formule susceptible d'aider à la mise en œuvre du plan.

– Le FACT : depuis 2019 le montant du FACT allouée à la Commune a toujours augmenté et en 2025, ce montant est d'environ 70 000 000 de FCFA. Pour le financement de ce PDC, il est attendu du FACT en moyenne un financement de 75 000 000 pour les deux premières années de mise en œuvre. On s'attend à ce que ce montant soit majoré de 10%, soit 82 500 000 pour les années 3 et 4 et de 15%, soit 94 875 000 pour la dernière année. Soit un montant global de 409 875 000 FCFA sur les cinq prochaines années.

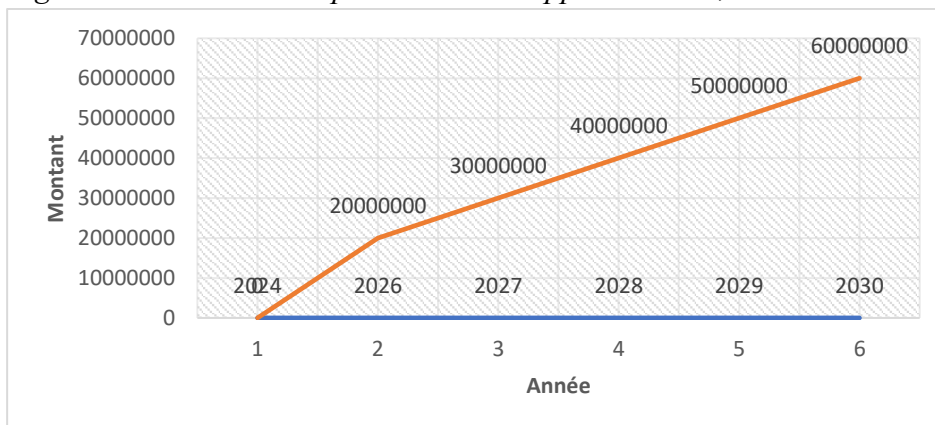
Figure 27. Evolution des prévisions des subventions de l'Etat



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

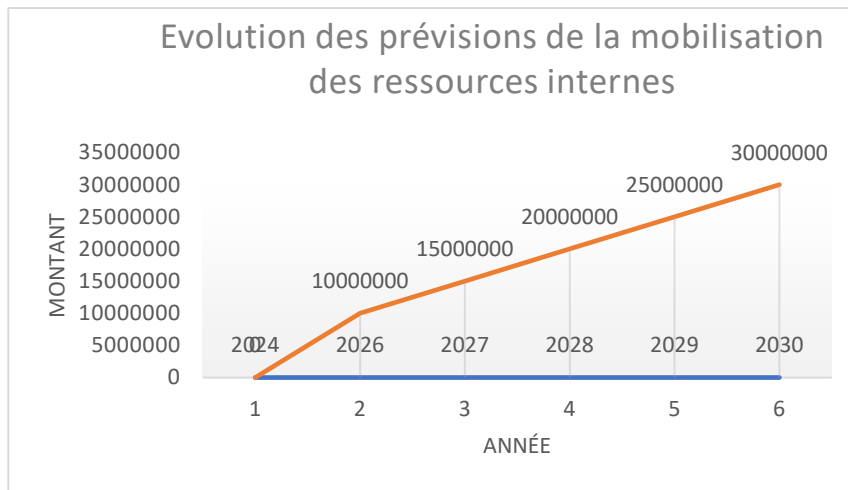
– L'apport des PTF, des ONG et des actions des ministères sectoriels : depuis 2019, les partenaires interviennent dans la commune à travers la mise en œuvre des projets de développement. Aussi, la commune a-t-elle bénéficié des appuis financiers de certains PTF tels que le PNUD, les projets des ministères sectoriels etc. Avec l'élaboration du PDC, l'hypothèse d'une amélioration de la mobilisation des ressources auprès des PTF est posée avec estimation moyenne de près de 20.000.000 FCFA pour la première année avec une majoration de 50% chaque année du montant initial. Ainsi, l'apport des PTF, ONG et des ministères sectoriels sur les cinq années est évalué à 200.000.000 FCFA.

Figure 28. Evolution des prévisions de l'appui des PTF, ONG et ministères sectoriels



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Figure 29. Evolution des prévisions de la mobilisation des ressources internes



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Mobilisation interne : dans la commune, il existe plusieurs cadres qui réunissent les fils et fils de la commune vivant, sur le territoire communal ou dans la diaspora. Ces cadres sont des potentiels sources de mobilisation des ressources internes pour financer le PDC.

Aussi, note-t-on des actions de bonnes volontés de certains fils et filles de la commune qui financent directement des actions de développement à travers des dons en nature ou en espèces. Dans le cadre de ce PDC, il est attendu de cette mobilisation interne une contribution de 10.000.000 de FCFA avec une majoration de 50% chaque sur le montant de base donnant en moyenne un apport de 100.000.000 FCFA sur la durée de vie du PDC.

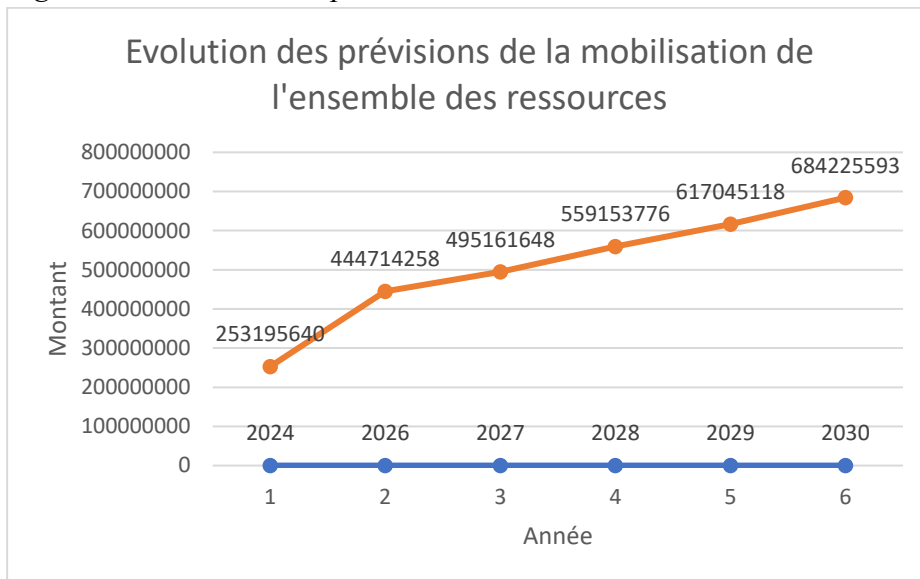
Sur la base de ces estimations, le montant total des ressources mobilisables pour le financement du PDC de la commune s'élève à 664 000 000 FCFA représentant 24% du budget global. La répartition de l'enveloppe totale de mise en œuvre du plan selon les sources de financement se présente comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 18 : Contribution de chaque partie au financement du PDC.

Sources de financement	Références		2026 10%	2027 40%	2028 35%	2029 7,6%	2030 7%	Total par source	Proportion en %
	Valeurs	Année							
Ressources propres	253 195 640	2024	206 200 000	824 800 000	721 700 000	156 712 000	144 340 000	2 062 000 000	42,16
FACT et autres subventions de l'Etat	40 240 362	2024	40 987 500	163 950 000	143 456 250	31 150 500	28 691 250	409 875 000	8,38
PTF, ONG et ministères sectoriels	00	2024	200 000 000	800 000 000	700 000 000	152 000 000	140 000 000	2 000 000 000	40,89
Mobilisation interne	00	2024	41 822 500	167 290 000	146 378 750	31 785 100	29 275 750	418 225 000	8,55
Total annuel	253 195 640	2024	492 060 000	1 960 260 000	1 726 960 000	371 460 000	339 360 000	4 890 100 000	100

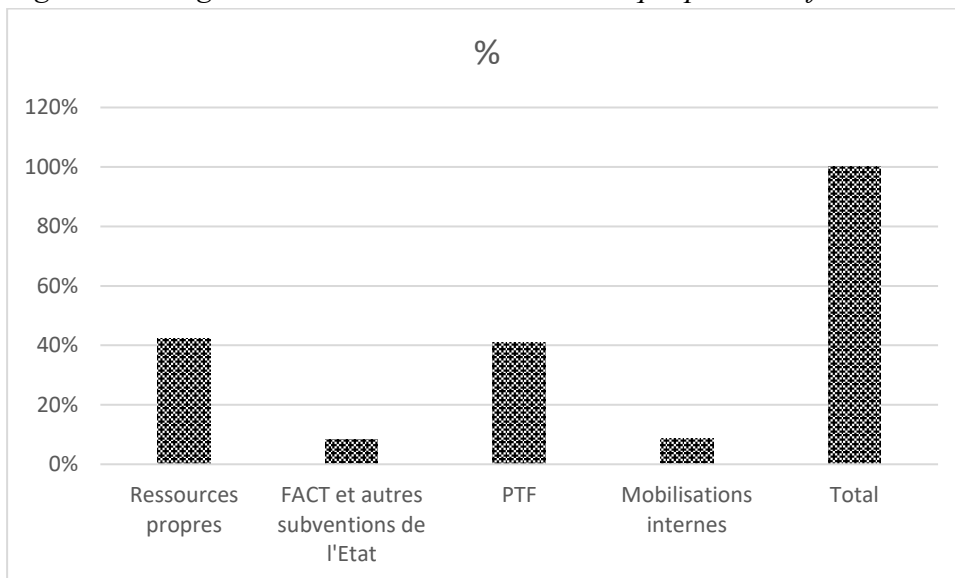
Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Figure 29. Evolution des prévisions de la mobilisation de l'ensemble des ressources



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

Figure 30. Diagramme de la contribution de chaque partie au financement du PDC



Source : cabinet CFIA-EI, 2025

La mobilisation effective des ressources estimées pour la mise en œuvre du présent PDC ne peut pas se faire sans une stratégie performante de mobilisation de ressources. Elle intègre un certain nombre d'actions :

- faire une bonne gestion des projets ;
- établir des relations de franche collaboration avec les partenaires ;
- développer dans le cadre de la coopération décentralisée de nouveaux partenariats ;
- susciter la participation de la diaspora à la mise en œuvre du plan ;
- sensibiliser les bénéficiaires directs à participer financièrement aux actions de développement ;

- élaborer des projets susceptibles d'accrocher les partenaires au développement ;
- organiser des voyages d'affaires/négociations ;
- négocier avec l'État le transfert des ressources financières et humaines prévues dans le cadre du transfert des compétences.

Dans ce contexte, la commune doit faire appel à des spécialistes, pour développer les projets inscrits dans le PDC et soumettre aux opportunités de financement. Compte tenu de ses moyens limités, la mairie peut faire appel à ses ressortissants qualifiés et aux services déconcentrés de l'Etat pour l'appuyer dans l'élaboration de certains projets et dans la recherche des partenaires techniques et financier.

12.2.CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION

Pour une exécution correcte du PDC, il est nécessaire qu'un bon dispositif de suivi et d'évaluation soit mis en place pour suivre l'évolution de la mise en œuvre et apporter les mesures correctives en cas de besoin. Ce dispositif devra préciser les acteurs et leurs rôles, outils de suivi, ainsi que l'organisation de l'évaluation et de l'actualisation au bout des cinq (5) premières années. De plus, il importe de mettre en place un mécanisme qui doit faciliter le fonctionnement du dispositif.

12.2.1. Dispositif de suivi-évaluation

12.2.1.1. Acteurs du suivi et évaluation et leurs rôles

Afin d'assurer le suivi et l'adaptation éventuelle de la stratégie de développement communal, l'entité politique légitime qu'est le Conseil municipal doit pouvoir veiller, dans la continuité, à sa mise en œuvre et au suivi de l'évolution des différents indicateurs de performance. Elle pourra s'appuyer sur un Service de Planification et Suivi-Évaluation (SPSE). Le conseil municipal, incarné par le Maire, se voit ainsi conféré un véritable rôle d'interlocuteur de la commune auprès de la tutelle et de l'ensemble du gouvernement et de tous les partenaires en développement. Le tableau ci-après récapitule les acteurs du suivi-évaluation et leurs rôles

Tableau 19 : Acteurs du suivi-évaluation et leurs rôles

Niveaux du suivi-évaluation	Organes	Thèmes	Attributions
Préfecture	Préfet	Tutelle	Contrôle de la légalité des actes communaux et conseils
Commune	Le maire et le Secrétaire général	S+E de la planification et d'exécution	Exécution du PDC ; S+E des impacts
	Le conseil municipal	Contrôle l'exécution du PDC	Suivi de l'exécution du plan d'action annuel et du PDC ; Evaluation du PAA et du PDC
	Service planification et suivi et évaluation	Planification et suivi et évaluation du PDC	Elaboration des plans annuels, trimestriels, des outils de SE, Exécution du SE, ...
Commission communale	Cadre de concertation	Échange, proposition	Avis et propositions sur les plans annuels, trimestriels, des outils de SE, exécution du SE,
Cellule de veille citoyenne	OSC	Veille citoyenne	Contrôle citoyen, suivi, avis consultatifs, rapport/compte rendu, lobbying, alertes.
Populations	Délégués de villages, des organisations de base et leurs unions	Suivi des réalisations sur le terrain	Suivi, proposition, contestation, Lobbying, Pression

Source : cabinet CFIA-EI

12.2.1.2. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi se fera à travers la collecte des informations ou des données sur la mise en œuvre du plan. Les sources d'informations pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation sont les acteurs de base à savoir :

- les services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE) ;
- les ONG et associations de développement ;
- les Comités de développement à de quartier (CDQ) ;
- la chambre de métier et les unités de production du secteur privé.

Les informations produites par ces sources à la base doivent remonter au niveau de la Cellule technique de suivi et évaluation en passant nécessairement par les Points focaux sectoriels.

Tableau 20 : Périodicité des activités de remontée d'informations et de rapportage

Niveau	Périodicité des activités	Période indiquée
Fourniture des informations		
Les acteurs à la base (artisans, CDQ et secteur informel)	Trimestrielle	- fin mars - fin juin - fin septembre - fin décembre
STDE, secteur privé, ONG et associations	Semestrielle	- fin juin - fin décembre
Points focaux des secteurs	Semestrielle	- fin juin - fin décembre
Cellule de veille citoyenne	Semestrielle	- fin juin - fin décembre
Elaboration du PAI et rapportage		
Cellule technique	Elaboration du PAI (année n)	Fin novembre (année n-1)
	Elaboration du rapport semestriel (année n)	-Mi-juillet (année n) -Fin novembre (année n)
	Elaboration du rapport annuel intérimaire (année n)	Fin novembre (année n)
	Elaboration du rapport final (année n)	Fin mai (année n+1)
Comité de mise en Œuvre	Validation du Plan annuel d'investissement (PAI) (année n)	Entre 1er et 10 décembre (année n-1)
	Validation du rapport annuel (année n)	Entre 15 et 20 juillet (année n+1)
Conseil municipal	Adoption du PAI (année n)	Entre 11 et 15 décembre (année n -1)
	Adoption du rapport annuel (année n)	Fin juillet (année n+1)
Nb : les rapports sont disponibles deux semaines après la période (trimestre, semestre et année)		

Source : cabinet CFIA-EI

Un mécanisme de remontée d'informations s'avère donc nécessaire afin d'encadrer la périodicité de collecte d'informations et de rapportage. Ce mécanisme est basé sur :

- la mise en place des canevas de collecte d'informations à la base ;
- le paramétrage et la mise en ligne des canevas de collecte d'informations ;
- l'information/ la sensibilisation des acteurs de base sur ces canevas à travers des outils d'information adaptés à chaque acteur ;
- la mise en place de canevas de rapports de suivi et de rapports d'évaluation ;

- la formation des Points focaux et des membres de la Cellule technique, du Comité de mise en œuvre et des Conseillers municipaux sur les canevas de collecte et de rapportage ;
- l'opérationnalisation du mécanisme de remontée d'informations est sous la coordination technique du Chargé de planification et suivi-évaluation de la mairie.

La périodicité des activités de remontée d'informations et de rapportage est prévue dans le tableau ci-dessous. Le mécanisme de suivi-évaluation va de l'élaboration des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires au suivi d'impact, en passant par les sessions trimestrielles de suivi et autres visites de terrains/ chantiers.

12.2.1.3. Outils de suivi-évaluation

12.2.1.3.1. Élaboration de plans annuels d'activités et de tranches annuelles budgétaires

Chaque année, le comité de mise en œuvre propose un plan annuel d'activités à partir de la planification quinquennale, ainsi qu'une tranche annuelle budgétaire. Ces plans annuels d'activités et tranches annuelles budgétaires seront approuvés par le Conseil Communal et serviront de boussole au comité de pilotage. Le conseil Communal devra adopter tous les plans annuels d'activités et les tranches annuelles budgétaires avant qu'ils ne soient mis en œuvre. Pour ce faire, le conseil devra se réunir annuellement pour étudier, amender et approuver les projets de ces documents qui lui seront soumis par la structure de mise en œuvre.

12.2.1.3.2. Élaboration des micro- projets.

Une fois les plans et tranches annuels approuvés, la structure de mise en œuvre élabore les termes de référence pour l'élaboration des micro-projets par des prestataires. Ces prestataires sont les bureaux d'études, les ONG et autres structures techniques ayant les compétences en la matière.

12.2.1.3.3. Appels d'offres.

Aussi bien l'élaboration des micro- projets que la réalisation des actions seront confiées aux prestataires selon des procédures qui auraient été précisées dans un manuel de procédures préalablement élaboré. Dans tous les cas, un appel d'offres ou des consultations restreintes seront organisées pour l'attribution de tout marché.

12.2.1.3.4. Exécution des actions

L'exécution des actions retenues dans le plan se fera par les prestataires adjudicataires. Il s'agit ici des ONG, Bureaux d'études, entreprises et tâcherons. La structure de mise en œuvre est chargée du suivi des actions sur le terrain, mais le comité de pilotage peut organiser des visites de terrain/ chantiers, suite aux sessions trimestrielles de suivi. Chaque trimestre, le comité de pilotage se réunit avec la structure de mise en œuvre pour voir l'état d'avancement des plans annuels d'activités et des tranches annuelles budgétaires. Les écarts éventuels seront ainsi constatés et les mesures correctives apportées en temps opportuns.

12.2.1.3.5. Visites de terrain/ chantiers

Les visites de terrains seront effectuées aussi bien par la structure de mise en œuvre que par le comité de pilotage. Elles permettront à ces structures de se rendre compte de l'évolution physique des réalisations et le respect des cahiers de charge par les prestataires.

12.2.1.3.6. Evaluation

L'évaluation du plan sera nécessaire pour savoir à un moment donné le chemin parcouru en termes de bilan et prendre des décisions importantes pour l'avenir. Le PDC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. Toutefois, il peut être prévu une évaluation de l'ensemble du dispositif de suivi-évaluation en vue de leur adaptation aux réalités de l'environnement.

12.2.1.3.7. Évaluation des plans annuels

A la fin de chaque année, les plans et tranches annuels seront évalués. Les écarts de réalisation seront constatés et les causes des retards ou des actions non réalisées seront identifiées afin que les mesures à prendre soient retenues et prises en compte dans le cadre de la planification de l'année suivante.

12.2.1.3.8. Evaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours a lieu entre la fin de la deuxième année et le deuxième trimestre de la troisième année de mise en œuvre. Il est vivement souhaité que l'évaluation à mi-parcours soit réalisée par la cellule technique appuyée en cas de besoin par des personnes ressources. Les résultats de cette évaluation peuvent nécessiter une réorientation partielle ou totale du plan de développement.

12.2.1.3.9. Evaluation d'impact

L'évaluation finale met le focus sur l'analyse de la performance globale du PDC et son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle a lieu au plus tard six (06) mois après les cinq années de mise en œuvre et est réalisée par les acteurs communaux eux-mêmes ou confiée à un prestataire de service.

12.2.1.3.10. Outils de suivi et évaluation

La mise en œuvre des mécanismes de suivi-évaluation se basera sur l'utilisation d'outils simples et efficaces, permettant de collecter les données nécessaires au suivi-évaluation, de les analyser et de tirer les conclusions qui s'imposent. Les outils proposés ici ont donné la preuve de leur efficacité à maints égards.

– Plan annuel d'investissement

Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) répertorie l'ensemble des actions prioritaires qui seront menées durant l'année. Ces actions sont extraites du Programme d'Action Prioritaire (PAP) du Plan. Durant toute la durée de validité du PDC, un Programme Annuel d'Investissement (PAI) sera donc élaboré de façon participative, chaque année avec le Cadre de Concertation (CC) et le Conseil Municipal. Chaque projet retenu devra donc faire l'objet d'une évaluation sommaire

qui spécifie les bénéficiaires, la justification, la localisation, la durée, le montage financier et les stratégies de mise en œuvre du projet. Des fiches de microprojets seront élaborées à cet effet.

– **Tableau de Gant**

Le tableau de Gant servira à planifier les activités chaque année. Ce tableau présente les activités à mener, les indicateurs de réalisation, les périodes de réalisation et les responsables. On peut y ajouter les résultats du cadre logique que les activités programmées permettent d'atteindre.

– **Fiches de suivi**

Les fiches de suivi sont conçues de manière à reprendre les activités programmées chaque année avec leurs indicateurs, pour préciser leur état d'avancement chaque trimestre. Ces fiches de suivi serviront de base pour les sessions trimestrielles du comité de pilotage.

– **Fiche d'évaluation des plans annuels**

Les fiches d'évaluation des plans annuels permettent d'évaluer les activités planifiées sur l'année. Il s'agit d'un tableau qui reprend les activités planifiées sur l'année ainsi que leurs indicateurs. Une colonne permet d'évaluer quantitativement et qualitativement ces activités. Les écarts sont justifiés et les mesures à prendre sont retenues pour être prises en compte dans la planification de l'année suivante.

– **SEPO (Succès, Échecs, Potentialités, Opportunités)**

Une évaluation qualitative du fonctionnement de tout le dispositif est nécessaire pour voir si tel qu'il est conçu, il est performant et si ses activités permettent d'améliorer le niveau de vie des populations. C'est un outil qui s'intéresse aux succès et échecs obtenus l'année écoulée, puis aux potentialités à valoriser pour obtenir plus de succès, sans oublier les obstacles qu'il faut se préparer à surmonter.

– **Fiche de suivi budgétaire**

Le suivi budgétaire se fera trimestriellement pour s'assurer que les ressources à mobiliser et les décaissements à faire le sont dans les délais. La fiche de suivi budgétaire sert aussi de support aux sessions du comité de mise en œuvre.

CONCLUSION

L'élaboration du plan de développement communal (PDC) de la Commune d'Agoè-Nyivé 5 a été un engagement des autorités locales qui voulaient doter la Commune d'un outil de développement stratégique pouvant donner les orientations claires fondées sur les réalités des villages. Son processus d'élaboration a été inscrit dans une approche participative impliquant les populations à la base et toutes les autres parties prenantes.

Le processus a trouvé son ancrage méthodologique dans le « Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal (PDC) ». Il a permis de collecter une diversité de données secondaires et primaires dont l'analyse est assortie d'un rapport diagnostic mettant en exergue les besoins de la Commune et ont servi à définir les actions prioritaires. Ce diagnostic a touché tous les domaines et les thématiques de développement à savoir : l'histoire et l'organisation du peuplement, la situation géographique, l'environnement, le relief, le climat, la végétation, les réalités socio-culturelles, le cadre de vie, l'économie et la finance, le genre, le changement climatique, le sport, le tourisme, et bien d'autres.

Agoè-Nyivé 5 est dans sa phase d'urbanisation avec l'existence des traits de ruralités qui font d'elle une Commune périurbaine. Ce chevauchement entre l'urbain et le rural est caractérisé par un mauvais état des routes, de la voirie et des ouvrages d'assainissement, exacerbé par l'état embryonnaire du marché central de la Commune. Cet état dégradé des infrastructures empêche sur l'amélioration du cadre de vie et constitue un frein pour le développement des activités socio-économiques de la Commune. La commune est également confrontée à une difficulté relative à l'efficacité de la gouvernance et à la gestion du foncier avec le risque de la disparition des réserves administratives pour la réalisation des ouvrages sociaux de base à intérêt public.

Le processus d'élaboration du PDC a connu quelques difficultés relatives notamment à la faible participation des populations aux consultations lors de la collecte des données, l'inexistence de la documentation particulièrement sur la Commune d'Agoè-Nyivé 5. Mais d'autres mesures ont été prises pour que ces difficultés ne constituent pas un frein pour la réalisation du projet.

Au regard de l'ensemble de ces problématiques, les analyses issues des différentes discussions entre les parties prenantes croisées avec les différents scénarii de développement ont accouché une vision ambitieuse avec des objectifs de développement clairs en comptant sur les potentialités naturelles, les richesses socioculturelles et le dynamisme des ressources humaines que regorge la Commune.

Les axes stratégiques qui émanent de la vision sont alignés sur les prioritaires nationales inscrites dans la Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025, sur les ODD et sur d'autres cadres régionaux et internationaux. Ainsi, d'ici 2030, la mise en œuvre du PDC compte transformer profondément la Commune d'Agoè-Nyivé 5 en la dotant des infrastructures et ouvrages adéquats et d'un cadre de vie amélioré gage d'une cohésion sociale dans l'approche d'une gouvernance locale participative et transparente.

Toutefois, la réalisation de cette ambition est conditionnée à un certain nombre de dispositions à savoir : l'implication active de l'ensemble des parties prenantes, la rigueur dans la mobilisation des ressources financières tant internes qu'externes et la volonté des autorités municipales à l'observance des principes de la bonne gouvernance.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbogon K., 2014, Contraintes et atouts de la gouvernance locale à Vogan au Togo. Mémoire de master en Anthropologie, Université de Lomé ;
- Agbogon K., 2019, Représentations socioculturelles et rapports de pouvoirs de la gouvernance communale au Togo. Etude de cas dans la région Maritime. Thèse de doctorat unique, Université de Lomé ;
- Ahlinvi, M. E., 2019, Le processus de décentralisation au Togo. Mémoire de master, Université de Parakou ;
- Amlalo S., 2007, « Place et rôle des autorités traditionnelles dans le cadre de la décentralisation au Togo », Communication à l'atelier de Sokodé 2007, in Alliance pour refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA TOGO) ;
- Anonyme, 2023. Plan de développement communal de la Commune d'Agoè-Nyivé. Agoè-Nyivé 1.
- Awesso A., 2012, « Le chantier de la décentralisation au Togo : Problématique sociohistorique et juridique, perspectives anthropologiques », in Annales de l'Université de Ouagadougou, série A, vol.016 ;
- Boserup, E., 1965. The conditions of agricultural growth : the economics of agrarian change under population pressure. London, Royaume-Uni: G. Allen & Unwin).
- Boukari, A. B., & Allognon, G. M., 2019, Décentralisation et développement local : cas de la commune de Bassila. Mémoire de master, Université de Parakou ;
- Breuer, A., Blumenkemper, L., Kliesch, S., Salzer, F., Schädler, M., Schweinfurth, V., & Virchow, S., 2017, Decentralisation in Togo : the contribution of ICT-based participatory development approaches to strengthening local governance. German Development Institute Discussion Paper, (6) ;
- Dowui K., 2014, Mobilisation des ressources communales et développement local dans l'optique de la décentralisation à Lomé. Thèse de doctorat unique, Université de Lomé ;
- El Hadj Touré, 2011, « L'analyse interactionniste de la décentralisation. Une approche par les acteurs et leurs pratiques » in Recherches qualitatives – vol. 30(1), pp. 247-273 ; de l'usage des perspectives interactionnistes en recherche ISSN 1715-8702 - <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>;
- Hounmenou, B. G., 2003, Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local : cas des zones rurales au Bénin. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, (Dossier 2) ;
- INSEED, 2020, Rapport du profil de pauvreté, Togo, 2018-2019 ;
- INSEED, 2022, Rapport de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), Togo ;
- Kanda, M., Wala, K., Batawila, K., Djaneye-Boundjou, G., Ahanchede, A., & Akpagana, K., 2009, Le maraîchage périurbain à Lomé : pratiques culturelles, risques sanitaires et dynamiques spatiales. Cahiers Agricultures, 18(4), 356-363 ;
- Lamourous M., 1969. Carte pédologique du Togo. Note explicative. Paris.

Loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018 003 du 31 janvier 2018 ;

Mbianda, K., & Firmin, A., 2020, Comprendre la construction des périphéries urbaines à Lomé et Yaoundé (No. THESIS). EPFL ;

Ministère de la planification du développement et de la coopération, 2018, Guide national d'élaboration des politiques publiques au Togo ;

Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération. Distribution spatiale de la population résidente par sexe. 5e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), 2022. INSEED, V1.

Ministère délégué chargé du développement des territoires, 2021, Guide national d'élaboration d'un Plan de développement communal (PDC) au Togo ;

Ministère des infrastructures et des transports, 2019, Rapport diagnostic des politiques de mobilités et d'accessibilité durables dans les villes togolaises ;

Nach-MBack C., 2001, Genèse et dynamique des réformes décentralisatrices dans les États d'Afrique Subsahariennes (1990-2000). Thèse de doctorat en droit public, Université Bordeaux IV ;

Palassi K., 2015, Pouvoirs locaux et développement en milieu rural. Les rapports de pouvoir entre acteurs de développement dans la région de la Kara au Togo. Thèse de doctorat unique en Anthropologie, Université de Lomé ;

Sokegbe, O. Y., Djeri, B., Kogno, E., Kangnidossou, M., Mensah, R. T., Soncy, K., & Ameyapoh, Y., 2017, Les risques sanitaires liés aux sources d'eau de boisson dans le district n° 2 de Lomé-commune : cas du quartier d'Adakpamé. International Journal of Biological and Chemical Sciences, 11(5), 2341-2351 ;

Tchagbele A., 2008 : Décentralisation et gouvernance en Afrique de l'Ouest : le cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, du Ghana et du Togo. Thèse de doctorat unique, Université de Lomé.

Textes constitutionnels, législatifs, officiels et autres sources :
Archives Nationales du Togo (ANT)-Lomé ; Série 2APA (Affaires Politiques et administratives) ;

Cinquième recensement général de la population et de l'habitat au Togo, 2022 ;

Décret no 2017-144/PR fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions Maritime et des Savanes ;

Journal Officiel du Territoire du Togo sous Mandat / Tutelle de la France, 1935, 1959, 1960 ;

La constitution de 1992 adoptée par Référendum le 27 septembre 1992 et promulguée le 14 octobre 1992 ; révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002 au Togo ;

La Constitution de la cinquième République togolaise de mai 2024 ;

Loi du 27 juin 2008 portant coopération entre collectivités territoriales au Togo ;

Loi n°2008-006 du 11 juin 2008 portant statut des agents des collectivités territoriales au Togo ;

Loi no 2017-008 du 29 juin 2017 portant création de communes ;

Loi no 2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial.

ANNEXE 1. Exemple de cadre de mesure des résultats

Résultats	Indicateurs						Source de vérification
	Libellé	Unité	Année de référence	Valeur de référence	Valeur cible 2027	Valeur cible 2029	
	Nombre de nouvelles entreprises créées annuellement	Nombre					
	Taux de participation citoyenne aux mécanismes de consultation (ex : budgets participatifs)	%					
	Indice de confiance des citoyens dans l'administration locale	%					
	Indice de transparence budgétaire de la Commune	%					
Résultat stratégique 2 : <i>la productivité et la qualité des principaux secteurs économiques, soutenues par un réseau modernisé d'infrastructures économiques, ont significativement augmenté.</i>	Taux d'accès aux services sociaux de haute qualité (eau, électricité, santé) dans les zones d'activité économique	%					
	Nombre de nouvelles entreprises créées dans les secteurs ciblés	Nombre					
	Taux d'occupation/fréquentation des infrastructures touristiques et culturelles	%					
	Délai moyen de transit des marchandises du lieu de production au marché	Jours					
Effet 1.1 : la productivité, la résilience et la valeur ajoutée des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont accrues en vue de	Proportion de la production transformée localement	%					
	Nombre d'acteurs formés et certifiés	Nombre					
	Taux d'exportation des produits transformés	%					

professionnaliser les acteurs et de favoriser l'accès aux marchés							
Extrant 1.1.1 : la capacité de production agricole locale est développée							
Extrant 1.1.2 : la production animale est développée							
Extrant 1.1.3 : la pisciculture est développée							
Effet 1.2 : les PME/PMI, l'artisanat et la transformation agroalimentaire sont promues	Nombre d'artisans et d'employés des PME/PMI ayant bénéficié de formations qualifiantes (techniques, gestion, commercialisation).	Nombre					
	Proportion d'entreprises (PME/PMI et artisanales) ayant fait l'objet d'une formalisation (passage de l'informel au formel) suite aux mesures de promotion.	%					
	Volume total des crédits (en valeur monétaire) accordés aux PME/PMI et aux entreprises de transformation agroalimentaire.	FCFA					
	Nombre de nouvelles PME/PMI et d'entreprises artisanales créées et	Nombre					

	formellement enregistrées au cours de la période.						
	Proportion d'entreprises agroalimentaires ayant obtenu des certifications de qualité (normes nationales ou internationales).	Nombre					
Extrant 1.2.1 : les PME/PMI, l'artisanat et la transformation agroalimentaire sont développés							
Effet 1.3 : le potentiel touristique, et le réseau d'infrastructures marchandes, adéquates sont développés	Nombre de touristes/visiteurs par an	Nombre					
	Nombre d'infrastructures adéquates	Nombre					
	Taux d'utilisation ou d'occupation des nouvelles infrastructures marchandes	%					
Extrant 1.3.1 : le tourisme et les loisirs sont développés							
Extrant 1.3.2 : les infrastructures et équipements marchands sont opérationnelles							

Annexe 2. Décision portant élaboration du PDC

Annexe 3. Arrêté portant création, composition et attribution du comité de pilotage